

*acc. no. 27,601*

**LIBRARY - OF - THE  
DEPARTMENT - OF  
EXTERNAL AFFAIRS**

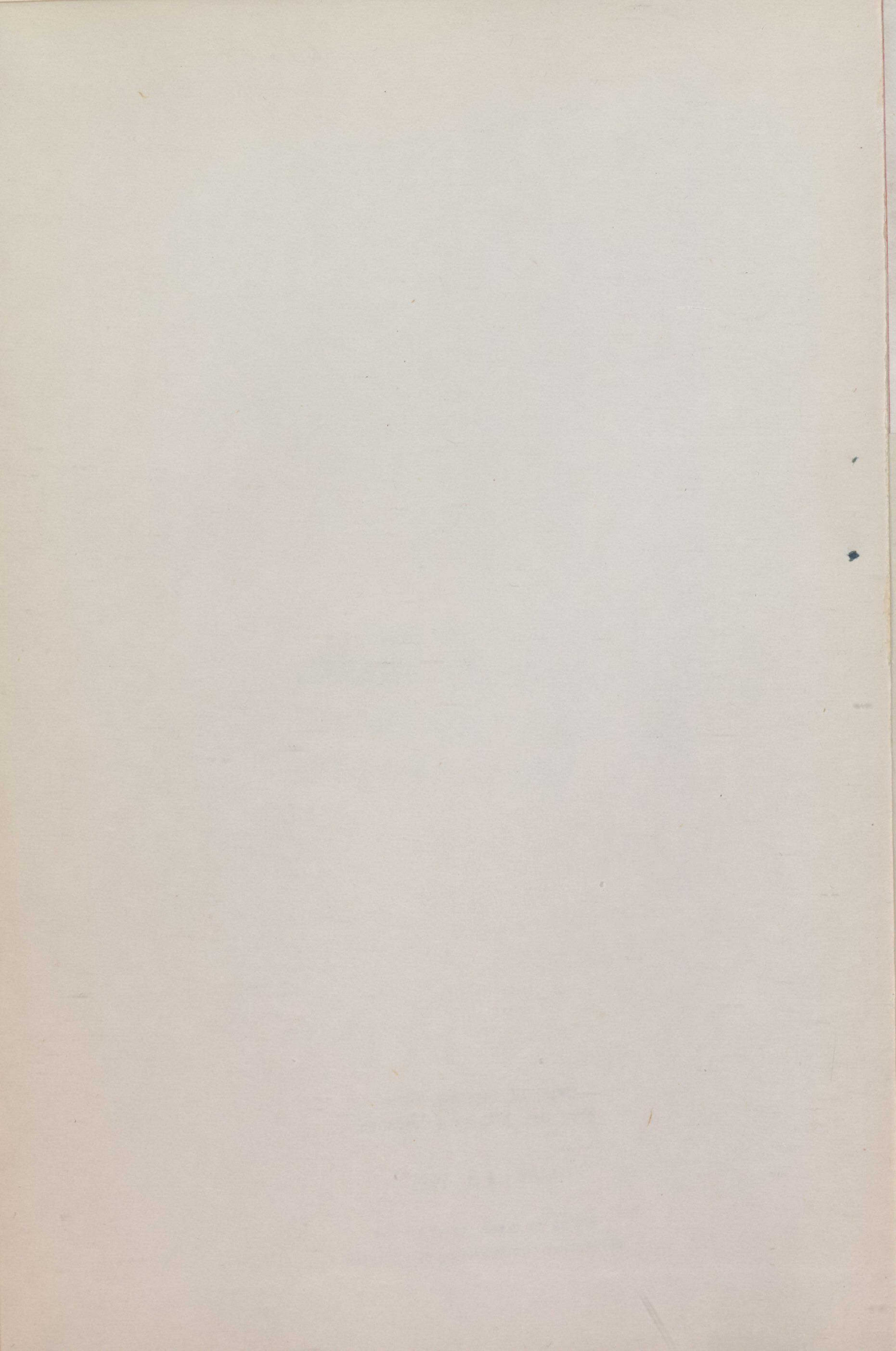
Acc. no. 27601

43-205-227

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

MAY 15 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE



Le Canada et les Nations Unies  
1963

67649  
54

NATIONS UNIES

1963

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
OTTAWA, CANADA

RECUEIL DE CONFÉRENCES 1963

11/27  
24

Le Canada et les Nations Unies

1963



CANADA

# LE CANADA

et les

# NATIONS UNIES

1963

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
OTTAWA, CANADA

RECUEIL DE CONFÉRENCES 1964

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral  
dont voici les adresses:

OTTAWA

*Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau*

TORONTO

*Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide*

MONTRÉAL

*Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine*

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés  
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix: 75 cents    N° de catalogue: E4-641F

*Prix sujet à changement sans avis préalable*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, Canada

1964

## AVANT-PROPOS

La publication annuelle du rapport «Le Canada et les Nations Unies» a pour but de renseigner le public sur le rôle que joue le Canada dans les travaux des grandes institutions internationales. On y examine les événements marquants de l'année écoulée ainsi que l'orientation de l'activité des Nations Unies, et l'on y esquisse les positions adoptées par le Canada à l'égard des diverses questions.

Afin d'accroître l'utilité de cette publication, on en a modifié la présentation, qui avait déjà été modifiée, d'ailleurs, en 1962. Au début, une vue d'ensemble évoque le climat dans lequel l'ONU s'est efforcée en 1963 de s'acquitter de ses fonctions, ce qui donne l'occasion d'un regard sur la nature et la portée des diverses activités des Nations Unies. Les chapitres qui suivent apportent des comptes rendus succincts des travaux accomplis par les organes et les commissions des Nations Unies et par les institutions spécialisées. On s'est efforcé de ne pas répéter ce que d'autres textes mettent déjà à la portée facile du lecteur. Aussi les renseignements figurant en appendice ont-ils été choisis avec attention et sont-ils présentés de manière à être aisément consultés.

Cette publication s'adresse d'abord au grand public, mais je n'en espère pas moins qu'elle deviendra un utile ouvrage de référence, une sorte d'encyclopédie condensée où celui qui étudie la politique internationale trouvera ou vérifiera avec exactitude des faits et des événements replacés dans leur perspective.

Dès 1945, les Nations Unies ont reçu l'appui à peu près total des Canadiens. Cet appui est précieux à ceux qui ont la tâche de diriger la politique étrangère du Canada. La présente publication, j'en ai l'espoir, aidera les Canadiens à s'intéresser à bon escient, non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais à la politique étrangère du Canada, et elle les aidera à se former une opinion sur des événements dont chacun peut retentir sur leur vie quotidienne.

*Le secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures,*

Ottawa, le 16 mars 1964

*Paul Martin*



AVANT-PROPOS

La publication annuelle du rapport des Nations Unies a pour but de renseigner le public sur le rôle que joue le Canada dans les travaux des grandes institutions internationales. On y examine les événements importants de l'année écoulée ainsi que l'orientation de l'activité des Nations Unies et l'on y expose les positions adoptées par le Canada à l'égard des diverses questions.

Après l'annonce lue au début de l'année, on a modifié le présent rapport, qui avait déjà été modifié d'ailleurs, en 1962. Au début de l'année écoulée, on a eu l'occasion de se pencher sur les travaux effectués par les commissions des Nations Unies et par les institutions spécialisées. On a eu l'occasion de se pencher sur les travaux effectués par les commissions des Nations Unies. Les chapitres ont été révisés et les parties des divers chapitres des Nations Unies. Les chapitres ont été révisés et les parties des divers chapitres des Nations Unies. Les chapitres ont été révisés et les parties des divers chapitres des Nations Unies.

Cette publication s'adresse d'abord au grand public, mais je n'en ignore pas moins qu'elle deviendra un utile ouvrage de référence pour toute personne intéressée au rôle du Canada dans les affaires internationales. On trouvera dans les divers chapitres des renseignements détaillés sur les événements qui se sont déroulés au cours de l'année écoulée.

Dès 1945, les Nations Unies ont vu le jour à peu près total des Canadiens. Ce qui est précieux à ceux qui ont le rôle de diriger la politique étrangère du Canada. La présente publication s'en est l'objet, mais les Canadiens à l'étranger, non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais à la politique étrangère du Canada, et elle les aidera à mieux comprendre les événements qui se sont déroulés au cours de l'année écoulée.

Le secrétaire d'Etat  
aux Affaires étrangères

*John G. Diefenbaker*

Ottawa, le 16 mars 1964

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ACI	— Année de la collaboration internationale
AID	— Association internationale de développement
AIEA	— Agence internationale de l'énergie atomique
BAT	— Bureau de l'assistance technique
BIRD	— Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAC	— Comité administratif de coordination
CAD	— Comité d'aide au développement (OCDE)
CAT	— Comité de l'assistance technique
CCFPI	— Comité consultatif de la fonction publique internationale
CCIF	— Comité consultatif international téléphonique
CCIPB	— Commission du commerce international des produits de base
CCIR	— Comité consultatif international des radiocommunications
CCIT	— Comité consultatif international télégraphique
CCITT	— Comité consultatif international télégraphique et téléphonique
CCPO	— Comité central permanent de l'opium
CCQAB	— Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCSNU	— Comité consultatif scientifique des Nations Unies
CDI	— Commission de développement industriel
CDI	— Commission du droit international
CEA	— Commission économique pour l'Afrique
CEAEO	— Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
CEE	— Commission économique pour l'Europe
CEE	— Communauté économique européenne
CEPAL	— Commission économique pour l'Amérique latine
CIJ	— Cour internationale de Justice
CNUIP	— Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
CNUURC	— Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée
CSNUERI	— Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes
ECOSOC	— Conseil économique et social
FENU	— Fonds d'équipement des Nations Unies
FISE	— Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	— Fonds monétaire international
FNUR	— Fonds des Nations Unies pour les réfugiés
FUNU	— Fonds d'urgence des Nations Unies
GATT	— Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GONUIP	— Groupe d'observation des Nations Unies en Inde et au Pakistan
GONUL	— Groupe d'observation des Nations Unies au Liban
HCR	— Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IMCO	— Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OAA	— Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OACI	— Organisation de l'aviation civile internationale

- OCC — Organisation de coopération commerciale
- OCDE — Organisation de coopération et de développement économiques
- OIT — Organisation internationale du Travail
- OMM — Organisation météorologique mondiale
- OMS — Organisation mondiale de la santé
- ONG — Organisations non gouvernementales
- ONUC — Opération des Nations Unies au Congo
- ONUST — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
- OPEX — Programme relatif au personnel d'exécution, de direction et d'administration
- Programme élargi — Programme élargi d'assistance technique
- SFI — Société financière internationale
- UIT — Union internationale des télécommunications
- UNESCO — Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- UNRWA — Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- UNYOM — Mission d'observation des Nations Unies au Yémen
- UPU — Union postale universelle

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
AVANT-PROPOS..... par l'honorable Paul Martin	iii
ABRÉVIATIONS ET SIGLES.....	v
I. VUE D'ENSEMBLE.....	1
II. CONSEIL DE SÉCURITÉ.....	10
Sénégal—Portugal.....	10
Haïti—République Dominicaine.....	10
Yémen.....	11
Territoires portugais.....	11
Afrique du Sud.....	13
Rhodésie du Sud.....	14
Syrie—Israël.....	14
III. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	15
Introduction.....	15
Séances plénières.....	16
Représentation de la Chine.....	16
Droits de l'homme au Sud-Vietnam.....	16
Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental).....	16
Année de la collaboration internationale.....	17
Méthodes de travail de l'Assemblée.....	17
Questions coloniales.....	17
Admission de nouveaux membres.....	18
Première Commission (questions politiques).....	18
Désarmement complet et général—Rapport de la Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement.....	18
Essais nucléaires.....	19
Conférence sur l'interdiction des armes nucléaires et ther- monucléaires.....	19
Dénucléarisation de l'Amérique latine.....	20
Espace extra-atmosphérique.....	20
Corée.....	20
Relations entre les États européens à régimes sociaux et politiques différents.....	20

	PAGE
Commission politique spéciale.....	21
Apartheid.....	21
Effets des radiations ionisantes.....	22
Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine	22
Représentation équitable au sein des organismes des Nations Unies.....	23
IV. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite).....	24
Deuxième Commission (questions économiques).....	24
Commerce.....	24
Analphabétisme.....	25
Assistance technique et développement économique.....	25
Troisième Commission (questions sociales).....	26
Discrimination raciale.....	27
Pactes internationaux sur les droits de l'homme.....	28
Rapport du Conseil économique et social.....	28
Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	29
Année internationale des droits de l'homme.....	29
Mesures destinées à promouvoir l'idée de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.....	29
Quatrième Commission (questions coloniales).....	29
Rhodésie du Sud.....	30
Sud-Ouest Africain.....	31
Territoires portugais.....	32
Oman.....	32
Territoires sous tutelle et non autonomes.....	32
V. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (fin).....	34
Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires)	34
Financement des opérations de maintien de la paix.....	34
Questions d'administration et de personnel.....	39
Crédits suffisants.....	39
Autres questions.....	40
Sixième Commission (questions juridiques).....	41
Relations amicales.....	41
Diffusion du droit international.....	42
Commission du droit international.....	42
Traités de la Société des Nations.....	43

	PAGE
VI. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET ORGANISMES AFFILIÉS.....	44
Réunions du Conseil en 1963.....	44
Commissions techniques du Conseil économique et social.....	46
Commission des questions sociales.....	46
Commission de la condition de la femme.....	46
Commission des droits de l'homme.....	47
Commission de la population.....	47
Commission du commerce international des produits de base	48
Commission des stupéfiants.....	48
Commissions économiques régionales.....	48
VII. CONSEIL DE TUTELLE.....	50
Nouvelle-Guinée.....	50
Nauru.....	50
Îles du Pacifique.....	51
VIII. SECÉTARIAT.....	52
IX. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.....	55
Élections.....	55
Causes.....	56
X. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AIEA ET FISE.....	57
Agence internationale de l'énergie atomique.....	57
Association internationale de développement.....	58
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	59
Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	60
Fonds monétaire international.....	60
Organisation de l'aviation civile internationale.....	61
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la	
culture.....	62
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation	
maritime.....	63
Organisation internationale du Travail.....	63
Organisation météorologique mondiale.....	65
Organisation mondiale de la santé.....	66
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.....	66
Société financière internationale.....	68
Union internationale des télécommunications.....	68
Union postale universelle.....	69

I. Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées.....	71
1. Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes rattachés aux Nations Unies (au 31 décembre 1963).....	71
2. Membres de l'Organisation des Nations Unies et des organismes affiliés.....	75
II. Principaux organismes des Nations Unies.....	80
1. Présidents de l'Assemblée, 1946-1963.....	80
2. Composition du Conseil de sécurité, membres non permanents, 1946-1964.....	81
3. Membres du Conseil économique et social, 1946-1966.....	82
4. Cour internationale de Justice.....	84
5. Liste des secrétaires généraux.....	84
III. Participation du Canada aux Nations Unies.....	85
1. Mandats du Canada auprès des principaux conseils des Nations Unies, des comités permanents et des organes subsidiaires et spéciaux, 1945-1966.....	85
2. Mandats du Canada: ECOSOC, commissions techniques, cer- tains comités permanents et organismes spéciaux, 1945- 1966.....	86
3. Mandats du Canada: Conseils des institutions spécialisées, du GATT, de l'AIEA, 1945-1966.....	87
IV. Délégations du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1963.....	88
1. Quatrième session spéciale.....	88
2. Dix-huitième session.....	88
V. Membres d'importants comités et organismes de l'ONU.....	90
1. Comité spécial des Vingt-Quatre pour l'application de la Dé- claration de l'Assemblée générale (1960) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.....	90
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.....	90
3. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmos- phérique.....	90
4. Conseil d'administration du Fonds spécial.....	91
5. Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	91

	PAGE
6. Comité du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (OAA).....	91
7. Comité préparatoire pour l'année de la coopération internationale.....	91
8. Commission du droit international.....	92
9. Comité des Dix-Huit sur le désarmement.....	92
10. Composition du Groupe de travail de vingt et un membres chargé d'étudier les procédures administratives et budgétaires de l'ONU.....	92
11. Composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	93
VI. Colloques des Nations Unies qui ont eu lieu au Canada en 1963 et auxquels le ministère des Affaires extérieures s'est fait représenter.....	94
VII. Renseignements budgétaires.....	95
1. Prévisions budgétaires des Nations Unies pour les exercices 1963 et 1964.....	95
2. Pourcentage des contributions des dix-neuf principaux pays participant à l'Organisation des Nations Unies, à certaines institutions spécialisées et à l'AIEA—Exercice 1964.....	96
VIII. Liste des adresses de l'ONU et de ses institutions spécialisées.....	97
IX. Documents des Nations Unies.....	98
X. Documents publiés par le ministère des Affaires extérieures.....	99





# I

## VUE D'ENSEMBLE

En 1963, la notable amélioration du climat international s'est fait sentir aussi dans presque toutes les délibérations des Nations Unies. La guerre froide s'atténuant, un optimisme prudent naissait. On était loin de la tension des derniers mois de 1962, qui ont laissé le souvenir des combats de frontière entre Chinois et Indiens et des menaces de violence à Cuba et au Congo. Durant l'été de 1963, au contraire, des contacts de plus en plus étroits entre l'Est et l'Ouest, et en particulier le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, promettaient une certaine amélioration des rapports entre l'Occident et le bloc soviétique. Le fossé qui s'élargissait entre l'Union soviétique et la Chine communiste conférait une nouvelle dimension à la politique observée par l'URSS vis-à-vis de l'Occident et des autres parties du monde.

Il ne s'ensuit pas que les différends internationaux soient beaucoup plus proches d'être résolus. Les divisions fondamentales sont restées aussi profondes que jamais. Aucun signe ne permettait de s'attendre à des concessions importantes, par exemple à Berlin, au Laos ou sur la question du désarmement. Les incidents de l'autoroute vers Berlin, ceux des eaux de Cuba et ceux d'Indochine signalaient à ces endroits de dangereuses frictions. Les communistes de Chine continuaient de tenir un langage agressif. La division s'accroissait entre la Chine et l'URSS. L'opposition entre la Chine et l'Inde restait au point mort. La tension subsistait dans le Sud-Est asiatique, particulièrement au Vietnam et au sujet de la Grande-Malaisie.

On pouvait espérer, toutefois, que les puissances principales s'efforceraient d'éviter tout conflit plus caractérisé, se retiendraient au bord de la guerre nucléaire et s'efforceraient de résoudre leurs différends par voie de négociation, malgré la lenteur de cette méthode. On s'intéressait de plus en plus aux échanges commerciaux et culturels. La propagande, dans un camp comme dans l'autre, se modérait.

Cette atmosphère politique plus calme s'est retrouvée dans les délibérations des Nations Unies, et principalement dans celles de l'Assemblée générale. Les débats y ont pris un ton plus pacifique, et les attitudes des États membres ont été plus constructives. La détente entre les grandes puissances paraît avoir eu un effet tranquillisant même sur les autres groupes de puissances.

C'est au sujet du désarmement que se sont élevés la plupart des différends entre les puissances occidentales et l'Union soviétique. Les négociations qui

se sont poursuivies au sein du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, ont consisté surtout en des marchandages entre les trois puissances principales, mais les huit membres non engagés du Comité ont su de façon notable employer leur influence à rétrécir les écarts entre les positions divergentes. S'il est certain que l'accord nécessaire pour l'établissement d'un programme de désarmement sous contrôle devra être le fruit de négociations serrées entre les principales puissances en cause, il reste que ces négociations seront sans doute influencées par les vues des nombreuses autres puissances que la question peut toucher de façon vitale.

Ainsi s'explique l'intérêt que les Nations Unies portent directement, désormais, au désarmement. Les débats récents de l'Assemblée générale à ce sujet ont eu pour premier objet d'encourager le Comité des dix-huit puissances, et particulièrement les grandes puissances, à persister dans leurs efforts en vue d'élargir leur terrain d'entente. Un jour ou l'autre, les Nations Unies devront peut-être intervenir au sujet du désarmement, sans doute parce que les opérations de vérification seront confiées à une autorité internationale, mais aussi, ce qui est plus important encore, parce que le désarmement, on le reconnaît aujourd'hui, ne peut se réaliser avec succès s'il ne s'accompagne de la mise au point de méthodes propres à assurer le maintien de la paix.

Une question étroitement liée à celle du désarmement est celle des essais nucléaires. L'Assemblée générale a accueilli avec bonheur le traité mettant fin aux essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'air et sous l'eau. Le traité a été conclu par les trois puissances nucléaires, mais les autres États ont été invités à y adhérer, ce que plus d'une centaine ont déjà fait. C'est par les voies de la diplomatie ordinaire que le traité a été conclu, mais les Nations Unies peuvent en revendiquer une part du mérite, car plusieurs fois, ces dernières années, l'Assemblée générale a adopté par de très fortes majorités des résolutions demandant l'interdiction de tous les essais.

Le traité interdisant les essais nucléaires dans les trois milieux physiques mentionnés a rassuré le monde, non seulement quant à la course aux armements nucléaires, mais aussi quant à la pollution de l'atmosphère par les retombées radio-actives. Ces retombées se poursuivront quelque temps encore par suite des essais de 1962, mais elles diminueront graduellement jusqu'à devenir à peu près nulles. L'Assemblée générale, en conséquence, a pu en 1963 faire porter son attention plus particulièrement sur le besoin toujours présent des recherches sur les dangers des radiations ionisantes. D'autre part, l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'Union soviétique paraît devoir susciter une plus grande coopération dans l'établissement de projets pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Elle a conduit déjà à la déclaration interdisant l'envoi d'engins de destruction massive dans l'espace, que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité en octobre. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont les travaux n'avançaient plus en raison de la constante opposition de l'URSS

et des États-Unis, a pu réaliser un modeste début de coopération technique et de création d'un droit spatial. Une certaine coordination s'est aussi établie dans les travaux des institutions spécialisées se rattachant à la recherche spatiale.

La discrimination raciale a été l'une des principales questions examinées par les Nations Unies, à la fois au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au sein des institutions spécialisées. Des délibérations s'y rattachant ont eu lieu en outre au sein de la Commission des droits de l'homme. En ce qui concerne la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud, il y a plus de dix ans qu'elle figure à divers ordres du jour. L'admission aux Nations Unies de nombreux États africains ne pouvait que donner une nouvelle impulsion aux demandes d'intervention des Nations Unies auprès de l'Afrique du Sud. On ne conteste plus maintenant que le conflit des races en Afrique du Sud ne constitue un sujet d'inquiétude sur le plan international, et que les Nations Unies, par conséquent, doivent y apporter leur attention.

Ce n'est pas à dire que cette question soit devenue une menace pour la paix au sens du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Plusieurs États africains ont soutenu à l'Assemblée générale et devant le Conseil de sécurité que la situation créée par la politique raciale du Gouvernement sud-africain constitue une menace pour la paix, qui appelle des sanctions diplomatiques et économiques ainsi que l'expulsion. Aux termes de la Charte, il ne doit être imposé de sanctions que si le Conseil de sécurité déclare qu'il existe une menace pour la paix, une violation de la paix ou un acte d'agression. Si, dès lors, le Conseil décide qu'il y a lieu d'imposer des sanctions, sa décision oblige tous les États membres de l'ONU. Mais une recommandation dans le même sens émise par l'Assemblée générale, ou par le Conseil en vertu du chapitre VI, comme en novembre 1963, n'impose pas d'obligation de droit. Les États membres demeurent libres d'y donner suite à leur gré.

Les représentants du Canada auprès des Nations Unies ont maintes et maintes fois exprimé la vigoureuse opposition du Canada à toutes les formes de discrimination raciale. Comme la plupart des États occidentaux, le Canada ne s'en est pas moins opposé aux résolutions de l'Assemblée invitant les membres à imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, toute décision dans ce domaine devant venir, suivant la Charte, du Conseil de sécurité. Le Canada s'est également opposé aux demandes d'expulsion de l'Afrique du Sud des Nations Unies et des institutions spécialisées, et ce au nom du principe de l'universalité des Nations Unies et aussi parce que, à son avis, l'expulsion diminuerait plutôt qu'elle n'augmenterait la possibilité pour les Nations Unies d'influencer le Gouvernement sud-africain.

Les États du groupe afro-asiatique ont poursuivi leurs efforts en vue d'obtenir l'indépendance pour les territoires non encore autonomes. En 1963, trois nouveaux États ont été constitués et se sont joints aux Nations Unies: Koweït, le Kenya et Zanzibar. Il ne s'est accompli aucun progrès en ce qui

concerne les complexes questions coloniales d'Angola et de Rhodésie du Sud; toutefois, par la dissolution de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, à la fin de l'année, la Rhodésie du Nord et le Nyassaland se sont rapprochés de l'indépendance. L'examen des questions coloniales s'est poursuivi principalement au sein du Comité spécial des Vingt-Quatre, mis sur pied par l'Assemblée générale pour veiller sur la suite donnée à la Déclaration de 1960 relative aux territoires coloniaux. Les États membres africains ont exercé au sein des Nations Unies et des institutions spécialisées une pression semblable à celle qu'ils ont dirigée ailleurs contre l'Afrique du Sud, mais en insistant moins pour obtenir une condamnation ou une coercition. Ils ont ainsi donné lieu d'espérer qu'un jour les problèmes coloniaux qui subsistent trouveront une solution.

Les colonies fraîchement émancipées, on le comprend, n'ont pas oublié la domination étrangère, et elles réclament la disparition immédiate du colonialisme sous sa forme traditionnelle. Elles se méfient en outre de toute nouvelle forme d'intervention dans leurs affaires, et même des initiatives appuyées par les Nations Unies. Sur un autre plan, les Afro-Asiatiques, rejoints par les Latino-américains, réclament avec énergie une plus grande assistance économique et sociale.

Le rôle que jouent les Nations Unies et les institutions spécialisées sur le plan économique et social est de grande envergure, même s'il ne fait pas toujours les manchettes des journaux à l'égal des débats politiques du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. En 1963, à l'exclusion des programmes d'assistance technique financés sur leurs budgets propres par l'ONU et par les institutions qui s'y rattachent, on estime qu'il a été dépensé plus de \$130,000,000 par les deux principaux programmes de coopération technique des Nations Unies, le Programme élargi d'assistance technique et le Fonds spécial, que financent tous deux des contributions libres des États membres. Dans le cadre du seul Programme élargi, plus de 3,300 spécialistes ont exécuté des missions en 1963, et l'on projette d'accorder 7,000 bourses de perfectionnement pour les deux années 1963 et 1964. Également dans le cadre du Programme élargi, il est fourni une quantité limitée d'outillage pour l'exécution des projets d'assistance technique. Les déboursés du Fonds spécial qui assure une assistance technique précédant les investissements (relevé des ressources, étude des possibilités de réalisation), ont été estimés en 1963 à plus de \$82,000,000. Parmi les autres grands programmes d'assistance des Nations Unies financés par des contributions libres et qui ont joué un rôle d'importance en 1963 figurent le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme alimentaire mondial des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Preuve de confiance de la part des États membres, le montant total des contributions à ces programmes n'a cessé de s'élever. A la conférence de fixation des contributions pour 1964, qui a eu lieu à New York en octobre

1963, il a été promis, par exemple, \$51,000,000 au Programme élargi, ce qui excède l'objectif proposé par l'Assemblée générale. A la même conférence, il a été promis \$81,400,000 au Fonds spécial des Nations Unies, augmentation appréciable sur les années précédentes même si l'objectif était de 100 millions. Le Canada s'est engagé auprès du Fonds spécial pour \$5,000,000, ce qui double presque sa contribution précédente.

Dans certains pays, l'assistance multilatérale fournie par les Nations Unies a servi de catalyseur pour remettre en marche l'économie nationale. Au Congo, elle a peut-être été la planche de salut pour la survivance économique. Dans la plupart des pays peu développés, elle a fourni un élément indispensable aux programmes de développement, et la façon dont les Nations Unies se sont attaquées aux problèmes de la misère et du relèvement des niveaux d'existence s'est révélée dynamique et d'une utilité vitale. Depuis 1961, cette activité s'est déroulée dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, au cours de laquelle l'étude internationale intensifiée des nombreux problèmes de l'aide et du commerce a permis de prendre une conscience plus claire de l'immense écart qui existe entre les progrès actuels des pays avancés au point de vue du progrès scientifique et technique et les besoins urgents des pays en voie de développement. L'attention s'est ainsi portée davantage vers la nécessité d'un effort international concentré en vue de rapprocher les uns des autres les pays riches et les pays pauvres.

Bien que l'aide étrangère constitue un élément indispensable du développement économique des pays en voie de développement, on s'est préoccupé surtout, en 1963, des problèmes relatifs à leurs échanges commerciaux, et plus particulièrement de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette réunion internationale, qui doit avoir lieu à Genève du 23 mars au 15 juin 1964, sera l'un des événements importants de la Décennie. Ce sera la plus grande conférence commerciale depuis celle de 1946, tenue à Genève aussi (Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi), qui fut le point de départ du GATT. Elle a été convoquée par suite des pressions croissantes qu'exerçaient les pays en voie de développement en vue d'obtenir que les pays développés tiennent compte de leurs problèmes commerciaux particuliers et du besoin vital de marchés stables et élargis pour leurs produits. Sans ces marchés, les pays en voie de développement ne pourront obtenir les devises étrangères qui leur sont nécessaires pour mettre en œuvre leurs programmes de développement économique et pour maintenir à un taux satisfaisant le rythme de leur développement. Aussi espère-t-on que la conférence complétera les efforts des Parties contractantes du GATT, qui doivent négocier sous peu des réductions de leurs tarifs douaniers et des autres obstacles s'opposant au commerce mondial.

A longue échéance, les travaux économiques, sociaux et humanitaires des Nations Unies feront peut-être davantage pour la cause de la paix que bien

des opérations réussies dans l'ordre politique. Il est bien évident que l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays peu développés est étroitement liée au maintien de la stabilité politique. En d'autres termes, lorsqu'elles cherchent à supprimer les causes profondes des conflits, les Nations Unies et les institutions spécialisées apportent une contribution solide au développement d'une stabilité durable sur le plan des relations internationales.

La première tâche doit consister à aider les pays en voie de développement à pousser eux-mêmes leur développement économique et social. L'établissement de plans et de programmes sagement conçus présente beaucoup d'importance, et les Nations Unies s'efforcent de le faciliter aux pays intéressés. Il est indispensable aussi que les initiatives nationales et internationales d'aide soient bien coordonnées. Une concurrence illimitée entre les organismes internationaux pour la réalisation des divers projets, et des demandes déraisonnables de la part des pays peu développés afin d'obtenir une part exagérée de l'aide internationale empêcheraient qu'il ne soit fait la meilleure utilisation possible des ressources nationales et internationales, plutôt limitées, que l'on peut affecter aux divers programmes. C'est pourquoi les pays contributeurs s'efforcent de susciter un effort intensif et immédiat de la part de tous les pays et organismes participants, afin de coordonner au maximum les programmes multilatéraux et bilatéraux d'assistance. Dans l'optique occidentale, la coordination peut être tout aussi importante au cours de la Décennie pour le développement que le relèvement des niveaux de l'assistance économique et sociale.

En 1963, les Nations Unies ont continué à montrer de diverses façons pratiques qu'il leur était possible de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, même dans les limites que leur imposent la guerre froide et d'autres circonstances. Les équipes d'observateurs militaires au Cachemire et en Palestine ont continué leur surveillance constante des lignes de cessez-le-feu en vue de prévenir les incidents et la reprise des hostilités. La Force d'urgence des Nations Unies a continué à maintenir la paix le long des frontières de Gaza et du Sinaï. La présence militaire et civile des Nations Unies au Congo a poursuivi la tâche difficile du maintien de l'ordre et de la sécurité. L'autorité exécutive provisoire des Nations Unies s'est acquittée sans accroc de sa tâche relative au transfert de l'administration en Nouvelle-Guinée occidentale. Des observateurs des Nations Unies, lors du plébiscite, ont participé aux dispositions prises pour la création de la Grande-Malaisie.

Au milieu de l'été, les Nations Unies ont assumé de nouvelles responsabilités au Yémen en y envoyant, à la suite d'une requête des parties en cause, une petite force d'observation dont le Canada a fourni l'élément aérien. Les deux parties s'étaient mises d'accord pour se dégager d'un conflit qui prenait de l'envergure. Le Groupe d'observation des Nations Unies a empêché la situation intérieure et les relations réciproques de l'Arabie Saoudite et de la République arabe unie de s'aggraver. Cette opération, qui devait durer deux

mois, a été prolongée plusieurs fois et jusqu'en 1964. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen a été modifié alors d'après la tournure nouvelle de la situation. Son avenir dépendra de l'attitude des gouvernements en cause.

En 1963, la situation au Congo s'est quelque peu améliorée, ce qui a permis au secrétaire général de réduire sensiblement le nombre des militaires des Nations Unies dans ce pays. On avait espéré mettre fin avant 1964 à la partie militaire de l'Opération des Nations Unies, mais l'Assemblée générale a décidé, à la demande du Gouvernement congolais et compte tenu de la situation intérieure incertaine du pays, de poursuivre l'opération militaire jusqu'au milieu de 1964.

Il n'y a pas eu en 1963 d'affrontement des grandes puissances comparable à la crise de Cuba de l'automne 1962. Au contraire, les relations internationales n'ont cessé de s'améliorer, ce qui a facilité le rôle de maintien de la paix des Nations Unies (l'URSS, par exemple, n'a pas cherché à s'opposer à l'opération du Yémen), même si les oppositions fondamentales n'ont pas diminué. Le principal désaccord entre les grandes puissances aux Nations Unies a porté sur le financement du maintien de la paix.

Aucun domaine d'action des Nations Unies ne réclame aussi évidemment un effort concerté que celui du financement des grandes opérations de maintien de la paix. La Force d'urgence et l'Opération au Congo ont été appuyées à de fortes majorités par des décisions politiques de l'Assemblée générale. La Force du Congo a même été mise sur pied en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité. Or, ces décisions politiques n'ont pas trouvé le même appui lorsque l'Assemblée générale a étudié la façon d'en financer la mise en œuvre. Un certain nombre d'États ont refusé tout simplement de se laisser cotiser, bien qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires. Un nombre important de pays peu développés, dont certains n'auraient peut-être pas les moyens voulus, ont demandé une réduction plus que sensible de leurs cotisations. Certains de ceux qui ont obtenu une telle réduction ont néanmoins tardé à s'acquitter. Il s'est ainsi posé un difficile problème d'arriérés qui a plongé l'Organisation dans de graves difficultés financières et politiques.

Les questions d'ordre financier ont été scrutées par le Groupe de travail des Vingt et Un pour l'examen des méthodes administratives et budgétaires, et plus tard par la quatrième session spéciale de l'Assemblée, en mai et juin 1963. L'Assemblée réussit, à cette session spéciale et à la dix-huitième session ordinaire, à formuler des méthodes spéciales pour le financement des opérations de maintien de la paix, mais ces méthodes ne furent pas acceptées par tous les membres, et d'autre part, elles ne réglaient pas le problème des arriérés. Les questions fondamentales sont encore à régler. On y parviendra peut-être en 1964, car les pays du bloc soviétique et quelques autres, s'ils n'ont pas alors payé ce qu'ils doivent, se verront peut-être menacés de perdre leur droit de vote à l'Assemblée générale aux termes de l'article 19 de la Charte.



Le rapide accroissement du nombre des États membres a donné lieu à de vives demandes de modification de la composition des principaux organes des Nations Unies, y compris le Secrétariat. L'effort s'est porté surtout vers l'attribution de sièges dans les divers organes et de postes au Secrétariat aux régions géographiques qui s'y trouvaient sous-représentées. Sous l'impulsion du secrétaire général, les choses se sont améliorées quelque peu au Secrétariat. Des efforts du même genre se poursuivent au sein des institutions spécialisées.

Dans le cas des deux conseils principaux, le problème est plus difficile. Il est tout à fait clair que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent être élargis si l'on veut y équilibrer davantage la représentation des diverses régions géographiques. Le débat qui a eu lieu à ce sujet à la dix-huitième session a montré que la très grande majorité des États membres y consentaient et n'appuyaient pas le point de vue de l'Union soviétique suivant lequel l'élargissement des deux conseils doit attendre qu'ait été résolue la question de la représentation de la Chine. Des résolutions relatives à l'élargissement des conseils ont été adoptées par des majorités écrasantes. Il reste à voir si les modifications proposées seront ratifiées, conformément à la Charte.

Parmi les autres questions importantes ont figuré la représentation de la Chine, l'admission de nouveaux membres, la réforme du règlement intérieur de l'Assemblée et la révision de la Charte. Ce qui est le plus nécessaire, peut-être, sur le plan politique, c'est de réaliser un accord nouveau entre les groupes de puissances de façon à réduire la surenchère qui s'exerce en vue du prestige et de l'influence, ce qui renforcerait sensiblement le système de coopération internationale des Nations Unies. La grande faiblesse de ce système réside sans doute dans la rivalité des grandes puissances, mais elle provient aussi des tiraillements entre pays possédants et pays démunis, entre les États nouveaux et leurs anciennes métropoles et entre les groupements régionaux dont les demandes se font concurrence. Ces facteurs, au surplus, tendent à diviser l'Organisation suivant un clivage racial, ce qui engendre une forte tension émotive.

Si la plupart des États membres souhaitent que les Nations Unies jouent un rôle appréciable dans les affaires mondiales, il en est que la propagande et les considérations de politique intérieure préoccupent bien plus que la nécessité de renforcer l'Organisation et d'améliorer ses méthodes. Il ne convient pas de juger nécessairement cette attitude d'une façon sévère, car les Nations Unies sont devenues le point de concentration de l'opinion publique mondiale pour un grand nombre de questions d'intérêt international. Toutefois, pour que l'Organisation puisse exercer dans le monde une action cohérente et y compter sur l'appui nécessaire de l'opinion publique, il lui faut se montrer efficace et intelligemment orientée. Elle ne doit pas être poussée vers des tâches ou des responsabilités qui dépassent ses possibilités, mais être employée suivant le maximum de ses moyens dans la situation internationale du moment. Saura-t-elle être toujours à la hauteur de sa dure époque? Il n'en tiendra

qu'aux États membres et à la façon dont ils accepteront l'aide et recourront aux moyens que les Nations Unies sont en mesure d'offrir efficacement. Il faudra aussi que ces moyens soient maintenus à leur capacité maximum, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte.

On ne peut demander aux Nations Unies, à l'heure actuelle, d'être parfaites alors qu'elles agissent dans un monde imparfait. Le redressement de leurs imperfections demande surtout que se modifient les attitudes des États membres, et particulièrement celles des États qui possèdent les véritables attributs de la puissance. Cette transformation ne viendra sans doute pas par des réformes radicales de dispositions constitutionnelles, ni par l'imposition brusquée d'une autorité internationale, mais par un lent et pénible effort d'accommodation. Dans les salles de conférence, dans les couloirs, dans les foyers de l'ONU et des institutions spécialisées, les occasions ne manquent pas de travailler à cette fin à tous les niveaux de la représentation nationale. En attendant, les divers États, que ce soit au sein de l'ONU ou à l'extérieur, doivent être prêts à répondre à de nouveaux besoins, à de nouvelles réclamations. Et pour cela les Nations Unies doivent garder continuellement leur maison en ordre, et tous leurs instruments—de conciliation, de coopération et d'intervention collective—prêts à servir sans délai pour la cause de la paix et de la compréhension, sans lesquelles ne sera jamais atteinte une stabilité internationale durable.

## II

### CONSEIL DE SÉCURITÉ

En 1963, le Conseil de sécurité se composait des pays suivants:

*Membres permanents:* Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, URSS.

*Membres non permanents:* Brésil, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Venezuela.

L'Assemblée générale a procédé à des élections, en octobre et en novembre 1963, afin de remplacer le Ghana, les Philippines et le Venezuela dont le mandat se terminait à la fin de l'année. La Bolivie et la Côte-d'Ivoire ont été élues pour un mandat régulier de deux ans, tandis que la Tchécoslovaquie et la Fédération de Grande-Malaisie devaient se partager le troisième siège, la première l'occupant en 1964 et la seconde en 1965. En 1964, les membres non permanents seront donc la Bolivie, le Brésil, la Tchécoslovaquie, la Côte-d'Ivoire, le Maroc et la Norvège.

#### Sénégal-Portugal

En avril, le Conseil de sécurité a examiné une plainte présentée par le Sénégal, selon laquelle des avions provenant du territoire voisin de la Guinée portugaise avaient violé l'espace aérien du Sénégal et lancé des bombes sur un petit village de la frontière. Ces allégations ainsi que d'autres ont été niées par le Portugal au cours du débat du Conseil sur la question. Le 24 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution (S/5292) qui déplorait toute pénétration du territoire sénégalais par les forces militaires portugaises et qui priait le Portugal, conformément à des intentions déclarées, de prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Sénégal. La résolution demandait en outre au secrétaire général d'observer l'évolution de la situation.

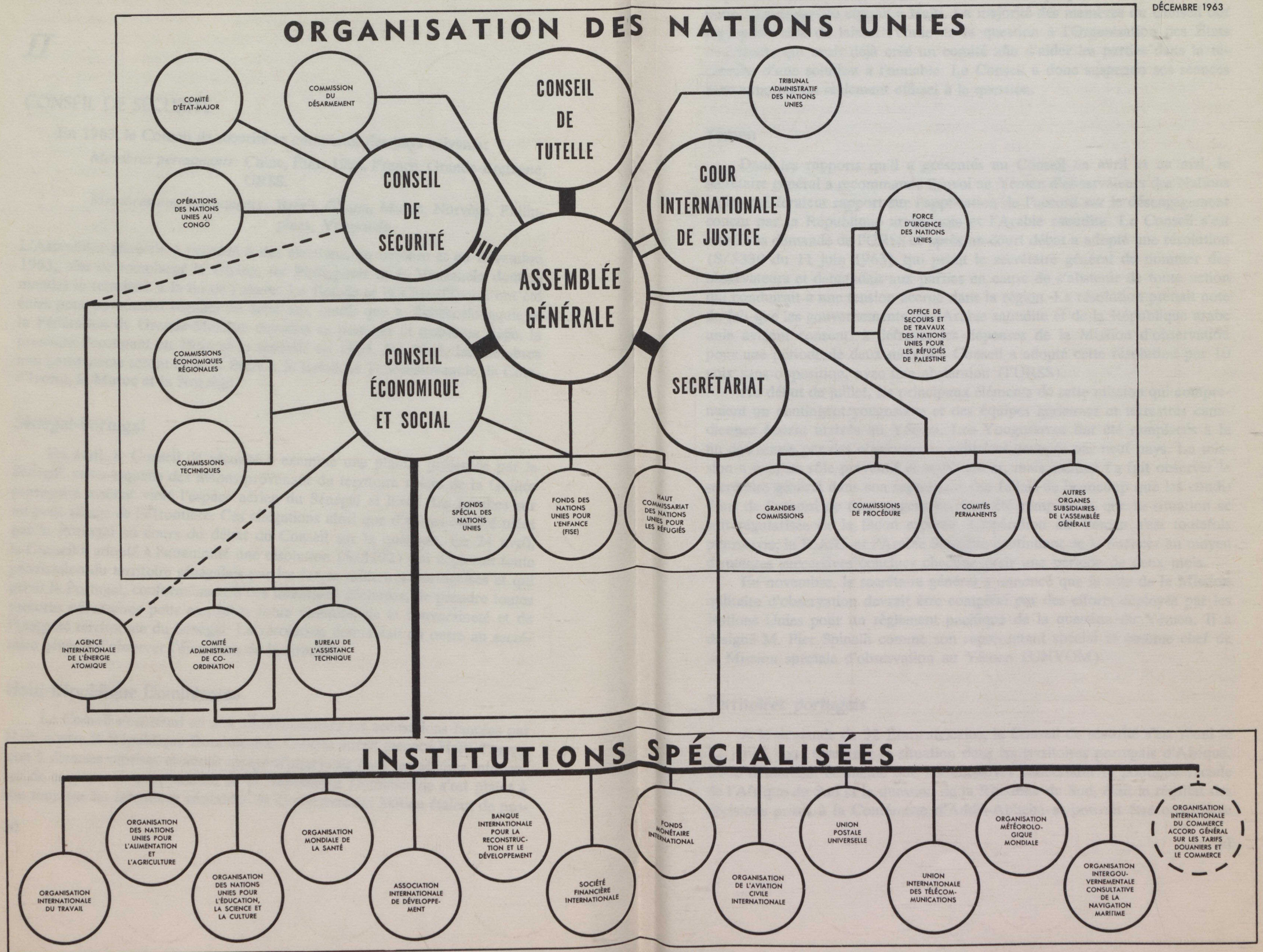
#### Haïti-République Dominicaine

Le Conseil s'est réuni en mai afin d'examiner les accusations lancées par Haïti contre la République Dominicaine. Celle-ci aurait menacé Haïti d'agression à diverses reprises et aurait essayé d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays. Le représentant de la République Dominicaine s'est plaint à son tour que les intentions véritables du Gouvernement haïtien étaient de pro-



# L'ONU ET LES ORGANISATIONS QUI LUI SONT RELIÉES

DÉCEMBRE 1963





voquer une crise afin de détourner l'attention du peuple de la situation intérieure chaotique qui régnait à Haïti. La majorité des membres du Conseil ont jugé préférable de laisser l'étude de la question à l'Organisation des États américains qui avait déjà créé un comité afin d'aider les parties dans la recherche d'une solution à l'amiable. Le Conseil a donc suspendu ses séances sans apporter un règlement officiel à la question.

## Yémen

Dans les rapports qu'il a présentés au Conseil en avril et en mai, le secrétaire général a recommandé l'envoi au Yémen d'observateurs des Nations Unies qui feraient rapport sur l'application de l'accord sur le désengagement conclu par la République arabe unie et l'Arabie saoudite. Le Conseil s'est réuni à la demande de l'URSS et après un court débat a adopté une résolution (S/5330 du 11 juin 1963) qui priait le secrétaire général de nommer des observateurs et demandait aux parties en cause de s'abstenir de toute action qui conduirait à une tension accrue dans la région. La résolution prenait note du fait que les gouvernements de l'Arabie saoudite et de la République arabe unie avaient consenti à défrayer les dépenses de la Mission d'observation pour une période de deux mois. Le Conseil a adopté cette résolution par 10 voix sans opposition, avec une abstention (l'URSS).

Au début de juillet, les principaux éléments de cette mission qui comprenaient un contingent yougoslave et des équipes aériennes et terrestres canadiennes étaient arrivés au Yémen. Les Yougoslaves ont été remplacés à la fin de l'année par des observateurs militaires envoyés par neuf pays. La mission a joué un rôle préventif et stabilisateur, mais comme l'a fait observer le secrétaire général dans son rapport, il s'en fallait de beaucoup que les conditions de l'accord de désengagement aient été remplies et que la situation se soit régularisée de la façon espérée. L'opération au Yémen s'est toutefois poursuivie, la R.A.U. et l'Arabie Saoudite continuant de la financer au moyen d'ententes successives conclues chacune pour une période de deux mois.

En novembre, le secrétaire général a annoncé que le rôle de la Mission militaire d'observation devrait être complété par des efforts déployés par les Nations Unies pour un règlement pacifique de la question du Yémen. Il a désigné M. Pier Spinelli comme son représentant spécial et comme chef de la Mission spéciale d'observation au Yémen (UNYOM).

## Territoires portugais

A la demande de 32 États africains, le Conseil de sécurité s'est réuni le 22 juillet pour examiner la situation dans les territoires portugais d'Afrique. Cette démarche, de même que les initiatives concernant la politique raciale de l'Afrique du Sud et la question de la Rhodésie du Sud, était le résultat des décisions prises à la Conférence d'Addis-Abbéba et pouvait être considérée

comme la réaction des Africains à la suite de l'échec subi par de nombreuses résolutions qui avaient été présentées à ce sujet à l'Assemblée générale. Le Conseil a examiné la plainte contre le Portugal à deux occasions: lors d'une série de réunions tenues en juillet et de nouveau en décembre. Il a adopté deux résolutions.

La première (S/5380), adoptée le 31 juillet par huit voix sans opposition, avec trois abstentions (États-Unis, France et Grande-Bretagne), invite le Portugal à reconnaître le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples des territoires placés sous son administration et à engager des négociations afin de transférer les pouvoirs à des institutions politiques librement élues en Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise. La résolution demande également à tous les États d'empêcher la vente et la fourniture d'armes et de matériel militaire que le Portugal pourrait utiliser afin de maintenir son hégémonie sur ces territoires.

Les États africains ont eu pour porte-parole, au cours du débat, les ministres des Affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie et du Sierra-Leone, ainsi que le ministre des Finances de Madagascar. Ces représentants ont demandé instamment que le Portugal soit frappé de sanctions aux termes du chapitre VII de la Charte et qu'il soit privé d'exercer ses droits et privilèges de membre. Dans la résolution qui a été adoptée, on a toutefois remplacé l'expression «situation qui constitue une menace à la paix internationale» par «situation qui trouble gravement la paix et la sécurité en Afrique». Cet amendement avait pour effet de placer la résolution dans le cadre du chapitre VI de la Charte qui a trait au règlement pacifique des différends. L'interdiction de fournir des armes devenait alors une recommandation du Conseil.

Des entretiens non officiels se sont ensuite déroulés au siège des Nations Unies entre le ministre des Affaires étrangères du Portugal et les représentants des États africains. Ces conversations se sont heurtées à l'obstacle que présentait la définition du concept de «l'autodétermination». Dans l'intervalle, la question des territoires portugais avait fait l'objet d'un long débat à l'Assemblée générale qui, le 3 décembre, pria le Conseil de sécurité d'en reprendre l'examen.

Le 6 décembre, le Conseil de sécurité entamait son deuxième débat concernant les territoires portugais, le secrétaire général ayant présenté le rapport que demandait la résolution du 31 juillet. Les membres n'eurent cette fois aucune difficulté à s'entendre sur une résolution dont les termes avaient été soigneusement pesés. La résolution S/5481 du 11 décembre 1963 disait regretter que les conversations tenues entre les représentants des États africains et du Portugal n'aient pu aboutir aux résultats désirés; elle désapprouvait l'attitude du Portugal qui ne s'était pas conformé à la résolution du 31 juillet et elle invitait tous les États à observer les dispositions de cette résolution qui interdisait la vente ou la fourniture d'armes ou de matériel militaire susceptibles d'être employés par le Portugal à des fins de répression dans ses territoires d'outre-mer. La résolution a été adoptée par dix voix contre 0, avec une



abstention (France). La Grande-Bretagne et les États-Unis, bien que formulant des réserves à l'endroit de certains paragraphes, approuvaient la teneur générale de la résolution et son objectif principal qui était de régler pacifiquement la situation dans les territoires portugais par la mise en œuvre du principe de l'autodétermination. Ces deux pays votèrent donc pour la résolution, en demandant instamment au Portugal de coopérer à la réalisation de cet objectif. Le ministre des Affaires étrangères du Portugal a fait clairement entendre que son gouvernement jugeait la résolution inacceptable.

## Afrique du Sud

En 1963, la question du conflit racial qui résultait de la politique d'*apartheid* pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud a été examinée à deux reprises par le Conseil et par l'Assemblée générale. Le 7 août, le Conseil invitait l'Afrique du Sud à abandonner sa politique de ségrégation raciale et à libérer toutes les personnes qui avaient été emprisonnées, internées ou frappées d'autres sanctions pour s'être opposées à l'*apartheid*. Il demandait solennellement à tous les États de cesser immédiatement la vente et l'envoi d'armes, de munitions de tous genres et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. La résolution (S/5386) a été approuvée par neuf voix contre 0, avec deux abstentions (France et Grande-Bretagne). Le projet de résolution contenait à l'origine un paragraphe qui demandait le boycottage de toutes les marchandises d'origine sud-africaine et l'interdiction d'exporter à l'Afrique du Sud des matériaux stratégiques ayant une valeur militaire directe. Ce paragraphe, n'ayant pu obtenir les sept voix nécessaires, a été supprimé.

En décembre, le Conseil a repris l'examen de la question sud-africaine, sur le rapport fourni par le secrétaire général conformément à la résolution du 7 août. L'Afrique du Sud a refusé comme auparavant de prendre part au débat.

Le Conseil a clos son débat sur la question en adoptant à l'unanimité, le 4 décembre 1963, une résolution (S/5471) dont le texte avait été proposé par la Norvège et qui renfermait plusieurs éléments nouveaux. Par cette résolution, les gouvernements étaient invités non seulement à se conformer à la résolution du 7 août mais aussi à interrompre définitivement la vente et l'expédition d'équipement et de matériaux qui permettraient la fabrication et le maintien d'armes et de munitions en Afrique du Sud. Le Conseil priait également le secrétaire général de nommer un petit groupe d'experts qui étudieraient les moyens de corriger la situation en Afrique du Sud par l'application pacifique et universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Grande-Bretagne et la France, qui s'étaient abstenues lors du vote sur la résolution présentée au mois d'août, ont voté pour la nouvelle résolution, considérant que les recommandations de celle-ci entraient dans le cadre du chapitre VI de la Charte, qu'elles s'appliquaient à une situation déterminée et qu'elles n'avaient rien à voir avec les sanctions ou autres mesures prévues

à l'article 41. Le représentant des États-Unis a exprimé des vues analogues. Tout en s'engageant à respecter les termes de la résolution et à ne pas vendre à l'Afrique du Sud des armes que ce pays pourrait employer pour appliquer sa politique d'*apartheid*, la Grande-Bretagne et la France se sont réservé le droit de continuer de fournir des armes et du matériel pour la défense extérieure de l'Afrique du Sud.

## Rhodésie du Sud

Par suite de l'opposition de la Grande-Bretagne, le Conseil n'a pu adopter le 13 septembre un projet de résolution relatif à la Rhodésie du Sud, qui invitait la Grande-Bretagne à ne transférer aucun pouvoir à celle-ci avant qu'un gouvernement vraiment représentatif ait été instauré dans le territoire. La mise aux voix du projet a donné les résultats suivants: huit voix pour, une voix contre (Grande-Bretagne), et deux abstentions (États-Unis et France). Après le vote, le représentant de la Grande-Bretagne a affirmé que seules des exigences particulièrement sérieuses avaient conduit son pays à se servir du veto. La Grande-Bretagne ne pouvait reconnaître l'existence en Rhodésie du Sud d'une situation qui constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales, et elle niait que les Nations Unies fussent habilitées à intervenir dans les affaires intérieures de ce territoire. Bien que la question de l'indépendance fût encore non réglée, le Gouvernement britannique avait précisé que la Rhodésie du Sud devait d'abord soumettre des propositions pour une révision de la constitution qui permettrait d'élargir la base de la représentation au parlement. Au cours du débat, un certain nombre de pays, dont la Norvège et les États-Unis, ont demandé instamment à la Grande-Bretagne d'user de son influence en vue de l'expansion rapide du suffrage et de l'élimination de la discrimination raciale en Rhodésie du Sud.

## Syrie-Israël

Au mois d'août, des incidents se produisirent à la frontière israélo-syrienne, et le Conseil a dû se réunir à la demande des deux parties. Après avoir entendu l'exposé des divers points de vue et après avoir pris connaissance du rapport fourni par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, le Conseil a mis aux voix un projet de résolution déposé par la Grande-Bretagne et les États-Unis. La résolution condamnait le meurtre des deux fermiers israéliens qui avait eu lieu le 19 août 1963 près des rives du lac de Tibériade; elle se basait sur l'enquête menée par les Nations Unies et qui tendait à prouver que les assassins avaient pénétré en Israël par la Syrie. Les résultats du vote ont été huit voix pour, deux voix contre (Maroc et URSS), et une abstention (Venezuela). Le veto soviétique avait pour dessein de bloquer l'action du Conseil après qu'un certain nombre d'amendements introduits par le Maroc eurent été rejetés.

### III

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se compose de tous les États membres des Nations Unies. Elle se réunit une fois l'an en session ordinaire, généralement en automne, au siège de New York de l'ONU. Elle s'assemble aussi en session spéciale ou d'urgence lorsque les circonstances l'indiquent ou qu'une session est demandée suivant la procédure prévue.

En 1963, l'Assemblée générale a tenu, du 14 mai au 27 juin, sa quatrième session spéciale, consacrée à l'étude du financement des opérations de maintien de la paix. Du 19 septembre au 17 décembre, elle a tenu sa dix-huitième session ordinaire.

Dès sa première session, l'Assemblée générale s'est rendu compte qu'il lui serait impossible d'examiner en séance plénière les nombreuses questions qui figuraient à son ordre du jour. Aussi a-t-elle créé sept grandes commissions plénières, au sein desquelles tous les États membres peuvent se faire représenter:

*Première Commission* (questions politiques et de sécurité)

*Commission politique spéciale* (recevant une part des travaux de la Première Commission)

*Deuxième Commission* (questions économiques et financières)

*Troisième Commission* (questions sociales, humanitaires et culturelles)

*Quatrième Commission* (questions coloniales)

*Cinquième Commission* (questions administratives et budgétaires)

*Sixième Commission* (questions juridiques).

Les recommandations de ces commissions sont transmises aux séances plénières de l'Assemblée générale pour être approuvées de façon définitive avant la fin de la session. Quelques questions seulement, d'une importance exceptionnelle, ne sont étudiées qu'en séance plénière\* de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée, qui se compose du président et des vice-présidents de l'Assemblée ainsi que des présidents des commissions, se réunit régulièrement au cours de la session afin de veiller au bon déroulement des travaux de l'Assemblée. Il est chargé notamment de présenter des recomman-

\*Le numéro d'octobre 1963 d'«Affaires Extérieures» a décrit la manière dont se déroulent, techniquement, les séances de l'Assemblée générale.

dations à l'Assemblée au sujet de chacun des points dont l'inscription à l'ordre du jour est demandée, ainsi que de la priorité à lui accorder et de la commission à laquelle il convient d'en confier l'examen. L'Assemblée générale, en séance plénière, prend ensuite des décisions sur les recommandations du Bureau.

A sa dix-huitième session ordinaire, l'Assemblée générale a examiné 86 questions. On trouvera dans les pages qui suivent un bref exposé des résultats qu'a donnés l'examen de la plupart de ces questions. On trouvera également, à la partie consacrée aux travaux de la Cinquième Commission, un rapport sur les délibérations de la quatrième session spéciale de l'Assemblée.

## Séances plénières

### Représentation de la Chine

Il y a eu de nouveau, à la dix-huitième session, un débat sur le fond même de la question de la représentation de la Chine, mais sans grand résultat. Un projet de résolution présenté par l'Albanie et le Cambodge et demandant que les représentants de la Chine nationaliste soient remplacés dans tous les organes des Nations Unies par les représentants du Gouvernement de Pékin a été repoussé par 57 voix (y compris le Canada) contre 41, et 12 abstentions.

### Droits de l'homme au Sud-Vietnam

Tout au long de l'été de 1963, le Sud-Vietnam a été déchiré par la violence et les luttes intestines, l'élément bouddhiste de la population se plaignant d'être persécuté sur le plan religieux par le gouvernement. Au début d'octobre, à la demande de plusieurs États membres, l'Assemblée a décidé de discuter la question des violations des droits de l'homme qui se seraient produites dans ce pays. Le Gouvernement vietnamien ayant invité les Nations Unies à envoyer sur place une mission d'enquête, une équipe fut constituée; elle comprenait des représentants de l'Afghanistan, du Brésil, de Ceylan, de Costa Rica, du Dahomey, du Maroc et du Népal. Lorsque la mission a présenté son rapport, en décembre, l'Assemblée a jugé que le renversement du gouvernement du président Ngo Dinh Diem, survenu le 1<sup>er</sup> novembre, rendait inutile tout examen ultérieur de la question.

### Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental)

L'Assemblée a pris note du rapport du secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de l'accord de 1962 sur la Nouvelle-Guinée occidentale. D'après ce rapport, le transfert des pouvoirs exécutifs des Pays-Bas d'abord aux Nations Unies, puis à l'Indonésie, s'est accompli pacifiquement et sans incident, et les Nations Unies se tiennent prêtes à aider l'Indonésie à mettre en œuvre les parties restantes de l'accord, concernant l'acte de libre choix des

habitants du territoire. Le rapport note aussi que le secrétaire général a constitué un fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental.

### **Année de la collaboration internationale**

La Commission préparatoire de l'Année de la collaboration internationale, constituée en 1962, a présenté son rapport, à la suite duquel l'Assemblée a adopté unanimement une résolution (1907 (XVIII)) faisant de 1965, vingtième anniversaire des Nations Unies, l'Année de la collaboration internationale et mettant sur pied une commission qui tracera et coordonnera le projet d'ACI et sera chargée de l'organisation et de la préparation de programmes à exécuter par l'ONU à cet égard. Les États membres, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales intéressées ont été invitées à proposer des projets et des programmes. Le Canada, qui avait fait partie de la Commission préparatoire, a été désigné pour faire partie également de la nouvelle commission.

### **Méthodes de travail de l'Assemblée**

Le Comité spécial pour l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale a recommandé une série de mesures ayant pour objet de simplifier et de faciliter l'examen de diverses questions complexes et importantes par l'Assemblée. Ces recommandations ont été acceptées à l'unanimité par la résolution (1898 (XVIII)) et elles seront mises en vigueur désormais par l'Assemblée. L'essai d'un outillage électrique pour le vote, dans la grande salle de l'Assemblée et dans une ou deux salles de commissions, a été approuvé de même et fera l'objet d'un rapport qu'étudiera la dix-neuvième session.

### **Questions coloniales**

En 1963, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a examiné les progrès accomplis dans 26 territoires et a présenté diverses recommandations à l'Assemblée générale. Celles qui avaient trait à la Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et aux territoires sous administration portugaise ont été examinées à titre particulier par la Quatrième Commission. Les autres parties du rapport du Comité spécial ont été examinées en séance plénière de l'Assemblée et ont donné lieu à l'adoption de sept résolutions, relatives aux territoires d'Aden, de Malte, des Fidji, de la Rhodésie du Nord, du Nyassaland, du Basoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland, et de la Guyane britannique.

Par sa résolution finale sur le sujet (1956 (XVIII)), l'Assemblée a prié le Comité spécial de poursuivre ses travaux, à la recherche des moyens les meilleurs de faire appliquer immédiatement et totalement la Déclaration sur les colonies à tous les territoires n'ayant pas encore accédé à l'indépendance,

et elle a dit «regretter profondément» le refus de certaines puissances administrantes de coopérer avec le Comité ainsi que le peu de cas qu'elles font de la résolution de l'Assemblée générale. La résolution a été adoptée par 95 voix (y compris le Canada) contre zéro, et six abstentions.

#### Admission de nouveaux membres

L'Assemblée a admis en 1963 parmi ses membres, à la recommandation du Conseil de sécurité, le Kenya, Koweït et Zanzibar. Le Canada a été coparrain du Kenya et de Zanzibar. Le nombre des États membres est désormais de 113.

#### Première Commission (questions politiques)

A la dix-huitième session, sept questions ont été renvoyées pour examen préalable à la Première Commission. Quatre avaient trait directement au désarmement et à la cessation des essais nucléaires, une à la Corée et une aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La dernière, relative aux relations entre les États européens, n'a pas fait l'objet d'un débat.

#### Désarmement général et complet—Rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement

Vers le début de la dix-huitième session, les ministres des Affaires étrangères des États-Unis et de l'Union soviétique se sont mis d'accord sur un texte de résolution interdisant la mise sur orbite d'engins de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Cet accord a fait l'objet d'une discussion dans le cadre du point précité. Un projet de résolution parrainé par les dix-sept membres participants de la Conférence de Genève sur le désarmement a été adopté unanimement. Cette résolution (1884 (XVIII)) salue avec joie l'intention annoncée par l'URSS et les États-Unis de ne pas placer dans l'espace extra-atmosphérique d'objets transportant des engins nucléaires ou d'autres engins de destruction massive, et elle invite tous les États à suivre cet exemple.

Le débat sur le désarmement a repris après que l'Assemblée eut examiné le point relatif aux essais nucléaires. Jugeant qu'il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud, les huit membres non engagés de la Conférence de Genève ont proposé une résolution de procédure invitant la Conférence des dix-huit puissances sur le désarmement à reprendre ses négociations et à tourner d'urgence son attention vers les mesures collatérales au sujet desquelles un accord prochain paraissait possible. Les puissances occidentales se sont montrées bien disposées, mais il a fallu de longues discussions pour établir un libellé propre à rallier l'appui de l'URSS. La résolution modifiée (n° 1908 (XVIII)) presse le Comité des Dix-Huit de rechercher un élargissement du terrain d'entente existant au sujet du désarmement, et elle invite le Comité à rechercher un accord au sujet de mesures permettant de réduire la tension internationale,

d'éloigner la possibilité de la guerre et de faciliter un accord de désarmement général et complet. La délégation du Canada, comme de coutume, a joué dans ces délibérations un rôle particulièrement actif.

### Essais nucléaires

Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, conclu au commencement de l'année, a eu un effet sensible sur le débat relatif aux essais nucléaires; les discussions ont été beaucoup moins acerbes que les années précédentes. Les membres non engagés de la Conférence de Genève avaient préparé un projet de résolution par lequel l'Assemblée générale se félicitait de l'interdiction partielle des essais nucléaires et souhaitait la poursuite des négociations jusqu'à une interdiction élargie mettant fin aux essais dans tous les milieux physiques. Ce projet soulevait des problèmes pour l'URSS et pour les alliés occidentaux à la fois. Les États-Unis et l'URSS finirent par se mettre d'accord sur un texte de compromis. Le projet, afin de contourner le problème de la vérification, priait le Comité des Dix-Huit de poursuivre ses négociations en vue des objectifs énoncés au préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

Les membres non engagés consentirent finalement à se joindre aux parrains du texte des États-Unis et de l'Union soviétique, après quelques retouches au projet. Au dernier moment, toutefois, le Ghana et Chypre proposèrent un amendement précisant que les négociations en vue d'un accord d'ensemble sur l'interdiction des essais devaient se poursuivre «d'urgence». Cet amendement a été adopté, bien que la plupart des membres, soucieux de ne pas déranger le délicat équilibre que représentait le texte convenu, se soient abstenus de voter. La résolution révisée (n° 1910 (XVIII)) a été adoptée par 104 voix (y compris le Canada) contre une (l'Albanie), et trois abstentions.

### Conférence sur l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires

Le débat sur l'opportunité d'une conférence de signature d'une convention pour l'interdiction du recours aux engins nucléaires et thermonucléaires a consisté pour une grande part en une répétition d'arguments déjà exposés lors des sessions précédentes. Une résolution (1909 (XVIII)) priant la Conférence des Dix-Huit sur le désarmement d'étudier d'urgence cette question, a été adoptée par 64 voix contre 18 (y compris le Canada), et 25 abstentions. Bien qu'il se soit agi essentiellement d'une résolution de procédure, elle tendait à appuyer le point de vue de nombreux pays africains et asiatiques, suivant lesquels on parviendrait à éliminer ou du moins à réduire dans de grandes proportions le danger des armes nucléaires en adoptant une convention internationale qui interdirait le recours à ces armes. De nombreux autres pays, dont le Canada, soutenaient au contraire que la

seule manière efficace de prévenir le recours aux armes nucléaires consistait dans l'élimination de celles-ci obtenue grâce à un accord de désarmement concret.

#### Dénucléarisation de l'Amérique latine

La résolution (1911 (XVIII)), qui demandait des études ainsi que des consultations entre les États latino-américains sur la possibilité d'une zone dénucléarisée en Amérique latine, a été adoptée par 91 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 15 abstentions.

#### Espace extra-atmosphérique

Au cours de la dix-huitième session, l'Union soviétique et les États-Unis se sont mis d'accord sur un projet de déclaration de principes juridiques réglant l'activité des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies a étudié ensuite ce projet, sur lequel il a exprimé un certain nombre de réserves, particulièrement en ce qui concerne l'omission de tout principe limitant à des fins pacifiques l'utilisation de l'espace. La plupart des membres du Comité, et en particulier le Canada, n'en reconnaissaient pas moins que ce texte représentait le plus large terrain d'accord qu'il fût alors possible de trouver. Présenté à l'Assemblée, il a été adopté unanimement par la résolution 1962 (XVIII). L'Assemblée a de même adopté unanimement la résolution 1963 (XVIII), qui définit des objectifs juridiques et techniques pour les travaux relatifs à l'espace et invite le Comité de l'espace extra-atmosphérique à établir des projets de conventions *a)* sur la responsabilité quant aux dommages causés par des objets lancés dans l'espace et *b)* sur le secours aux astronautes et aux véhicules spatiaux et sur leur retour.

#### Corée

Bien que le débat sur la question de Corée ait été moins vif que les années précédentes, les positions réciproques sont demeurées aussi opposées qu'auparavant. Les représentants de la Corée du Sud ont été invités à prendre part au débat, mais non pas le Gouvernement de la Corée du Nord, parce qu'il nie toute compétence aux Nations Unies pour examiner la question de Corée. La résolution 1964 (XVIII), qui invite la Corée du Nord à accepter les objectifs des Nations Unies pour ce pays (unité, indépendance et démocratie), a été adoptée par 65 voix (y compris le Canada) contre 11, et 24 abstentions.

#### Relations entre les États européens à des régimes sociaux et politiques différents

En 1960, la délégation de la Roumanie avait proposé l'inscription d'un point relatif à l'établissement de zones dénucléarisées en Europe en vue d'améliorer les relations de voisinage des États européens possédant des régimes



sociaux et politiques différents. Cette demande, retirée par la suite, a été présentée à nouveau à la dix-huitième session et agréée. Toutefois, afin d'éviter un débat acerbe sur le problème allemand, qui eût gâté l'atmosphère de modération régnant à la Première Commission, la Roumanie a consenti à ne pas insister pour que cette question fût débattue. L'examen en a donc été renvoyé à la dix-neuvième session de l'Assemblée.

## Commission politique spéciale

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les questions politiques que l'Assemblée générale n'examine pas elle-même en séance plénière sont renvoyées soit à la Première Commission, soit à la Commission politique spéciale.

### Apartheid

A la suite des décisions prises à la Conférence d'Addis-Abéba en mai 1963, les États africains ont accru leurs pressions sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il modifie sa politique d'*apartheid*, notamment aux réunions des institutions spécialisées (conférence de juin 1963 de l'OIT, Conseil de sécurité, dix-huitième session de l'Assemblée générale). La Commission politique spéciale a examiné la question de l'*apartheid* en octobre, mais les délégations africaines paraissent avoir jugé qu'il valait mieux compter sur le Conseil de sécurité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada est intervenu dans le débat le 18 octobre.

Dès le début de la session, la Commission politique spéciale a examiné une résolution priant le Gouvernement de la République sud-africaine de renoncer au procès arbitraire alors en cours et à libérer sur-le-champ et sans conditions tous les prisonniers politiques. La résolution invitait aussi les États membres à déployer tous leurs efforts en vue d'amener le Gouvernement de la République sud-africaine à mettre en vigueur immédiatement les dispositions de la résolution. Celle-ci (1881 (XVIII)) a été adoptée presque unanimement par l'Assemblée, l'Afrique du Sud votant seule contre.

La Commission a repris l'examen de cette question vers la fin de la session et elle a adopté une résolution en deux parties (1978 (XVIII)). La première partie, adoptée par 100 voix contre deux, et une abstention, invitait tous les États à prendre des mesures appropriées et à intensifier leurs efforts en vue de dissuader le Gouvernement de l'Afrique du Sud de poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'*apartheid*, et à donner suite à la résolution du 4 décembre du Conseil de sécurité relative à l'exportation d'armes vers l'Afrique du Sud; elle maintenait en existence le Comité spécial sur l'*apartheid*. La seconde partie de la résolution, adoptée par 99 voix contre deux, sans aucune abstention, priait le secrétaire général de rechercher les moyens grâce auxquels il serait possible de faire parvenir des secours, par l'intermédiaire des institutions internationales appropriées, aux

familles des personnes persécutées par le Gouvernement de la République sud-africaine en raison de leur opposition à la politique d'*apartheid*. Le Canada a voté en faveur des deux parties de la résolution.

#### Effets des radiations ionisantes

L'Assemblée générale s'inquiète de plus en plus, depuis quelques années, des effets nuisibles des radiations ionisantes, dont la source principale est constituée par les essais nucléaires. Bien que le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, conclu en 1963, ait diminué sensiblement la production de nouvelles radiations, il reste les effets durables des explosions passées, de même que les radiations produites par les essais non interdits par le Traité. Profondément inquiet des retombées radio-actives, le Canada n'a cessé, depuis plusieurs années, d'attirer l'attention du monde sur ce danger et sur la nécessité de mesurer l'incidence et la concentration de la radio-activité dans l'atmosphère en même temps que de parvenir à une meilleure connaissance de ses effets et des mesures propres à les enrayer. A la dix-huitième session, la délégation du Canada a donné son appui à une résolution priant le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ionisantes de poursuivre, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des études sur les effets que les radiations ionisantes entraînent pour l'homme et son milieu physique, et pressant l'Organisation météorologique mondiale d'entreprendre la mise en œuvre de son projet d'observations et de rapports sur les niveaux de radio-activité de l'atmosphère. Cette résolution (1896 (XVIII)) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

#### Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

La Commission politique spéciale a été saisie de trois projets de résolution concernant les réfugiés de Palestine, mais un seul a été mis aux voix. Un projet de résolution présenté par trois États asiatiques aurait donné instructions à la Commission de conciliation pour la Palestine de tenter de nouveaux efforts en vue de mesures concernant la protection des biens, des droits de propriété et des intérêts des réfugiés. Un autre projet de résolution, parrainé par 18 délégations, aurait demandé des négociations directes entre Israël et les États arabes en vue d'un accord réglant la question des réfugiés arabes. La résolution, présentée par les États-Unis d'Amérique, invitait la Commission de conciliation pour la Palestine à poursuivre ses efforts en faveur des réfugiés. Le Canada a voté en faveur de cette résolution (1912 (XVIII)) qui a été adoptée par 82 voix contre une, et 14 abstentions.

La même résolution exprimait la gratitude de l'Assemblée générale à M. John H. Davis, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux depuis cinq ans et dont la démission devenait effective le 1<sup>er</sup> janvier 1964. C'est M. Laurence V. Michelmore qui lui a succédé.

## Représentation équitable au sein des organismes des Nations Unies

Afin d'assurer une meilleure représentation aux États devenus membres des Nations Unies ces dernières années, la composition du Bureau de l'Assemblée générale a été portée à 25 États par l'addition de quatre vice-présidents. Il a été établi, en vue des élections futures, un mode de rotation permettant de pourvoir les postes de président et de vice-présidents de l'Assemblée et de présidents des commissions d'une façon équitable pour les divers groupements régionaux. La majorité des États membres, y compris certains pays du Commonwealth, s'y opposant, la disposition réclamée par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande en vertu de laquelle au moins un des élus devrait être du Commonwealth n'a pas été insérée dans le texte de la résolution. Celle-ci (1990 (XVIII)) a été adoptée unanimement.

Après de longues négociations, une résolution (1991 (XVIII)) a décidé l'élargissement des cadres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité, aux termes de cette résolution, compterait quatre membres non permanents de plus; la majorité requise pour ses décisions serait dès lors de neuf voix au lieu de sept. Les dix sièges non permanents seraient répartis entre les divers groupements régionaux suivant une formule arrêtée à l'avance. Le Conseil économique et social, pour sa part, compterait 27 membres au lieu de 18. Ces propositions ne peuvent entrer en vigueur qu'après modification de la Charte des Nations Unies. Conformément à l'article 108 de la Charte, elles entreront en vigueur une fois ratifiées suivant les procédures constitutionnelles nationales par les deux tiers des États membres des Nations Unies, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité. L'URSS a fait savoir au cours du débat qu'elle ne ratifierait pas ces modifications de la Charte. Peu après la clôture de la dix-huitième session, toutefois, l'URSS a annoncé qu'elle se proposait de procéder à de nouvelles consultations à ce sujet.

## IV

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (suite)

#### Deuxième Commission (questions économiques)

La Deuxième Commission couronne l'appareil par lequel les membres de l'ONU manifestent leur commun intérêt pour une grande variété de questions dans les domaines économique, financier et commercial. Chaque année elle étudie les rapports émanant du Conseil économique et social et des divers organes et institutions s'y rattachant. A la dix-huitième session, deux faits ont dominé les débats: l'imminence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, fixée au printemps 1964, et l'allègement des tensions de la guerre froide.

#### Commerce

Pendant toute la session et notamment pendant la discussion sur la conjoncture économique mondiale, on a déclaré avec insistance qu'il fallait accroître les revenus commerciaux des pays en voie de développement afin d'accélérer leurs progrès économique et social. Ces pays tiennent à améliorer les conditions des échanges; en effet, un projet de résolution de 75 pays invitait les États qui participeraient à la Conférence sur le commerce et le développement à accorder une attention sérieuse à la Déclaration des pays sous-équipés touchant les questions de commerce. Dans ce texte, présenté à l'origine par le Comité pour la préparation de la Conférence et annexé à la résolution, on réclamait une politique des échanges internationaux plus dynamique et l'abandon des principes et des structures du commerce mondial qui favorisent aujourd'hui les régions du monde les plus avancées. Les objectifs des pays en voie de développement pour la Conférence étaient énoncés avec concision: il faut accroître et diversifier le commerce des pays en voie de développement, stabiliser les prix de leurs exportations à des niveaux justes et avantageux et faire en sorte que les mouvements internationaux de capital leur soient plus favorables et leur assurent les ressources nécessaires à leur développement économique. La résolution (1897 (XVIII)) où l'on se félicitait de la déclaration, sans aller toutefois jusqu'à en approuver les dispositions précises, a fait l'unanimité à l'Assemblée; celle-ci a compris que ce texte touchait à des questions qui seraient fondamentales à la conférence de 1964, la plus importante que l'on ait convoquée jusque-là sur les questions commerciales.

## **Analphabétisme**

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le monde renferme actuellement plus de 700 millions d'adultes illettrés. Ce nombre, qui représente aujourd'hui 40 p. 100 de la population mondiale, augmenterait de 20 à 25 millions par année. Aussi l'UNESCO a-t-elle proposé une campagne massive, à l'échelle mondiale, contre l'analphabétisme. Cette campagne entraînerait au cours des dix prochaines années une dépense de 1.9 milliard de dollars dont 80 p. 100 à la charge des pays nantis. Dans une résolution (1937 (XVIII)) adoptée à l'unanimité, l'Assemblée demandait que soient examinées dans le détail les propositions de l'UNESCO et exhortait tous les intéressés à en faciliter la mise en œuvre. Par une résolution connexe (1933 (XVIII)), elle proposait des programmes d'aide alimentaire, dont celui de l'OAA, comme instruments auxiliaires de la campagne d'alphabétisation. Elle s'est aussi prononcée, dans un appel unanime (1943 (XVIII)), pour une campagne mondiale dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, pour le reste de la Décennie du développement, à compter de 1965. Elle a prié le secrétaire général de présenter en 1964, au Conseil économique et social, un rapport sur les possibilités d'une telle campagne et sur les moyens de l'amorcer, eu égard à l'opportunité de contacts plus étroits entre les populations des pays évolués et des pays sous-équipés ainsi qu'à la contribution originale que des citoyens organisés en vue d'une action directe pourraient valoir à la Décennie des Nations Unies pour le développement.

## **Assistance technique et développement économique**

Quant au développement économique, l'Assemblée a reconnu que le régime de l'ONU n'était pas suffisant du point de vue de l'organisation et du financement pour assurer aux pays sous-équipés l'aide immédiate dont ils ont besoin dans ce domaine d'une haute priorité. Peu de délégués se sont montrés favorables à la proposition d'une nouvelle institution spécialisée, analogue à l'OAA et au BIT, mais l'Assemblée a adopté une résolution (1940 (XVIII)) où elle invitait le Comité du développement industriel (ONU) à rédiger des recommandations précises quant à la forme que pourrait avoir une organisation plus satisfaisante.

Deux autres mesures importantes ont eu pour objet de renforcer les dispositifs dont dispose l'ONU pour étudier dans le détail les problèmes de développement économique. La première résolution (1934 (XVIII)), coparrainée par le Canada, prévoyait pour 1964 la création d'un institut de formation et de recherche, alimenté par les contributions bénévoles des secteurs privé et public. L'objet premier de cet institut serait de former des cadres pour les domaines auxquels l'ONU s'intéresse tout spécialement, à l'intention tant des organisations internationales que des administrations nationales. De plus, il poursuivrait des recherches de détail dans les sphères

d'activité de sa compétence immédiate: méthodes d'administration publique, développement économique et opérations pour le maintien de la paix.

En deuxième lieu, on a adopté par un vote unanime une résolution (1938 (XIII)) où l'Assemblée invite le Conseil économique et social à envisager sans délai la création d'un comité permanent, ou de tout autre dispositif, qui serait chargé d'observer sans cesse et de façon méthodique, par rapport aux ressources globales en capitaux, les apports de capitaux d'assistance et de mise en valeur dans les pays en voie de développement, ainsi que les sorties de capitaux de ces pays. Au sein de ce comité, il serait surtout question des entrées de capitaux privés et d'assistance, mais il est aussi énoncé clairement que le Comité pourra examiner les questions connexes, notamment la formation et les fuites de capital dans tel ou tel pays, étant donné qu'elles se rattachent étroitement à l'accélération du développement économique.

La fructueuse conférence de 1963 sur les applications de la science et de la technique pouvant bénéficier aux régions peu développées a donné lieu à une résolution (1944 (XVIII)) invitant le nouveau comité consultatif du secrétaire général à étudier s'il était possible d'élaborer un programme de coopération internationale scientifique et technique pour le développement économique. Le programme tendrait principalement à résoudre les problèmes des pays en voie de développement, compte tenu de l'insuffisance actuelle en ressources et en personnel qualifié, ainsi que de la possibilité d'y obvier à l'avenir.

D'autres décisions importantes ont été prises à la dix-huitième session, notamment celles qui suivent:

*Par la résolution 1936 (XVIII)*, adoptée par 81 voix contre aucune, et neuf abstentions (dont celle du Canada), le secrétaire général était invité à étudier s'il était possible de transformer le Fonds spécial des Nations Unies (dont l'activité se limite au préinvestissement) en un fonds d'équipement pour le développement;

*La résolution 1932 (XVIII)*, qui porte sur les moyens à prendre pour favoriser la réforme agraire;

*La résolution 1941 (XVIII)*, relative à la décentralisation de l'activité économique et sociale des Nations Unies, et au renforcement des commissions économiques régionales.

### Troisième Commission (questions sociales)

C'est à la Troisième Commission que l'on confie pour un premier examen, de façon générale, les points de l'ordre du jour ayant trait principalement à des questions sociales ou culturelles, ou aux droits de l'homme. Aussi cette commission joue-t-elle un rôle central dans ces domaines, en ce qui concerne l'étude des rapports et l'orientation du Conseil économique et so-

cial, des institutions spécialisées et des autres organismes auxiliaires. De plus, avec le concours des commissions techniques du Conseil économique et social, la commission rédige des projets d'instruments internationaux qui sont soumis ensuite aux États membres.

A la dix-huitième session, la Troisième Commission avait un ordre du jour de douze points. Vu les difficultés posées par quelques-uns, elle n'en a examiné que six.

#### Discrimination raciale

La discrimination raciale compte maintenant parmi les grandes questions dont soit saisie l'ONU; d'ailleurs, les travaux de la Troisième Commission s'en sont considérablement ressentis. Au cours de la dix-huitième session, elle a examiné tout au long deux problèmes ayant trait à la discrimination sociale.

La Commission des droits de l'homme avait soumis à l'Assemblée un projet de déclaration sur l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale. Quelques délégations, dont celle du Canada, ont soutenu qu'il fallait l'adopter tel quel, comme il représentait un compromis faisant suite à un examen complet par la commission. Toutefois, d'autres délégations estimaient le texte d'une portée trop restreinte et d'une rédaction insuffisamment énergique. Quelques-unes ont même exprimé le vœu que la déclaration situe clairement la discrimination raciale dans le monde actuel, qu'elle établisse ses liens étroits avec le colonialisme, qu'elle dégage les périls qu'elle présentait pour la paix mondiale et la coopération entre les pays et, enfin, qu'elle définisse plus clairement le rôle et les obligations des États et de l'ONU dans la lutte contre la discrimination raciale. Des semaines de discussions ont abouti à un compromis, sauf pour le troisième paragraphe de l'article 9, qui a trait aux moyens de réprimer la propagande favorable à la discrimination raciale. Certaines délégations, dont celle du Canada, étaient d'avis que le texte à l'étude tendait à restreindre la liberté d'opinion et la liberté d'association; après un vain effort pour obtenir la modification de cet article, elles se sont abstenues lors du vote à la commission. On a apporté un léger amendement avant l'étude du texte en séance plénière, de sorte que la résolution 1904 (XVIII) a fait l'unanimité. Malgré une rédaction peu conforme à ses vœux pour une bonne part et le peu de changement apporté à l'article 9, le Canada a voté pour la déclaration afin de montrer qu'il en appuyait les fins.

Le deuxième problème avait trait à la convocation de la Commission des droits de l'homme en 1964. Le secrétaire général avait invité les commissions techniques du Conseil économique à contremander leurs réunions de 1964 afin d'atténuer la gêne financière de l'Organisation, et aussi à cause de l'insuffisance de locaux pendant la rénovation du siège à New York, et de la Conférence de Genève sur le commerce. Tenant compte de cet avis, le Conseil a adopté une résolution à cet effet. Toutefois, comme la majorité des membres étaient impatients de voir rédiger une convention tendant à faire

disparaître la discrimination raciale, et qu'ils avaient pris une décision en ce sens (résolution 1906 (XVIII)), on jugea à propos d'adopter une nouvelle résolution pour prier le Conseil de se réunir en 1964; le vote a été de 78 voix pour, 12 contre (dont celle du Canada), et 7 abstentions. Le Canada estimait à propos de s'en tenir à l'opinion bien pesée du secrétaire général; les difficultés financières de l'Organisation ne disparaissaient pas devant les arguments en faveur de la convocation.

#### **Pactes internationaux sur les droits de l'homme**

Ces instruments figurent depuis 1954 à l'ordre du jour de la Troisième Commission. On a adopté à la dix-huitième session les articles 2 et 4 du Pacte sur les droits civils et politiques, et ajouté un article touchant les droits de l'enfant. On a aussi complété les articles 11 et 12 du Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, en y insérant le droit aux aliments. On a retiré un article sur le droit d'asile, proposé par l'Union soviétique à la dix-septième session.

La mise en œuvre des articles sur le Pacte relatif aux droits civils et politiques a fait l'objet d'une discussion générale à la Commission. Mais, pour donner aux nouveaux membres le temps d'étudier ces nouveaux articles, on en a différé à la dix-neuvième session la discussion dans le détail.

#### **Rapport du Conseil économique et social**

L'examen du rapport du Conseil économique et social a abouti aux résolutions ci-après, qui ont été adoptées sans opposition:

*La résolution 1915 (XVIII)*, favorable à une action commune comme instrument du progrès économique et social;

*La résolution 1916 (XVIII)*, selon laquelle il conviendrait d'envisager des réalisations précises dans le domaine social pour le reste de la Décennie du développement;

*La résolution 1917 (XVIII)*, qui renferme diverses recommandations touchant la construction de logements;

*La résolution 1918 (XVIII)*, favorable à une étude sur l'évolution récente en ce qui concerne la législation et les pratiques relatives à la peine capitale;

*La résolution 1919 (XVIII)*, pour féliciter le FISE du travail accompli l'année précédente;

*La résolution 1920 (XVIII)*, favorable à des efforts coordonnés pour assurer la participation des femmes au progrès national, social et économique;

*La résolution 1921 (XVIII)*, pour inviter la Commission de la condition de la femme à rédiger un projet de déclaration sur la discrimination contre la femme;



*La résolution 1923 (XVIII)*, pour inviter le Conseil économique à observer, lors de l'élection des membres à la Commission des droits de l'homme, le principe d'une équitable répartition géographique et, notamment, d'une juste représentation pour l'Afrique.

#### **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

La Commission a félicité le haut commissaire de son travail et elle a porté de 25 à 30 le nombre des membres du comité exécutif qui oriente le haut commissariat.

En séance plénière l'Assemblée a approuvé à l'unanimité la recommandation par le secrétaire général de reconduire au 31 décembre 1965 le mandat du haut commissaire actuel, M. Félix Schnyder (Suisse).

A la Conférence des contributions, qui se tient annuellement, le Canada a promis de verser \$290,000 en 1964 pour les programmes du haut commissariat.

#### **Année internationale des droits de l'homme**

D'après une décision de l'Assemblée, 1968 sera l'Année internationale des droits de l'homme; elle coïncidera avec le vingtième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle. Dans une résolution (1961 (XVIII)), adoptée à l'unanimité, elle prie la Commission des droits de l'homme de préparer des propositions sur les mesures et les manifestations qui conviendraient alors, et elle invite les membres à intensifier entre-temps leurs efforts en faveur des droits de l'homme.

#### **Mesures destinées à promouvoir l'idée de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples**

Déposé à la Commission, un projet de déclaration sur les mesures pour développer chez la jeunesse un idéal de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples a soulevé de l'inquiétude chez certaines délégations; elles exprimèrent des doutes sur l'opportunité d'une telle déclaration. A la suite d'une discussion générale, l'Assemblée a adopté, faute de temps, une résolution (1965 (XVIII)) où elle invitait tous les intéressés à présenter leurs observations sur la proposition; elle y accordait la priorité à l'étude du projet pour la dix-neuvième session.

#### **Quatrième Commission (questions coloniales)**

La Quatrième Commission, qui est chargée des questions de tutelle, s'occupe de trois catégories de territoires: *a*) les territoires sous tutelle surveillés par l'ONU par l'intermédiaire d'un Conseil créé à cet effet; *b*) les territoires non autonomes, au sujet desquels des renseignements sont adressés à l'ONU en vertu de l'article 73 (p. *e*) de la Charte; *c*) un territoire sous

mandat, le Sud-Ouest africain, envers lequel les responsabilités de l'ONU ont été héritées de la Société des Nations. On trouve énoncées au chapitre XI de la Charte les obligations de l'ONU envers les territoires non autonomes; celles qui ont rapport aux territoires sous tutelle figurent aux chapitres XII et XIII.

Il est aujourd'hui de pratique courante à l'Assemblée générale d'adresser aux puissances administrantes des recommandations détaillées sur les faits politiques qui se produisent dans les territoires coloniaux dont elles ont charge. Dans une large mesure, la création d'institutions représentatives et le progrès vers l'autonomie et l'indépendance préoccupent au premier chef la plupart des délégations. Les conditions sociales, économiques et de l'enseignement dans les territoires coloniaux sont passées à l'arrière-plan.

Bien déterminées à faire disparaître les derniers îlots du colonialisme en Afrique, les délégations de ce continent se sont employées au Conseil de sécurité en 1963, à obtenir des mesures positives pour régler les questions de la Rhodésie du Sud, des territoires portugais et de la politique raciste de l'Afrique du Sud. Elles sont intervenues dans le même sens à l'Assemblée générale, ainsi que dans deux commissions de celle-ci: la Commission politique spéciale et la Quatrième Commission.

### Rhodésie du Sud

Le débat sur la Rhodésie du Sud a eu lieu peu de temps après que le Conseil de sécurité eut étudié la question et que la Grande-Bretagne eut opposé son veto au projet de résolution à ce sujet. On a alors entendu les mêmes arguments qu'au Conseil. Les délégations d'Afrique et d'Asie ont affirmé que la Grande-Bretagne avait les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour intervenir en Rhodésie du Sud, pour suspendre la constitution et pour convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle réunissant les représentants de tous les partis politiques du territoire. La Grande-Bretagne a de nouveau soutenu que la Rhodésie du Sud n'était pas un territoire non autonome et nier la compétence de l'ONU en la matière. Selon son représentant, la situation dans le territoire n'était pas explosive ni ne mettait la paix internationale en danger; rien ne confirmait l'affirmation africaine selon laquelle les forces armées de la Rhodésie du Sud seraient utilisées contre la population africaine.

En octobre, une résolution (1883) tendant à transférer les pouvoirs à la Rhodésie du Sud, rédigée sensiblement dans les mêmes termes que celle qui avait essuyé le veto de la Grande-Bretagne au Conseil de sécurité, a été adoptée par 90 voix contre 2, et 14 abstentions (dont celle du Canada). La Grande-Bretagne n'a pas pris part au scrutin, étant donné son point de vue juridique sur la compétence de l'Assemblée.

Plus tard, les États d'Afrique et d'Asie ont présenté un projet de résolution plus long et plus complet; ils y affirmaient que la situation en Rhodésie du Sud constituait un danger pour la paix internationale, et invitaient la

Grande-Bretagne à ne pas accorder l'indépendance à ce territoire avant que n'y ait été établi le règne de la majorité par le suffrage universel des adultes, mais à convoquer une conférence largement représentative afin d'élaborer la nouvelle constitution de la Rhodésie du Sud. L'Assemblée a adopté cette résolution par 73 voix contre 2, et 19 abstentions (dont celle du Canada).

Lors de la discussion, le Canada a reconnu qu'une minorité de 200,000 personnes ne pouvait espérer faire longtemps obstacle à la pleine participation de 3,500,000 personnes à la vie politique, économique et sociale de la Rhodésie du Sud. Le Canada était favorable aux aspirations politiques de la population africaine et il souhaitait que tous groupes intéressés trouvent une base d'entente pour un programme d'évolution constitutionnelle ordonnée. En tant que membre du Commonwealth, le Canada tenait à ce que la solution finale fût conforme aux principes de liberté et de démocratie à la base de cette association de pays. A ce stade toutefois, les meilleures chances de progrès résidaient dans les consultations officieuses et privées. Quant aux résolutions qu'on présenterait à l'Assemblée, il conviendrait de se demander si, oui ou non, elles faciliteraient cette manière de procéder. Se fondant sur ces considérations, le Canada s'est abstenu lors de la mise aux voix des deux résolutions sur la Rhodésie du Sud.

#### **Sud-Ouest africain**

Le débat sur le Sud-Ouest africain a donné lieu à des attaques acerbes de la part des Africains contre les grandes puissances occidentales, accusées d'accorder un appui militaire et économique à la République sud-africaine pour sa politique à l'endroit de ce territoire; il s'est terminé par l'adoption de quatre résolutions. Selon la première, la situation au Sud-Ouest africain constituait un danger pour la paix internationale; la République sud-africaine y était condamnée pour son refus obstiné de collaborer avec les Nations Unies. L'Assemblée générale déclarait dans ce texte que toute tentative par la République sud-africaine pour annexer ce territoire constituerait un acte d'agression; elle invitait tous les membres à s'abstenir de fournir des armes, du matériel militaire, du pétrole et des produits pétroliers à la République sud-africaine. La grande majorité des pays occidentaux entendaient voter pour la résolution, mais ils ont réclamé en vain qu'on modifie la rédaction du chapitre VII et qu'on supprime les dispositions relatives à un embargo. La résolution 1899 a finalement été adoptée par 84 voix contre 6, et 17 abstentions (dont celle du Canada). Bien que d'accord sur les buts fondamentaux de la résolution, la délégation du Canada estimait que l'Assemblée aurait tort d'usurper les attributions du Conseil de sécurité pour imposer des sanctions dans les circonstances envisagées au chapitre VII. Pour prendre de telles mesures par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, l'ONU devrait attendre l'issue des poursuites judiciaires à la Cour internationale de Justice.

Aux termes de cette résolution, le secrétariat général devait prier l'Afrique du Sud de répondre à une requête en faveur d'une présence de l'ONU au Sud-Ouest africain, dont un représentant à demeure pour l'assistance technique. Le refus de l'Afrique du Sud a donné lieu à une autre résolution (1979 (XVIII)), condamnant de nouveau ce pays et invitant le Conseil de sécurité à étudier la situation au Sud-Ouest africain. Le vote a été de 89 voix pour (dont celle du Canada), 2 contre, et 3 abstentions.

L'Assemblée a aussi adopté par un vote unanime deux autres résolutions (1900 et 1901 (XVIII)) relatives aux pétitions concernant le Sud-Ouest africain et les programmes d'enseignement et de formation spéciaux pour les habitants du territoire.

#### Territoires portugais

A la suite des événements relatés au chapitre II, le groupe afro-asiatique a déposé à la Quatrième Commission un projet de résolution selon lequel le Conseil de sécurité adopterait lui-même les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ses propres décisions. Nombre de délégations occidentales ont trouvé le texte vague et ambigu; d'après l'une des interprétations possibles, il y était envisagé des mesures dont, aux termes de la Charte, la mise en œuvre relevait, à leur avis, d'une décision du Conseil de sécurité. La résolution (1913 (XVIII)) a quand même été adoptée par 91 voix contre 2, et 11 abstentions (dont celle du Canada).

En dépit des objections du Portugal, la Commission a aussi approuvé par 102 voix (dont celle du Canada) contre 2, et une abstention, une résolution (1973 (XVIII)) tendant à prolonger un programme spécial de formation pour les habitants africains des territoires portugais d'Afrique et pour les réfugiés de ces territoires.

#### Oman

De même que lors des sessions antérieures de l'Assemblée, la question d'Oman a fait l'objet d'un débat à la Commission politique spéciale. A la demande des États arabes, la question a été considérée comme « coloniale », et renvoyée à la Quatrième Commission. Les arguments déjà mentionnés dans les numéros antérieurs de la présente publication sont revenus sur le tapis. Il a été pris note du rapport présenté par le représentant spécial du secrétaire général, M. de Ribbing, ambassadeur de Suède en Espagne. Enfin, on approuva par 96 voix (dont celle du Canada) contre une, et 4 abstentions, une résolution (1948 (XVIII)) renfermant un compromis aux termes duquel le président de l'Assemblée désignerait un comité spécial de cinq pays pour examiner la question.

#### Territoires sous tutelle et non autonomes

La Commission a adopté par un vote unanime le rapport du Conseil de tutelle, dont les délibérations sont étudiées au chapitre VII.

Au cours des dernières années, le Comité spécial des Vingt-Quatre a assumé presque toutes les tâches assignées auparavant à des comités spéciaux, dont ceux du Sud-Ouest africain et des territoires portugais. On adopta à la dix-huitième session par 84 voix (dont celle du Canada) contre aucune, et 26 abstentions une résolution (1970 (XVIII)) tendant à dissoudre le Comité des renseignements et à transférer ses attributions au Comité des Vingt-Quatre.

On a étudié en séance plénière (V. chapitre III) les résolutions découlant du rapport du Comité des Vingt-Quatre. Sur la recommandation de celui-ci, l'Assemblée a adopté une autre résolution (1972 (XVIII)) priant la Grande-Bretagne: a) de relâcher immédiatement les leaders nationalistes et les syndicalistes détenus à Aden; b) de mettre fin aux mesures d'expulsion frappant des habitants du territoire. Ces arrestations avaient suivi la tentative d'assassinat perpétrée contre les principaux ministres d'Aden et de l'Arabie Saoudite, en route vers Londres pour des entretiens d'ordre constitutionnel. Les personnes arrêtées appartenaient à un parti politique qui préconise la violence comme moyen de faire passer Aden à la domination yéménite. Le vote sur cette résolution fort discutée a été de 53 pour, 23 contre (dont le Canada), et 31 abstentions.

# V

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (fin)

### Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires)

Dans le cadre de ses attributions générales, la Cinquième Commission a étudié en 1963 les incidences financières d'un certain nombre de décisions de l'Assemblée; elle a pris des mesures pour que l'Organisation dispose de fonds adéquats en 1964 et elle a examiné les divers rapports financiers que lui ont soumis le secrétaire général, les institutions spécialisées et l'AIEA. La Commission a examiné en outre des rapports touchant les questions administratives ou relatives au personnel.

#### Financement des opérations de maintien de la paix

Parmi les diverses commissions de l'Assemblée, la Cinquième Commission a été la seule à se réunir durant la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette session avait été convoquée en vue de l'étude, par l'Assemblée, du rapport présenté par le Groupe de travail des 21\* qui s'était réuni au printemps pour l'élaboration de méthodes spéciales relatives au financement des grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le rapport faisant la revue des diverses manières d'aborder le problème du financement et exposait le point de vue d'un grand nombre d'États membres (dont le Canada) concernant les principes qui serviraient de base au financement des futures opérations de maintien de la paix.

En outre, le secrétaire général n'étant autorisé à dépenser des fonds au titre de la FUNU et de l'ONUC que jusqu'à la fin de juin, l'Assemblée devait prolonger le mandat qui était échu à cet égard au secrétaire général, et elle devait lui procurer les fonds nécessaires sans posséder à cet effet une formule établie de financement. Afin d'assurer le fonctionnement de la FUNU et de l'ONUC au cours des mois à venir, il était indispensable de tomber d'accord sur une méthode de répartition des frais. Un autre problème se présentait alors: fallait-il adopter une autre formule *ad hoc* ou s'efforcer d'élaborer des mesures de financement à long terme, tâche que le Groupe de travail n'avait pu mener à bien.

Un grand nombre de petites et moyennes puissances, y compris le Canada, étaient en faveur d'un barème spécial des quotes-parts, tandis

---

\*La composition du Groupe de travail des 21 est indiquée à l'annexe V-10.

que certaines grandes puissances préféraient les mesures *ad hoc* ou déniaient à l'Assemblée générale toute responsabilité politique ou financière en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La plus grande partie de la session a été consacrée à des exposés de points de vue sur ces questions.

Aux termes de l'article 19 de la Charte, un membre en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. Avant l'ouverture de la session, il est apparu que l'Assemblée aurait à se prononcer sur un cas de ce genre. Le secrétaire général a fait savoir par lettre au président de l'Assemblée qu'un État membre (Haïti), qui était en retard dans le paiement de sa contribution, tombait sous le coup des dispositions de l'article 19. Peu après le début de la session, le président a répondu que si l'on avait procédé à un vote officiel et si la délégation haïtienne avait été présente, il aurait fait une déclaration annonçant que Haïti avait perdu son droit de vote aux termes de l'article 19. Haïti a ensuite versé une contribution qui la mettait en mesure de voter.

Une fois la session ouverte, il est apparu que la plupart des pays en voie de développement ne se contenteraient pas de l'adoption d'une autre formule *ad hoc* pour le financement de la FUNU et de l'ONUC au cours des six derniers mois de 1963. Ces pays désiraient que l'Assemblée s'efforce de nouveau d'élaborer un barème spécial et adopte à cet effet une déclaration de principes généraux qui serviraient de guide pour le financement des futures opérations de maintien de la paix. Le Canada partageait ce vœu, de même qu'un certain nombre de petites et moyennes puissances, mais des divergences de vues se sont manifestées en ce qui concerne les principes à insérer dans une déclaration de ce genre. Les pays soviétiques ont continué de se montrer hostiles à toute proposition qui ne mettait pas le Conseil de sécurité directement en jeu dans des activités de maintien de la paix.

Au cours de la session, de nombreux entretiens non officiels ont eu lieu entre les représentants des pays développés et ceux des pays en voie de développement et l'accord s'est produit sur un ensemble de quatre projets de résolutions. La délégation du Canada a participé activement à ces entretiens et a co-parrainé chacun de ces quatre projets (résolutions 1874-1877 S-IV). Trois autres projets de résolution ont été introduits au cours de la session par les pays en voie de développement et le Canada s'est porté coauteur du premier (1878-S IV).

Après un débat prolongé, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

- a) Résolution 1874 (S-IV). Elle énonçait cinq principes généraux qui serviraient de base pour la répartition (par contributions fixes ou volontaires) des frais élevés qu'entraîneraient certaines opérations

de maintien de la paix. Ces principes avaient fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail et avaient reçu l'appui de la plupart des membres de ce groupe. En vertu du premier de ces principes, le financement des opérations de maintien de la paix est la responsabilité collective de tous les membres des Nations Unies. Le deuxième principe avait trait à la capacité de paiement des États membres, capacité qui variait suivant leur niveau de développement économique. Les trois autres se rapportaient au rôle accru que pouvaient jouer les contributions volontaires, à la responsabilité spéciale qui incombait aux membres permanents du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix, et au fait que l'Assemblée pourrait, si les circonstances le justifiaient, accorder une attention particulière à la situation des États membres qui se trouvaient victimes d'événements conduisant à des activités de maintien de la paix. Cette résolution a été adoptée par 90 voix (dont celle du Canada) contre 11, avec trois abstentions.

- b) La deuxième résolution 1875 (S-IV) autorisait le secrétaire général à dépenser jusqu'à \$1,580,000 par mois pour le maintien de la FUNU jusqu'au 31 décembre 1963. Sur un total de 9.5 millions de dollars requis pour l'entretien de la force durant cette période, deux millions et demi seraient répartis d'après le barème des contributions au budget ordinaire. Le solde (7 millions) serait également réparti conformément au barème ordinaire, mais les pays économiquement faibles verseraient un montant qui équivaldrait à 45 p. 100 de leur contribution au budget ordinaire. Le déficit qui serait ainsi créé serait comblé au moyen de contributions volontaires. Cette résolution a été adoptée par 80 voix (dont celle du Canada) contre 11, avec 15 abstentions.
- c) Par la résolution 1876 (S-IV), une formule analogue était appliquée au financement de l'ONUC pour la dernière moitié de 1963. Sur un total de 33 millions de frais autorisés, une tranche de 3 millions serait répartie d'après les taux de contribution au budget ordinaire. L'Assemblée a adopté cette résolution par 80 voix (dont celle du Canada) contre 12, avec 15 abstentions.
- d) La quatrième résolution 1877 (S-IV) invitait tous les États membres sans exception à verser leurs arriérés de contributions au titre de la FUNU et de l'ONUC; elle priait en outre le secrétaire général de consulter les États membres qui étaient en retard dans le paiement de leur contribution et d'élaborer avec eux des mesures conformes à la lettre et à l'esprit de la Charte en vue d'une prompte liquidation de ces arriérés. Ce texte a été approuvé par 79 voix (dont celle du Canada) contre 12, avec 17 abstentions.



- e) La résolution 1878 (S-IV) qui prolongeait la période de vente des bons de l'ONU jusqu'au 31 décembre 1963 a été approuvée par 93 voix (dont celle du Canada) contre 12, avec quatre abstentions.
- f) Aux termes de la résolution 1879 (S-IV) que l'Assemblée a adoptée par 91 voix contre 12, avec deux abstentions, le secrétaire général était prié de déterminer s'il serait possible et opportun de créer un Fonds de la paix des Nations Unies, fonds qui serait alimenté par des contributions volontaires.
- g) La dernière résolution 1880 (S-IV) demandait au Groupe de travail des 21 de poursuivre sa tâche et le priait notamment de recommander une méthode spéciale pour une répartition équitable des frais élevés qu'entraîneraient les opérations importantes. Elle invitait également le Groupe de travail à envisager d'autres sources de financement, à explorer les moyens de réaliser l'accord le plus vaste possible sur la question du financement des opérations de maintien de la paix, et à faire rapport à la dix-neuvième session de l'Assemblée. Cette résolution a été approuvée par 95 voix (dont celle du Canada) contre 12, avec deux abstentions.

Dans le domaine du maintien de la paix, la principale tâche de la Cinquième Commission a été, à la dix-huitième session, de fournir les fonds nécessaires pour le maintien de la FUNU et de l'ONUC en 1964. La demande du Gouvernement congolais concernant la continuation de l'ONUC durant les six premiers mois de 1964 a été appuyée par un certain nombre d'États africains qui ont déposé un projet de résolution à cet égard. La formule proposée, qui était analogue à celle adoptée lors de la quatrième session spéciale, prévoyait des dépenses de 15 millions de dollars. Une tranche de 3 millions serait répartie d'après le barème des contributions au budget ordinaire; il en serait de même pour le solde, mais dans le cas des pays peu développés on appliquerait un taux de 45 p. 100. Le bloc soviétique a manifesté son opposition, et plusieurs pays latino-américains ont jugé trop lourde la charge financière qui était imposée aux pays en voie de développement. Finalement, on a révisé le texte afin d'indiquer que les prévisions de dépenses pour les six premiers mois de 1964 devaient être considérées comme définitives, et la résolution 1885 (XVIII) a été adoptée par 76 voix (dont celle du Canada) contre 11, avec 20 abstentions. Le Canada a appuyé cette résolution, estimant que même conduite à une moindre échelle en 1964 l'ONUC contribuerait à apporter la stabilité au Congo jusqu'à ce que le Gouvernement congolais soit mieux en mesure de maintenir l'ordre.

L'autre question financière dans le domaine du maintien de la paix avait trait au fonctionnement de la FUNU en 1964. Estimant que la Force d'urgence continuait de jouer un rôle efficace pour le maintien de la paix et

de la stabilité au Moyen-Orient, un certain nombre de pays, dont le Canada, étaient en faveur du maintien en fonctions de la FUNU. Cependant, diverses délégations ont exprimé leurs préoccupations touchant le coût élevé de la FUNU et sa nature «permanente», et ont proposé que le secrétaire général entreprenne une étude pour déterminer s'il serait possible de réduire les dépenses de la FUNU. Le Canada était en faveur de cette étude, mais ne pensait pas que l'on dût opérer des changements radicaux dans l'effectif et la composition de la Force si ces changements risquaient de bouleverser l'équilibre politique délicat de la région.

Le secrétaire général a effectué en novembre l'étude demandée. Les prévisions de dépenses qui figuraient dans le rapport portaient sur un total de \$18,122,000 et étaient inférieures de \$832,000 aux prévisions originales. Le secrétaire général a affirmé que la FUNU jouait un rôle essentiel pour le maintien de la paix et de la tranquillité le long de la ligne de démarcation de l'armistice. Il était possible, a-t-il suggéré, de réaliser d'autres économies sans modifier la composition de la Force et sans en réduire beaucoup l'effectif, mais ces mesures ne pouvaient être prises qu'à la suite de négociations avec les membres participants.

Le Canada, le Danemark, la Norvège et la Suède ont déposé un projet de résolution pour le financement de la Force en 1964, employant la même formule que celle qui avait été adoptée à la quatrième session spéciale. L'Union soviétique a de nouveau manifesté son opposition, affirmant que les dépenses de la FUNU devaient être à la charge des parties responsables et que de toute façon le Conseil de sécurité était le seul organe légalement habilité dans le domaine du maintien de la paix. Plusieurs pays latino-américains jugeaient peu équitable la formule employée, bien que les prévisions de dépenses pour 1964 fussent de beaucoup inférieures à celles de 1963. Ces pays étaient en faveur d'une méthode de financement qui réduirait en termes tant absolus que relatifs la quote-part des pays en voie de développement. A la suite de consultations non officielles, les quatre coauteurs de la résolution ont accepté d'en modifier le texte afin qu'elle puisse rallier le plus grand nombre possible de suffrages. Le texte révisé prévoyait des dépenses de \$17,750,000, dont une tranche de 2 millions serait répartie d'après le barème des contributions au budget ordinaire; en ce qui concerne le solde, les pays en voie de développement auraient à verser 42.5 p. 100 de leur quote-part normale. Cette résolution (1983 (XVIII)) a été adoptée par 77 voix (dont le Canada) contre 11, avec 20 abstentions.

L'Assemblée a confié au Groupe de travail des 21 le soin d'examiner à nouveau la question de la création d'un Fonds de la paix et la question des procédures administratives et budgétaires relatives au maintien de la paix. La période de vente des bons de l'ONU a été de nouveau prolongée; aux termes de la résolution 1989 (XVIII), ces obligations peuvent être vendues ou faire l'objet de souscriptions partielles jusqu'au 31 décembre 1964.

## Questions d'administration et de personnel

De l'avis de nombreuses délégations, y compris celle du Canada, le secrétaire général était à louer pour les efforts qu'il avait déployés afin de réduire les injustices dans la distribution géographique du personnel, et il convenait de le prier de poursuivre sa tâche dans l'esprit de la résolution 1852 (XVII). Certaines délégations se disaient préoccupées du pourcentage croissant (29.7 p. 100) de fonctionnaires internationaux ayant des contrats à terme fixe; d'autres pensaient qu'il serait utile d'attirer l'attention du secrétaire général sur le déséquilibre qui existait entre les diverses catégories de personnel, particulièrement à l'échelon supérieur. Cette initiative a pris corps dans la résolution 1928 (XVIII) qui a été adoptée par 86 voix (dont le Canada) sans opposition, avec 11 abstentions. Une autre résolution (1929 (XVIII)) modifiait un certain nombre de règlements touchant le personnel des Nations Unies.

### Crédits suffisants

Pour la première fois depuis plus de dix ans, le secrétaire général ne s'est pas vu contraint de demander des crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses de l'année en cours. Bien que la réduction nette des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires de 1963 fût attribuable surtout à des circonstances imprévues (la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ayant été par exemple remise à l'année 1964), ce fait était attribuable dans une certaine mesure à la politique d'«expansion contrôlée» que le secrétaire général avait pratiquée avec succès. Par suite d'une application plus stricte des procédures financières et budgétaires appropriées, on avait pu en outre prévoir de façon plus détaillée les dépenses de l'année 1963. L'Assemblée a agréé les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui préconisait une réduction supplémentaire des dépenses en 1963; elle a approuvé un budget révisé qui accusait \$92,876,550 de dépenses, contre \$15,190,500 de recettes.\*

Le premier projet de budget présenté par le secrétaire général pour 1964 portait sur un total brut de \$96,611,350 pour les dépenses et de \$14,764,200 pour les recettes. Dans son rapport, le secrétaire général indiquait son intention, vu la situation financière difficile de l'Organisation, d'appliquer en 1964 une politique de restriction et de consolidation. En vertu de cette décision, les seules augmentations demandées visaient des chapitres du budget qui comportaient des dépenses absolument nécessaires, comme par exemple l'amélioration et l'entretien des édifices et du matériel, ainsi que les versements d'intérêt et d'amortissement sur les obligations émises par l'ONU.

Au cours de la session, l'Assemblée a été saisie de prévisions détaillées concernant plusieurs nouveaux chapitres du budget et diverses dépenses qui

---

\*Les prévisions budgétaires pour 1963 et 1964 sont fournies à l'annexe VII-1.

avaient été signalées pro memoria. Après l'examen de ces prévisions supplémentaires, elle a adopté pour l'année 1964 un budget qui comportait une ouverture de crédits de \$101,327,600 et \$15,186,800 de recettes (résolution 1984 (XVIII)). Pour la première fois, le budget ordinaire des Nations Unies dépassait le chiffre de 100 millions de dollars. Cette augmentation d'environ 8.4 millions au cours d'une période de «restrictions» s'expliquait par le fait que plusieurs des dépenses proposées avaient trait à des travaux d'amélioration à long terme; entraient également en ligne de compte les dépenses qu'entraînerait en 1964 un programme de conférences particulièrement chargé, et les versements d'intérêts et d'amortissements sur les bons des Nations Unies. Le budget élargi n'a soulevé que peu d'opposition, sauf de la part du bloc soviétique qui n'approuvait pas l'inscription d'un certain nombre de postes au budget ordinaire. Les pays soviétiques ont continué de refuser de verser leur quote-part concernant certaines de ces dépenses.

L'Assemblée a décidé, en dépit de l'opposition soviétique, de maintenir le Fonds de roulement à un niveau de 40 millions de dollars pour l'année 1964 (résolution 1986 (XVIII)). Afin de donner au secrétaire général plus de latitude dans l'emploi des fonds au titre de l'assistance technique, l'Assemblée a approuvé une résolution (1988 (XVIII)) qui autorisait le secrétaire général à transférer des fonds, dans une limite de 5 p. 100, d'un chapitre à un autre de la cinquième section du budget. Une résolution (1985 (XVIII)) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires a été adoptée par 100 voix (dont le Canada) contre 11, sans abstentions.

#### Autres questions

L'examen de divers points importants de l'ordre du jour a conduit à l'adoption des résolutions suivantes:

*Résolution 1927 (XVIII)*: cette résolution fixait les quotes-parts des sept États membres qui avaient été admis lors de la dix-septième session ordinaire et de la quatrième session extraordinaire, ainsi que les quotes-parts révisées de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie pour la période 1962-1964.

*Résolution 1982 (XVIII)*: elle octroyait au Fonds de l'École internationale des Nations Unies \$35,000 afin de combler le déficit prévu pour l'année scolaire 1963-1964, et \$20,000 pour l'avancement des plans relatifs aux locaux permanents de l'École.

*Résolution 1987 (XVIII)*: elle remettait à la dix-neuvième session l'examen détaillé du calendrier des conférences et priait le Conseil économique et social d'avancer la date de ses réunions et d'entreprendre une étude concernant la fréquence optimum des sessions de ses organes subsidiaires.

## Sixième Commission (questions juridiques)

Un certain nombre de questions importantes, à forte teneur juridique, ont été examinées par d'autres commissions que la Sixième en raison de leurs incidences politiques, et sont traitées dans d'autres parties de cette brochure. Le présent chapitre est consacré strictement aux questions juridiques qui ont été examinées en Sixième Commission lors de la dix-huitième session; il comprend aussi un bref exposé des travaux de la Commission du droit international.

### Relations amicales

De nouveau en 1963, le point le plus important à l'ordre du jour de la Sixième Commission a été celui qui avait trait aux relations amicales et à la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. La Commission a consacré plus de la moitié de son temps à l'examen des quatre principes contenus dans la résolution 1815 (XVIII) qui avait été adoptée en 1952. Ces principes, énoncés dans la Charte, sont: le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des États, l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques, la non-intervention dans les affaires qui relèvent de la juridiction interne d'un État, et l'égalité souveraine des États.

Les observations présentées par diverses délégations, y compris celle du Canada, et le débat animé qui s'est déroulé au cours de la session ont démontré l'existence de nombreuses nuances d'opinions et de divergences fondamentales concernant la manière dont ces principes avaient été mis en œuvre par les États et par les Nations Unies au cours des dix-huit dernières années. Un vif désaccord s'est manifesté quant au besoin de reformuler tous ces principes ou l'un ou l'autre de ceux-ci, et le débat risquait à tout instant de s'interrompre par suite de considérations d'ordre idéologique. En fin de compte, la Commission a adopté à l'unanimité une résolution (1966 (XVIII)) qui créait un comité spécial chargé de rédiger des recommandations concernant la manière dont on traiterai t chaque principe. L'examen de cette question se poursuivra à la prochaine session de l'Assemblée.

Au cours du débat, la délégation du Canada a insisté sur le fait qu'il ne convenait pas de faire entrer des considérations hautement politiques dans un débat qui déjà présentait de nombreuses difficultés, et elle a joué un rôle dans le développement d'une solution qui formait compromis. En ce qui concerne le règlement pacifique des différends, le Canada a coparrainé une résolution qui demandait une étude des méthodes d'établissement des faits. Cette résolution (1967 (XVIII)) a été adoptée par 65 voix (dont celle du Canada) contre 15, avec 27 abstentions.

## Diffusion du droit international

A la lumière des recommandations écrites présentées par plusieurs pays et par divers organismes internationaux, l'Assemblée a examiné les moyens pratiques de favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international. Les recommandations fournies par le Canada avaient été élaborées durant un cycle d'études qui avait eu lieu au cours de l'été 1963 sous les auspices de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO et auquel avaient participé des professeurs de droit international et des représentants du Gouvernement canadien. La résolution 1968 (XVIII) adoptée à l'issue du débat créait un comité spécial chargé d'étudier la question; elle sollicitait en outre l'aide et les conseils du Comité d'assistance technique et de l'UNESCO.

## Commission du droit international

Lors de sa quinzième session tenue à Genève du 6 mai au 12 juillet 1963, la Commission du droit international s'est occupée principalement de rédiger la deuxième partie d'un recueil du droit des traités («Invalidité et résiliation des traités»). La Commission a également examiné le travail accompli par les rapporteurs spéciaux en ce qui concerne les sujets intitulés «Relations entre les États et les organisations internationales» et «Missions diplomatiques spéciales»; elle a nommé des rapporteurs pour l'étude de la «Responsabilité de l'État» et de la «Succession des États».

En examinant le rapport de la CDI, la Sixième Commission a accordé une attention particulière à certaines questions qui surgissaient à propos de la deuxième tranche du projet de droit des traités et qui présentaient un grand intérêt du point de vue théorique et pratique. Ainsi, la Commission avait pu conclure qu'il existait, dans le droit international contemporain, certaines règles de *jus cogens*, c.-à-d. certaines règles fondamentales touchant l'ordre public international, règles auxquelles les États n'avaient pas le droit de se soustraire et qui pouvaient affecter la validité d'un traité (par exemple, dans le cas d'un traité qui envisagerait un usage illicite de la force contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies). Un autre article du projet apportait une réponse affirmative à une question souvent débattue: la validité d'un traité est-elle affectée par un changement fondamental de circonstances? La Commission a tenu sur ces points un débat animé; conformément à la proposition du Canada, il a été décidé qu'une fois que le projet sera complètement rédigé et que les gouvernements auront présenté leurs observations, la Sixième Commission procédera à un examen détaillé de l'ensemble du texte.

Une résolution (1902 (XVIII)) dont le Canada était l'un des coauteurs et qui approuvait le rapport et le programme de travaux de la Commission a été adoptée à l'unanimité.

## Traités de la Société des Nations

L'Assemblée générale avait demandé à la Commission du droit international de recommander une procédure qui permettrait aux nouveaux États membres d'adhérer à divers traités d'intérêt général conclus sous les auspices de la Société des Nations, comme par exemple la convention du 12 avril 1930 qui portait sur certaines questions relatives aux conflits des lois de nationalité. Agréant la recommandation de la Commission, l'Assemblée a décidé de prier le secrétaire général de se mettre en contact avec les États signataires des traités en question et avec les nouveaux États et d'inviter ceux-ci à adhérer à ces traités. La question se posait de savoir avec quels États le secrétaire général devrait communiquer. Finalement, par la résolution 1903 (XVIII) qui a été approuvée par 79 voix (dont celle du Canada) sans opposition, avec 22 abstentions, on a adopté la formule dite de Vienne: pourront adhérer à ces traités conclus avant la guerre les États membres des Nations Unies ou d'une institution spécialisée de l'ONU, ou tout État qui n'est pas membre de l'ONU mais que l'Assemblée générale invite à participer à ces traités.

## VI

### CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET ORGANISMES AFFILIÉS

Le Conseil économique et social et ses organismes affiliés sont les principaux instruments dont dispose l'ONU pour favoriser le relèvement des niveaux de vie ainsi que le progrès économique et social. Le Conseil se compose de dix-huit membres élus par l'Assemblée générale pour des mandats de trois ans, dont le tiers renouvelable chaque année. Les six membres élus à la dix-huitième session de l'Assemblée ont été l'Algérie, le Chili, l'Équateur, la France, l'Irak et le Luxembourg.\*

Le Conseil économique et social rend compte de ses travaux tous les ans à l'Assemblée générale. Il a sous son autorité sept commissions techniques et une sous-commission (celle de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités). Ces commissions sont chargées des programmes de travail dans des domaines précis: population, condition de la femme, stupéfiants, commerce international des produits de base, statistique, questions sociales et droits de l'homme.

Le Conseil met les programmes en route, puis en harmonise l'exécution par les organismes subsidiaires ou affiliés dans les domaines économique, social et de l'assistance. Il existe en outre un comité permanent de l'assistance technique (CAT). Relève aussi du Conseil le Fonds spécial, qui fournit de l'assistance pour les entreprises relativement importantes, trop considérables pour les programmes de coopération technique des Nations Unies (Programme élargi et programmes ordinaires). De plus, quatre commissions économiques régionales permettent des échanges de renseignements et des réalisations coopératives à l'échelle de leurs territoires. Le Conseil reçoit des rapports annuels des commissions techniques, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), de l'Office de secours et de travaux et du Haut Commissariat pour les réfugiés.\*\*

#### Réunions du Conseil en 1963

Le Conseil économique et social a tenu en 1963 ses trente-cinquième et trente-sixième réunions. L'une a eu lieu au siège de l'ONU, à New York, du 2 au 18 avril, et l'autre à Genève, du 2 juillet au 2 août. Il y a eu en outre

\*On trouvera une liste complète des membres à l'annexe II-3.

\*\*Les commissions techniques sont étudiées plus loin dans le présent chapitre, le FISE au chapitre X, l'Office de secours au chapitre III et le Haut Commissariat au chapitre IV.



reprise de la trente-sixième session, à New York, du 12 au 19 décembre. Le Canada, qui ne fait pas partie du Conseil, a envoyé des observateurs à ces réunions.

La trente-cinquième session a été marquée par de nouvelles initiatives destinées à encourager le progrès économique et social et qui portaient sur les domaines suivants: commerce mondial, coopération économique, peine capitale, limitation de la population et droits de l'homme. Des mesures ont été prises afin de rendre plus efficace le rôle des Nations Unies sur le plan économique et social. Le Conseil a autorisé la mise à l'étude d'un projet de déclaration sur la coopération économique internationale; il a suggéré aux États membres de réviser leur législation concernant la peine capitale; il a recommandé des mesures pour une organisation plus efficace des activités économiques, sociales et relatives aux droits de l'homme et il a proposé que l'on célèbre à l'échelle mondiale, en décembre 1963, le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Enfin, il a examiné les rapports présentés par la Banque mondiale et ses organismes affiliés, la Commission de la population et le FISE.

A sa trente-sixième session, le Conseil a fixé la date de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (23 mars au 15 juin 1964) et il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Il a créé un comité chargé d'étudier l'application de la science et de la technologie en faveur des pays en voie de développement; il a approuvé l'établissement du Centre de formation et de recherche des Nations Unies et il a invité les États membres à fournir des secours aux victimes du tremblement de terre de Yougoslavie.

Le Conseil a décidé de bannir le Portugal de la Commission économique pour l'Afrique et d'exclure l'Afrique du Sud des travaux de cet organisme. Le Conseil d'administration du Fonds spécial a été élargi et on a demandé instamment que le Conseil économique et social soit autorisé à augmenter le nombre de ses membres afin d'accorder une représentation plus équitable à l'Afrique. Le Conseil a réclamé une étude plus approfondie des conséquences économiques et sociales du désarmement et il a transmis à l'Assemblée générale le programme d'une campagne contre l'analphabétisme, dont l'application doit s'échelonner sur une période de dix années.

Se basant sur les rapports fournis par diverses commissions techniques, le Conseil a préconisé des mesures tendant à améliorer la condition de la femme; il a soumis à l'Assemblée un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et il a invité l'adoption de son projet de recommandation sur le mariage.

A la reprise de sa trente-sixième session, le Conseil a confirmé la nomination des membres de quatre commissions techniques et il a élu des nouveaux membres au sein des organismes suivants: Comité de l'assistance technique, Conseil d'administration du Fonds spécial, Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Comité spécial de

coordination, Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales et Groupe de travail du bien-être social.

## **Commissions techniques du Conseil économique et social**

Sur les sept commissions techniques du Conseil, six se sont réunies en 1963. La Commission de statistique, qui se réunit tous les deux ans, n'a pas siégé en 1963. Au cours de l'année, le Canada a fait partie de la Commission des stupéfiants, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission des questions sociales et de la Commission de statistique.

### **Commission des questions sociales**

A sa quinzième session, qui s'est tenue à New York du 24 avril au 10 mai, cette commission a fait l'étude du dernier rapport sur la situation sociale dans le monde; elle a examiné des rapports sur les problèmes du logement, sur les progrès de la réforme agraire et le développement des collectivités. Elle a fait un tour d'horizon des activités de l'ONU dans le domaine social pour l'année 1962-1963 et a examiné le programme des travaux qui doivent être accomplis durant la période 1963-1965.

La Commission a adopté dix résolutions qui portaient sur les domaines suivants: activités des Commissions économiques régionales en matière de développement social, situation sociale dans le monde, planification pour un développement économique et social équilibré, conséquences sociales du désarmement, réforme agraire, développement des collectivités et bien-être social dans le cadre du programme de la Décennie pour le développement, problèmes du logement.

L'importance du rapport sur la situation sociale dans le monde a été mise en relief. Un certain nombre de délégués ont dit approuver entièrement la méthode employée pour l'établissement du rapport; d'autres ont suggéré qu'une étude de ce genre devrait offrir des recommandations précises et ne pas renfermer seulement des données analytiques. La Commission s'est déclarée heureuse de la création de l'Institut de recherches pour le développement social qui doit s'ouvrir à Genève en janvier 1964.

### **Commission de la condition de la femme**

La dix-septième session s'est tenue à New York du 11 au 29 mars. La Commission a pris note avec satisfaction du rôle toujours plus important joué par les femmes dans les sphères de la politique, de l'économie et de l'éducation. Il restait cependant beaucoup à faire et il convenait maintenant de mettre l'accent sur une mise en œuvre efficace des droits obtenus par les femmes.

La Commission a révisé son projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum requis pour le mariage et l'enregistrement des mariages, afin de le rendre plus conforme à la Convention adoptée

en 1962 par l'Assemblée générale. Elle a examiné la question de l'aide accordée par les Nations Unies pour l'avancement de la femme dans les pays en voie de développement et pour l'accès des femmes à l'éducation. De plus, elle a prié le secrétaire général de fournir un bilan sommaire des ressources qui seraient mises à la disposition des États membres lors de la Décennie du développement.

#### Commission des droits de l'homme

La Commission des droits de l'homme, qui s'est réunie à Genève du 11 mars au 5 avril, a consacré la plus grande partie de sa session à rédiger un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, document qu'elle a présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

La Commission a approuvé le programme relatif à la célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme; elle a discuté de l'insertion d'un article sur les droits de l'enfant dans le projet de pacte des droits civils et politiques, et elle a recommandé que le Conseil approuve la convocation de deux colloques régionaux sur les droits de l'homme, réunions qui seraient tenues, à titre expérimental, dans le cadre du Programme de services consultatifs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

La Commission a recommandé l'adoption de textes portant sur des droits déterminés ou des groupes de droits. Le premier avait trait au droit en vertu duquel nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé; le deuxième, à la discrimination dans l'application du droit que possède chacun de quitter n'importe quel pays, y compris le sien, et de retourner dans son pays; le troisième, enfin, se rapportait à l'égalité dans l'administration de la justice. La Commission a aussi présenté au Conseil économique et social un rapport et des recommandations sur les moyens d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

#### Commission de la population

La douzième session de la Commission de la population s'est tenue au siège de l'ONU à New York du 4 au 15 février. Deux résolutions ont été adoptées. La première demande au secrétaire général et à l'Assemblée de mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre, au cours des années à venir, les programmes de travaux démographiques qui ont été recommandés par la Commission. Elle invite en outre le secrétaire général et les États membres (en particulier les pays en voie de développement) à entreprendre divers projets de recherche, d'information et d'enseignement dans le domaine des questions démographiques. La deuxième résolution recommande que la deuxième Conférence mondiale de la population se réunisse en 1965; elle propose en outre des mesures pour le financement de cette conférence. Un grand nombre de questions importantes ont également été

examinées par la Commission, mais aucune ligne de conduite n'a été adoptée, la Commission prenant simplement note des opinions de ses membres pour en informer le Conseil économique et social.

#### **Commission du commerce international des produits de base**

Cette commission, qui a tenu sa onzième session à New York du 29 avril au 10 mai, a étudié la position actuelle du commerce international en accordant une attention particulière aux produits de base. Elle a également discuté des méthodes de financement compensatoire et des mesures qui permettraient de stabiliser les prix des denrées de base sur les marchés mondiaux.

#### **Commission des stupéfiants**

La Commission des stupéfiants s'est réunie à Genève du 29 avril au 17 mai. Elle a souligné les aspects sociologiques de la toxicomanie et la nécessité urgente de recherches dans ce domaine, en exprimant l'espoir que les États membres et les institutions spécialisées encourageraient des études de ce genre.

Après l'examen d'un rapport qui visait à déterminer l'importance de la toxicomanie dans le monde, la Commission a demandé instamment aux États membres d'adopter des mesures concrètes qui limiteraient l'usage des stupéfiants au domaine de la médecine. Elle a également étudié un rapport qui traitait du commerce illégal des stupéfiants pour l'année écoulée, et en particulier du marché de l'Extrême-Orient où se faisait partout sentir l'influence des trafiquants. De l'avis de la Commission, seuls des efforts concertés de la part de tous les gouvernements pouvaient neutraliser le danger que constituait pour la communauté internationale le marché illicite des stupéfiants.

#### **Commissions économiques régionales**

Les Commissions économiques régionales sont au nombre de quatre: pour l'Amérique latine (CEPAL), pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), pour l'Afrique (CEA) et pour l'Europe (CEE). Elles fournissent le cadre dans lequel peut s'exercer la coopération économique entre pays membres. Le Canada est membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et a participé à sa dixième session qui a eu lieu à Mar del Plata, en Argentine, du 6 au 18 mai. Un des principaux points de l'ordre du jour était la participation de la CEPAL à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. M. Raul Prebisch, qui a été nommé secrétaire général de la Conférence, a exercé pour la dernière fois ses fonctions de secrétaire exécutif de la CEPAL. M. Antonio Mayobre, ancien ministre des Finances du Venezuela, lui succède.

Le Canada a envoyé des observateurs aux sessions des trois autres commissions. La session de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient s'est tenue à Manille du 5 au 18 mars; elle a adopté, entre autres, une résolution qui demandait aux pays asiatiques de renforcer et d'accélérer leur coopération économique. La Commission a accepté que l'Australie et la Nouvelle-Zélande entrent dans la zone géographique de la CEAEO et que le Samoa occidental devienne membre de plein exercice.

La Commission pour l'Afrique a tenu sa cinquième session à Léopoldville du 18 février au 2 mars. Elle a adopté une résolution qui invitait les pays membres à prendre les dispositions finales pour l'établissement prochain d'une Banque africaine de développement. La CEA a de plus prié son secrétaire exécutif d'entreprendre des études concernant la création d'un Marché commun pour l'Afrique et l'établissement d'une union des paiements entre pays africains.

A la dix-huitième session de la Commission économique pour l'Europe qui s'est tenue du 18 avril au 4 mai, les principaux sujets à l'étude ont été la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la mise en œuvre de la déclaration sur la conversion à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, le commerce des denrées alimentaires, les tendances et les perspectives du marché de la CEE en ce qui concerne les produits chimiques. Le Canada a participé à diverses réunions de comités et de groupes d'études qui étaient organisées par la CEE et permettaient des échanges de vues sur les problèmes commerciaux et économiques.

## VII

### Conseil de tutelle

La Charte a créé un système international de tutelle pour l'administration des territoires coloniaux qui sont placés sous la surveillance des Nations unies par l'intermédiaire d'accords individuels de tutelle. On comptait à l'origine 11 territoires sous tutelle. Aujourd'hui, il n'en reste plus que trois: la Nouvelle-Guinée, Nauru et le territoire sous tutelle des îles du Pacifique. L'Australie est la puissance administrante en ce qui concerne la Nouvelle-Guinée; Nauru est administré conjointement par l'Australie, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande, tandis que les îles du Pacifique sont placées sous l'autorité des États-Unis.

Sa tâche diminuant d'ampleur, le Conseil de tutelle voit également diminuer le nombre de ses membres, vu que celui-ci se partage également entre les membres des Nations Unies qui administrent des territoires sous tutelle et ceux qui n'en administrent pas. En 1963, les puissances administrantes étaient l'Australie, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Les autres membres du Conseil étaient la Chine, la France, le Libéria et l'URSS.

### Nouvelle-Guinée

A sa treizième session, tenue du 29 mai au 26 juin, le Conseil de tutelle a examiné les mesures prises par l'Australie afin d'accélérer les progrès politiques de la Nouvelle-Guinée, et en particulier le programme qui vise à établir pour le mois d'avril 1964 un corps législatif élu au suffrage universel des adultes sur la base d'une liste électorale unique, et possédant pleins pouvoirs législatifs sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les recommandations du Conseil ont porté sur le besoin de préparer des Néo-Guinéens à occuper des postes dans l'administration publique et sur la nécessité de développer les écoles secondaires. Se disant heureux des réformes qui aboutiraient à la création d'un parlement, le Conseil a demandé à l'Australie de «poursuivre la mise en œuvre de plans et de programmes réalistes dûment inspirés de l'urgente nécessité d'assurer un développement rapide et planifié du territoire dans tous les domaines de la vie politique».

### Nauru

Dans le cas de Nauru, les débats du Conseil ont porté principalement sur les efforts déployés par le Gouvernement australien et par le conseil du

gouvernement local de l'île afin de procurer une nouvelle patrie au peuple nauruan. Les gisements de phosphates de cette petite île du Pacifique devant être épuisés d'ici 40 ans, la réinstallation du peuple nauruan constitue en effet un problème urgent. Le conseil local a exprimé le vœu que les 2,500 Nauruans de l'île forment une nation indépendante, quel que soit le lieu de réinstallation. La nouvelle patrie des Nauruans serait probablement une île située au large des côtes australiennes. Le Gouvernement australien ne pourrait vraisemblablement transférer à Nauru la souveraineté sur un territoire qui fait partie intégrante de l'Australie, mais il était disposé à accorder une forte mesure d'autonomie aux Nauruans afin que ceux-ci puissent gérer leurs propres affaires. Le Conseil de tutelle a demandé que les consultations se poursuivent entre la puissance administrante et les chefs nauruans en vue d'une solution harmonieuse du problème de la réinstallation. Il a également invité l'Australie à élaborer des plans qui permettraient aux Nauruans de participer pleinement à l'administration du territoire, sur le plan législatif et exécutif.

## Îles du Pacifique

Les îles du Pacifique forment un territoire sous tutelle d'importance stratégique qui relève en dernier lieu de la compétence du Conseil de sécurité. Les États-Unis continuent de fournir des renseignements sur l'évolution politique, économique et sociale du territoire; après avoir été analysés par le Conseil de tutelle ces renseignements forment la matière d'un rapport qui est présenté au Conseil de sécurité. A sa treizième session, le Conseil de tutelle a décidé l'envoi d'une mission de visite dans les îles du Pacifique en 1964.

A la dix-huitième session de l'Assemblée générale, l'examen du rapport présenté par le Conseil de tutelle n'a soulevé aucune difficulté; l'Assemblée a, comme aux sessions précédentes, adopté une résolution qui invitait les puissances administrantes à tenir compte des recommandations et des observations faites par le Conseil de tutelle.

## VIII

### SECRETARIAT

Les fonctions administratives des Nations Unies ont été confiées au Secrétariat, dont la direction est assurée par le secrétaire général. Aux termes de l'article 97 de la Charte, le secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il nomme à son tour le personnel dont il a besoin dans l'exercice de sa charge.

D'après la Charte, le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation; il nomme le personnel du Secrétariat conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale; il attire l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

Le secrétaire général a donc une double responsabilité: il doit d'une part mettre en œuvre les directives fournies par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale en ce qui concerne les travaux ordinaires de l'Organisation et la réalisation des objectifs fondamentaux de la Charte; il doit d'autre part attirer l'attention du Conseil et de l'Assemblée sur les problèmes et les propositions au sujet desquels il convient à son avis de prendre une décision. Vu le rang qu'il occupe et l'importance de ses fonctions, le secrétaire général peut également, à certaines occasions, intervenir lui-même sans saisir de la question l'organisme compétent. La mesure dans laquelle un secrétaire général prend l'initiative pour la solution de problèmes donnés et la manière dont il les traite dépendent de sa personnalité, de sa compétence et des conditions qui règnent sur le plan international. De même, le secrétaire général peut être appelé à exercer des fonctions spéciales, conformément aux directives du Conseil ou de l'Assemblée, pour la mise en œuvre des recommandations de ces organes.

Le secrétaire général actuel, U Thant, de Birmanie, avait été nommé secrétaire général intérimaire le 3 novembre 1961 pour la période restant à courir du mandat de feu Dag Hammarskjöld. En novembre 1962, il a reçu le mandat de secrétaire général pour une période de cinq ans à compter du 3 novembre 1961\*.

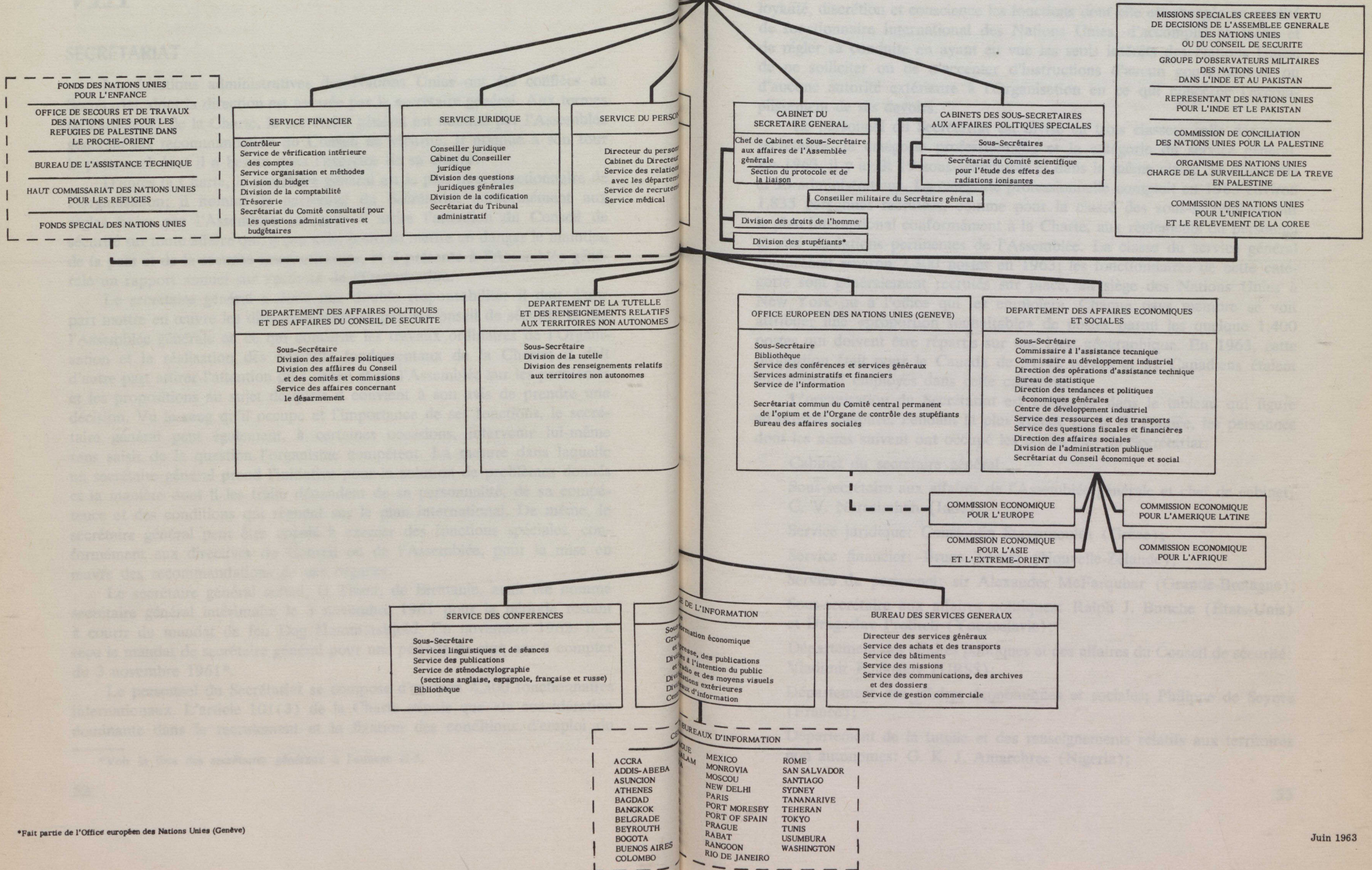
Le personnel du Secrétariat se compose d'environ 4,300 fonctionnaires internationaux. L'article 101(3) de la Charte stipule que «la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du

\*Voir la liste des secrétaires généraux à l'annexe II-5.





SECRETARE GENERAL



\*Fait partie de l'Office européen des Nations Unies (Genève)



personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible». Toute personne nouvellement recrutée doit prêter le serment d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions dont elle est chargée en qualité de fonctionnaire international des Nations Unies, d'accomplir sa tâche et de régler sa conduite en ayant en vue les seuls intérêts des Nations Unies, de ne solliciter ou de n'accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou d'aucune autorité extérieure à l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement de ses devoirs.

Le personnel du Secrétariat est divisé en trois classes: celle des sous-secrétaires, la catégorie professionnelle et la catégorie du service général. En 1963, il y avait 19 sous-secrétaires et dans la même classe 38 directeurs et 93 administrateurs. La catégorie professionnelle comptait en 1963 environ 1,835 personnes recrutées, comme pour la classe des sous-secrétaires, sur le plan international conformément à la Charte, aux règlements du personnel et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée. La classe du service général comprenait environ 2,300 postes en 1963; les fonctionnaires de cette catégorie sont généralement recrutés sur place, au siège des Nations Unies à New York ou à l'office qui les emploiera. Chaque pays membre se voit attribuer une «proportion souhaitable» de postes parmi les quelque 1,400 postes qui doivent être répartis sur une base géographique. En 1963, cette proportion était pour le Canada de 31-42 postes et 32 Canadiens étaient effectivement employés dans cette catégorie.

L'organisation du Secrétariat est expliquée dans le tableau qui figure au présent chapitre. Pendant la plus grande partie de l'année, les personnes dont les noms suivent ont occupé les postes clés du Secrétariat:

Cabinet du secrétaire général:

Sous-secrétaire aux affaires de l'Assemblée générale et chef de cabinet:  
C. V. Narasimhan (Inde);

Service juridique: Constantin Stavropoulos (Grèce);

Service financier: Bruce Turner (Nouvelle-Zélande);

Service du personnel: sir Alexander McFarquhar (Grande-Bretagne);

Sous-secrétaire aux affaires politiques: Ralph J. Bunche (États-Unis)  
et Dragoslav Protitch (Yougoslavie);

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité:  
Vladimir P. Suslov (URSS);

Département des affaires économiques et sociales; Philippe de Seynes  
(France);

Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires  
non autonomes: G. K. J. Amarchree (Nigeria);

Service de l'information: Hernane Tavares de Sa (Brésil);  
Service des conférences: Jiri Nosek (Tchécoslovaquie);  
Bureau des services généraux: David Vaughan (États-Unis);  
Office européen des Nations Unies: P. P. Spinelli (Italie);  
Commissaire à l'assistance technique: Victor Hoo (Chine);  
Commissaire au développement industriel: Ibrahim Helmi Abdel-Rahman (République arabe unie);  
Commission économique pour l'Afrique: Robert Gardiner (Ghana);  
Commission économique pour l'Amérique latine: Jose Antonio Mayobre (Venezuela);  
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: U Nyun (Birmanie);  
Commission économique pour l'Europe: Vladimir Velebit (Yougoslavie).

Le secrétaire général était en outre aidé dans l'accomplissement de sa tâche par les directeurs des programmes spéciaux:

Paul G. Hoffman (États-Unis), directeur général du Fonds spécial des Nations Unies;

Roberto Heurtematte (Panama), directeur associé du Fonds spécial des Nations Unies;

David Owen (Grande-Bretagne), président-directeur du Bureau de l'assistance technique;

Maurice Pate (États-Unis), directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE);

Raul Prebisch (Argentine), secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

John H. Davis (États-Unis), directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);

Félix Schnyder (Suisse), haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

L'Organisation des Nations Unies a un office à Genève (Office européen) et un autre à Beyrouth (celui de l'UNRWA). Les quatre commissions économiques régionales sont situées respectivement à Genève (CEE), Addis-Abéba (CEA), Santiago (CEPAL) et Bangkok (CEAEO). En 1963, l'ONU a maintenu des bureaux et centres d'information dans plus de 42 pays. Elle possède également des représentants permanents dans un grand nombre de pays.

## IX

### COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

La Cour internationale de Justice, créée en vertu de la Charte, a remplacé la Cour permanente de Justice internationale qui était le principal organisme judiciaire de la Société des Nations. Tous les membres des Nations Unies sont parties au Statut de la Cour internationale puisque celui-ci est contenu dans la Charte. Le sont en outre la Suisse, Saint-Marin et le Liechtenstein. Les parties ne sont pas tenues de référer à la Cour leurs différends juridiques avec d'autres États, à moins qu'elles n'aient accepté la juridiction obligatoire de la Cour par une déclaration déposée conformément à l'Article 36 du Statut ou qu'elles soient convenues de le faire relativement à certaines catégories définies de litiges en vertu de traités ou autres genres d'accords internationaux. Trente-huit pays, dont le Canada, ont déposé, avec ou sans réserves, des déclarations d'acceptation de la compétence obligatoire de la Cour.

#### Élections

D'après son Statut, la Cour se compose de 15 juges indépendants élus pour neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité parmi les candidats proposés par divers groupes nationaux. Il y a élection de cinq juges tous les trois ans. Les juges sont choisis «sans égard à leur nationalité», mais ils doivent toutefois représenter les grandes formes de civilisation et les principaux systèmes juridiques du monde.

A la dix-huitième session, l'Assemblée générale a dû suppléer à cinq vacances qui se sont produites en février 1964. Les nouveaux élus ont été:

Sir Gerald Fitzmaurice (Grande-Bretagne)

M. André Gros (France)

Luis Padilla Nervo (Mexique)

M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)

M. Isaac Forster (Sénégal)

Sir Gerald Fitzmaurice a été élu à la Cour en 1960 pour terminer le mandat de son prédécesseur feu sir Hersch Lauterpacht. Le juge John E. Read, à la retraite depuis février 1958, est le seul Canadien qui ait siégé à la Cour internationale. Il a siégé pendant 12 ans. Aucune candidature n'a été proposée depuis.

M. Forster est le premier juge de l'Afrique au sud du Sahara. Son élection et celle de M. Muhammad Zafrulla Khan ont fait perdre à l'Amérique latine deux des quatre sièges qu'elle détenait depuis la création de la Cour internationale de Justice.\*

## Causes

En 1963, la Cour internationale avait à statuer sur les causes ci-après:

*Affaire du Cameroun septentrional (Objections préliminaires):  
le Cameroun contre la Grande-Bretagne*

L'affaire avait été introduite en mai 1961 par une requête de la République fédérale du Cameroun contre le Gouvernement britannique à l'effet que ce dernier avait mal interprété certaines mesures préconisées dans la résolution 1473 (XIV) de l'Assemblée générale, relatives à un plébiscite dans la partie nord du Cameroun, territoire sous administration britannique. A la suite des plébiscites des 11 et 12 février 1961, tenus en présence d'observateurs des Nations Unies, la région nord du Cameroun s'est déclarée en faveur de l'union avec la Fédération du Nigeria, tandis que la région sud du Cameroun préférait l'union avec la République du Cameroun. Le Gouvernement britannique a soulevé des objections préliminaires à la compétence de la Cour pour connaître de l'affaire. Le 2 décembre 1963, par 10 voix contre 5, la Cour a déclaré ne pas avoir la compétence pour statuer sur le fond du différend.

*Affaire du Sud-Ouest africain: Éthiopie c. Afrique du Sud  
et Libéria c. Afrique du Sud (Arrêt)*

Cette affaire qui concerne l'existence persistante du mandat sur le Sud-Ouest africain ainsi que les devoirs et le comportement de l'Afrique du Sud en sa qualité de mandataire, a été introduite en novembre 1960 par des requêtes des Gouvernements de l'Éthiopie et du Libéria. L'année suivante, le Gouvernement sud-africain a soulevé des objections à la compétence de la Cour pour connaître de cette affaire. En décembre 1962, par 8 voix contre 7, la Cour s'est déclarée compétente pour statuer sur le fond du différend. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a présenté sa contre-requête avant le 10 janvier 1964, délai fixé par l'arrêt de la Cour de septembre 1963.

---

\*On trouvera à l'Annexe II-4 la liste des membres actuels de la Cour.

# X

## INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, AIEA ET FISE

Les signataires de la Charte des Nations Unies, en 1945, s'engageaient à travailler à l'établissement des «conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales». Les institutions spécialisées comptent parmi les principaux organismes qu'ont utilisés les États membres pour conjuguer leurs efforts et leurs ressources et relever ainsi les normes d'existence et le progrès économique et social du monde, comme l'envisageait la Charte.

Il existe 13 institutions spécialisées. Ce sont des organismes distincts et autonomes, rattachés à l'Organisation des Nations Unies en vertu d'accords spéciaux. Ils comptent leurs propres membres, possèdent leurs propres conseils législatif et exécutif, leur propre secrétariat et leur propre budget, mais leurs travaux sont connexes et sont coordonnés avec ceux des Nations Unies par la voie du Comité administratif de coordination du Conseil économique et social. L'Agence internationale de l'énergie atomique est une autre organisation autonome. Elle a pour mission d'accélérer et d'amplifier la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans l'univers, et à cette fin elle collabore étroitement avec les autres organismes des Nations Unies.

Le présent chapitre portera également sur les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF). Créé par l'Assemblée générale en 1946 afin de secourir les enfants des pays dévastés par la guerre et de relever le niveau général de la santé de l'enfant, le FISE collabore étroitement aujourd'hui avec les institutions spécialisées, et particulièrement avec l'Organisation mondiale de la santé.

### *Agence internationale de l'énergie atomique*

Depuis 1963, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) compte cinq nouveaux membres, soit 84 pays en tout. Les prévisions budgétaires de l'année se sont élevées à \$9,562,000 (É.-U.) dont deux millions de dollars environ provenant de contributions volontaires. Le Canada a fourni \$253,000 dont \$57,800 en contributions volontaires. De la somme globale, l'Agence a accordé \$2,462,000 au chapitre de l'assistance technique et de la formation professionnelle. Le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies (PEAT) a fourni à ce secteur une somme supplémentaire de \$1,116,000.



La septième Conférence générale de l'AIEA a eu lieu du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, quelques semaines après la signature du traité de Moscou pour l'interdiction partielle des essais nucléaires. En réponse au Conseil économique et social qui avait invité l'Agence à collaborer avec le secrétaire général des Nations Unies dans son étude sur l'emploi des ressources financières libérées par le programme de désarmement, les membres de la Conférence ont prié le Directeur général de collaborer entièrement à cette entreprise.

La Conférence générale a également approuvé un plan à long terme visant à assurer une orientation générale aux différentes activités de l'Agence pour les années à venir et à définir le rôle de l'Agence dans l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le programme doit débuter en 1965 et sera révisé à intervalles réguliers à la lumière des découvertes scientifiques et du progrès d'ordre technique.

Le Conseil d'administration comptait sept vacances qui ont été comblées. Le Canada fait partie du Conseil depuis sa création en 1957.

### *Association internationale de développement*

L'Association internationale de développement (AID), affiliée à la Banque internationale, s'est accrue en 1963 de 19 nouveaux membres: 90 pays en font maintenant partie. A la fin de l'année, les membres avaient souscrit au total 984 millions de dollars, dont 780 millions à verser en devises convertibles. Sur cette dernière somme, 565 millions avaient été effectivement versés en crédits de mise en valeur.

Au cours de 1963, l'AID a ouvert 14 crédits de développement au bénéfice de huit pays, la plupart en Asie, pour la somme totale de 201 millions de dollars (É.-U.). Deux pays d'Afrique ont emprunté 18.1 millions, la Turquie a reçu des crédits de 21.7 millions et le Paraguay de 3.6 millions. L'amortissement commencera après 10 ans, en raison de 1 p. 100 par année les dix premières et 3 p. 100 par année les trente années suivantes. Le pays emprunteur acquittera pour couvrir les frais d'administration, une commission de 0.75 p. 100 par année sur les montants effectivement tirés et non encore remboursés.

A la fin de l'année 1963, l'AID avait signé au total des accords de crédit équivalant à 577 millions de dollars (É.-U.). Compte tenu de l'affluence de semblables demandes de crédit et des ressources de l'Association qui diminuent rapidement, le Conseil d'administration a autorisé en conséquence les membres de la Partie I à fournir des contributions supplémentaires équivalant à 750 millions de dollars (É.-U.). Les États membres de l'Association mettent actuellement à exécution cette proposition. Si tous les gouvernements appuient la résolution, la contribution supplémentaire du Canada s'élèvera à \$41,700,000 (É.-U.).

## **Banque internationale pour la reconstruction et le développement**

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), communément appelée «la Banque», a établi au cours de 1963 de nouveaux records. En premier lieu ses membres sont passés de 81 à 101. Le 1<sup>er</sup> janvier 1963, la Banque a accueilli son nouveau président, M. George D. Woods, ancien président de la First Boston Corporation, qui succédait à M. Eugene R. Black.

La Banque n'a pas vendu de nouvelles émissions en 1963. La seule distribution d'obligations constituait un remboursement. Des obligations à 4 p. 100 d'une valeur de 100 millions de dollars pour deux ans et portant échéance en septembre 1965 ont été placées au pair dans les banques centrales et les différentes institutions gouvernementales de 29 pays. A la fin de l'année, la dette consolidée de la Banque s'élevait à \$2,510,000 (É.-U.). Les ventes de créances de la Banque ont rapporté 323 millions de dollars (É.-U.) dont 3 millions provenant de ventes à des groupes financiers du Canada. Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 256 millions (É.-U.). Les recettes nettes de la Banque ont été de 89 millions, soit les plus fortes jusqu'ici. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 1963, toutes les recettes nettes et les commissions étaient créditées aux réserves, qui à la fin de juin s'élevaient à 829 millions (É.-U.). Le revenu net réalisé après cette date a été crédité au surplus, qui était de 46.5 millions à la fin de 1963.

En 1963, la Banque a effectué 38 prêts, dans 26 pays, pour la somme de 788 millions de dollars des États-Unis. Elle avait prêté 646 millions en 1962 et 717 millions en 1961. L'hémisphère occidental a bénéficié des prêts les plus forts au cours de l'année, soit 304 millions (É.-U.). La courbe du financement en Asie et au Moyen-Orient est passée rapidement de 78 millions en 1962 à 264 millions cette année; en Europe, elle est passée de 62 millions en 1962 à 201 millions en 1963. La répartition des prêts de la Banque par domaine d'action a été modifiée en 1963. Dans le domaine de la production d'énergie électrique, les prêts ont diminué: de 485 millions en 1962, ils sont passés à 308 millions en 1963. Dans le domaine des transports, les prêts ont augmenté de 107 millions en 1962 à 304 millions en 1963. La Banque, depuis sa création et jusqu'en 1963, a consenti 371 prêts dans 70 pays; le total s'élève à 7.4 milliards de dollars des États-Unis, sur quoi elle a effectivement déboursé 5.7 milliards.

De nouveau en 1963, la Banque a offert d'importants services d'assistance technique aux pays membres en voie de développement. Le Service consultatif du développement a accordé à 12 pays des conseils d'ordre économique et financier. La Banque a élargi son programme relatif à la possibilité de la réalisation des projets et aux études par secteur, destiné à faciliter et hâter l'élaboration et le financement des projets de développement dans les pays membres. En 1963, elle a entrepris des études ou poursuivi celles

qui étaient commencées dans douze pays. L'Institut du développement économique a inauguré sa neuvième série de cours réguliers et a offert trois cours spéciaux. Le cours de formation générale destiné aux fonctionnaires des échelons inférieurs des pays membres s'est continué. La Banque a patronné de nouveau en 1963 des réunions de pays désireux d'aider au développement de la Colombie, de l'Inde, du Nigéria, du Pakistan et du Soudan.

### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE ou UNICEF)**

Le Conseil d'administration du FISE, dont le Canada fait partie, se réunit deux fois par année en juin et en décembre. A chacune de ces réunions, il fixe son programme pour le semestre suivant. A sa réunion de juin, il étudie en outre de façon détaillée l'orientation de son activité. En 1963, il s'est réuni au siège des Nations Unies à New York les 20 et 21 juin, sous la présidence de M. Miguel Bustamante, du Mexique. Vu l'importante réunion d'orientation qui devait avoir lieu à Bangkok en janvier 1964, le Conseil ne s'est pas réuni au mois de décembre.

En juin, le Conseil d'administration du FISE a consenti des nouveaux engagements de 13 millions de dollars à 105 projets destinés à répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse dans 55 pays. De la somme globale de \$13,215,151 en assistance, l'Afrique a reçu \$3,282,600, l'Asie orientale et le Pakistan, \$496,200 le centre du Sud asiatique \$1,061,000, l'Amérique, \$1,802,000, la Méditerranée orientale et l'Europe, des sommes moindres. Certains projets simples ont bénéficié d'une subvention: \$1,681,000 au Pakistan pour un projet d'hygiène publique, \$624,000 à l'Inde pour la formation professionnelle, \$500,000 à la Chine pour l'éducation et \$510,000 à la Birmanie pour l'éducation également.

Ces nouveaux projets portent à 516 le nombre total d'entreprises effectuées sous l'égide de l'UNICEF dans 115 pays différents. Il faut près de 40 millions de dollars par année au Fonds pour l'enfance afin de soutenir ces projets de même que le coût de l'administration et de l'exploitation.

### **Fonds monétaire international**

Un grand nombre de pays ont demandé en 1963 leur adhésion au Fonds monétaire international et les demandes de consultation, de travaux de recherche et d'assistance technique se sont également accrues. Depuis la mort prématurée en mai dernier de M. Per Jacobsson, les fonctions du directeur général du Fonds et président du Conseil des gouverneurs sont dévolues à M. Pierre-Paul Schweitzer.

Avec l'entrée de 20 nouveaux membres, la plupart pays d'Afrique, le Fonds se compose maintenant de 102 membres. Le FMI a adopté une politique de «financement compensatoire» en ce qui concerne surtout les

fluctuations dans l'exportation des produits de base; son personnel a entrepris l'étude de la liquidité internationale.

Quinze des membres du Fonds ont opéré des retraits équivalant à 333 millions de dollars des États-Unis et 19 membres ont effectué des remboursements équivalant à 299 millions (É.-U.). Au cours de l'année, le Canada a effectué un remboursement de 80 millions (É.-U.), ce qui a diminué son engagement vis-à-vis du Fonds monétaire, à la suite du retrait de 300 millions (É.-U.) en 1962. Le total des retraits non encore remboursés, au 31 décembre 1963, était de 1.7 milliard de dollars (É.-U.). Depuis la mise en opération du Fonds en 1947, les retraits se sont chiffrés à 7.1 milliards de dollars des États-Unis.

En juillet 1963, le Fonds a conclu avec les États-Unis un accord de principe de 500 millions. Il a en outre renouvelé au cours de l'année avec la Grande-Bretagne un arrangement de principe de un milliard de dollars. En vertu de ces ententes créées en 1952, les membres sont assurés de pouvoir compter sur une somme déterminée, s'ils en ont besoin au cours d'une période ne devant pas dépasser douze mois. Les arrangements de principe conclus par le Fonds monétaire depuis ses débuts portaient au total sur 7.4 milliards de dollars (É.-U.). Certains d'entre eux se sont périmés sans être pleinement utilisés. Au 31 décembre 1963, il restait 1.7 million à tirer sur le total des crédits ouverts.

Les arrangements généraux d'emprunt du Fonds monétaire ont été inaugurés en 1962. Ils consistent en ce que dix des grandes puissances industrielles se sont engagées à prêter de leurs devises nationales au Fonds, jusqu'à concurrence de montants déterminés, si le Fonds en a besoin, pour prévenir ou corriger quelques mauvais fonctionnements du système monétaire international. Dix adhésions formelles ont été annoncées: Belgique, Canada, Deutsche Bundesbank (Allemagne occidentale), États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas et Sverigee Riksbank (Suède). Les engagements correspondants s'élèvent à 6 milliards de dollars, dont 200 millions (É.-U.) de la part du Canada.

### *Organisation de l'aviation civile internationale*

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a poursuivi en 1963 l'étude des problèmes que posera l'avènement des appareils supersoniques sur les grandes routes aériennes du monde. L'organisme a en outre mené une étude sur l'utilisation de l'avion dans les divers secteurs de l'industrie: agriculture, forêts, mines, cartographie et exploitation topographiques. En collaboration avec divers autres organismes internationaux, l'OACI a étudié le transport des marchandises par voie aérienne en Amérique latine et en Afrique.

L'Organisation a tenu une importante conférence à Mexico, du 19 mars au 6 avril, pour traiter de la question des facilités d'accès dans les di-

vers pays: simplification uniforme, à l'échelon international, des facilités d'accès aux frontières. Les recommandations issues de la Conférence ont donné lieu à de nombreux amendements de la part du Conseil de l'OACI en ce qui touche aux mesures actuelles de facilité d'accès.

Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, l'Organisation a de nouveau fourni des conseils d'ordre technique aux pays en voie de développement. Dans le cadre du Fonds spécial des Nations Unies, et en tant qu'agent d'exécution, l'OACI a de nouveau contribué à la mise sur pied et à l'administration de centres de formation de l'aviation civile de par le monde.

La plus grande réalisation dans le domaine du droit aérien international a été la tenue d'une conférence diplomatique à Tokyo qui a ouvert la voie à la signature, le 14 septembre, d'une Convention relative aux délits graves et à certains autres actes à bord des aéronefs. La Convention a pour but la mise au point d'un système de répartition de la juridiction, dans les pays en cause, en face de délits graves à bord d'un aéronef et d'actes qui mettent en danger la sécurité des appareils ou des personnes et des biens qui se trouvent à bord.

En 1963, l'OACI a ouvert un nouvel établissement régional à Dakar, au Sénégal; il en existe maintenant six. Le nombre des États membres a été porté à 101 par l'entrée de l'Algérie, de la Jamaïque et de la Trinité et Tobago.

### *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

Au cours de 1963, l'UNESCO a travaillé à la préparation d'une campagne mondiale d'alphabétisation et elle a terminé avec succès une campagne pour la préservation des célèbres temples de Nubie. La réalisation des premières étapes du programme approuvé en 1962 à la conférence biennale a débuté. On a fondé à Paris l'Institut international de planification de l'enseignement. Cet institut s'occupera de l'éducation, particulièrement en ce qui concerne les besoins des pays en cours de développement; le Fonds spécial des Nations Unies lui a consenti 20 millions de dollars, et le Programme élargi d'assistance technique, 12 millions. Le budget ordinaire de l'UNESCO, pour une période de deux ans, se chiffre à 39 millions de dollars.

L'Organisation a travaillé à une foule d'autres projets, anciens ou nouveaux, dans le cadre des programmes réguliers ou de l'assistance technique. Le Canada a participé activement à certains d'entre eux, entre autres le festival et le séminar des «Films sur l'art» qui s'est tenu à Ottawa au mois de mai. Le directeur général de l'UNESCO s'est rendu deux fois au Canada au cours de l'année. En mars, il était l'orateur principal à la Troisième conférence nationale de la Commission nationale du Canada pour l'UNESCO qui avait pour thème «Le Canada et la décennie des Nations Unies pour le développement». Au mois de juin, il a assisté à la neuvième session du

Comité consultatif sur la recherche scientifique, sous l'égide des programmes de l'UNESCO. Le Comité se réunissait pour la première fois au Canada, sur l'invitation du Conseil national de recherche.

Sur le plan des échanges personnels, le Canada a accueilli un certain nombre de visiteurs étrangers, bénéficiaires de bourses de recherche de l'UNESCO. Plusieurs Canadiens ont reçu une subvention de l'UNESCO leur permettant d'étudier certains projets reliés aux champs d'activité de l'Organisation.

### **Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime**

En 1963, l'IMCO s'est choisi un nouveau secrétaire général en la personne de M. Jean-Georges Roullier, de France. L'Organisation a accueilli cinq nouveaux membres, ce qui porte le nombre de ces derniers à 57, et elle a tenu sa troisième assemblée biennale. Le Conseil de l'IMCO a tenu deux sessions ordinaires, de même que la Commission de la sécurité maritime, et il y a eu de nombreuses autres réunions des organismes auxiliaires.

Lors de l'assemblée de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, à Londres, du 16 au 25 octobre, les États membres ont voté le programme des activités et ont adopté un budget de \$1,459,370 pour 1964-1965. L'Assemblée a approuvé 24 résolutions ayant trait aux différents aspects de la navigation maritime et a pris de nombreuses décisions relatives aux études entreprises par l'Organisation.

L'Assemblée a en outre convenu de tenir deux conférences internationales. La première, qui aura lieu à Londres au printemps de 1965 traitera des moyens de faciliter la navigation et le transport maritimes. L'autre aura lieu à Londres l'année suivante et tentera de rajeunir la Convention de 1930 portant sur les lignes de cargaison.

### **Organisation internationale du Travail**

En 1963, l'activité de l'OIT s'est développée dans presque tous les domaines de son ressort. Le nombre des États membres est passé à 108 et son budget net est passé de \$11,115,438 en 1962 à \$14,006,834 en 1963.

Le Canada s'est fait représenter à 12 des nombreuses réunions de l'OIT tenues en 1963: la quarante-septième Conférence générale, la Conférence technique préparatoire sur la politique du travail, quatre sessions du Conseil d'administration, les sessions de la Commission d'industrie sur les textiles, les métiers du fer et de l'acier et l'industrie des produits alimentaires et des boissons, un colloque international sur l'inspection médicale du travail, et des réunions d'experts sur les conditions de travail des enseignants et des fonctionnaires\*.

---

\*Pour de plus amples renseignements sur ces réunions, voir la *Gazette du Travail*, publiée mensuellement par le ministère du Travail.

La quarante-septième Conférence internationale du Travail a voté pour l'année 1964 un budget de \$16,081,496; la part du Canada est de 3.37 p. 100 pour l'année 1964. Elle a fait passer le nombre des membres de son Conseil d'administration de 40 à 48 et elle a tenu des élections trisannuelles afin de combler les vacances. Le Canada est l'un des dix grands pays industriels, membres de l'OIT, à posséder un siège permanent au Conseil d'administration.

En attendant les décisions finales qui seront prises l'année prochaine, la Conférence a entrepris des travaux préliminaires relativement à deux questions d'ordre technique: l'hygiène professionnelle et la sécurité dans les cas d'accidents au travail et de maladies professionnelles. Les délégués ont étudié les propositions du directeur général ayant trait à la mise en valeur du programme et de la structure de l'OIT. Ils ont également adopté trois instruments internationaux sur le travail: une convention et une recommandation de soutien sur la vente, la location et l'utilisation d'outillage insuffisamment protégé, et une recommandation portant sur la cessation de l'emploi. Le Code international du Travail comporte donc maintenant 119 conventions et autant de recommandations.

Les délégués à la Conférence et au Conseil d'administration ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud; ils ont créé un comité de 12 membres chargés d'étudier le problème à la lumière de l'Organisation internationale du Travail.

Au cours de 1963, le Conseil d'administration a passé en revue plusieurs questions: la révision des structures administratives du Bureau international du Travail, une proposition relative à la création d'un centre international de formation avancée à Turin (Italie), l'étendue et la direction des programmes de l'OIT et ce qui concerne la réforme agraire et la politique d'emploi, une proposition visant la mise sur pied d'un centre interaméricain de formation professionnelle, de recherche et de documentation, une commission d'enquête au sujet des accusations de travail forcé avancées par le Portugal contre le Libéria, l'amélioration de l'organisme chargé de recevoir les plaintes relatives à la discrimination dans le domaine de l'emploi et du travail, et l'amendement de l'article 35 de la Constitution de l'OIT ayant trait à la mise en application des conventions de l'OIT dans les territoires à faible concentration d'habitants.

En 1963, l'Organisation internationale du Travail a dépensé plus de 15 millions de dollars au titre de l'assistance technique et a mené plus de 850 entreprises spécialisées. Le budget ordinaire prévoyait \$1,278,000 pour l'assistance aux travailleurs et l'assistance sociale, l'éducation des travailleurs, le développement de l'administration des entreprises et le développement rural. Le Programme élargi de l'assistance technique des Nations Unies a affecté à l'OIT en 1963 la somme de 5.5 millions de dollars, principalement pour des entreprises à long terme en Afrique et en Amérique latine, dans les secteurs suivants: organisation et formation de la main-d'œuvre, coopération au sein de la petite industrie, conditions de travail et administration, pro-

ductivité et progrès dans la gestion des entreprises, et sécurité sociale. Le Fonds spécial des Nations Unies, à la fin de 1963, avait confié à l'OIT 42 projets engageant environ 36 millions de dollars, étalés sur une période de trois à cinq ans. Au début de 1963, l'OIT avait \$720,024 en dépôt contre les services d'experts que demandaient à leurs frais l'Argentine, le Venezuela, l'Iran, l'Arabie saoudite et la Tunisie.

### **Organisation météorologique mondiale**

Les délégués au quatrième Congrès de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) tenu à Genève en 1963 ont adopté un certain nombre de décisions en ce qui concerne l'avancement des sciences météorologiques et leur mise en application, le programme de l'Organisation et la participation de l'OMM à la mise en valeur économique.

L'activité de l'OMM dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique a doublé au cours des quatre dernières années. Sous l'égide du PEAT, 63 pays recevront en 1963-1964 de l'assistance pour des projets d'ordre météorologique. Le programme de l'OMM pour l'année prochaine, bien qu'il ne réponde pas encore à toutes les demandes dans le domaine de la météorologie, dépasse celui de 1961-1962 dans une proportion d'environ 60 p. 100. Les gouvernements bénéficiaires comprennent de mieux en mieux l'importance des programmes météorologiques pour leur mise en valeur économique et ils ressentent de plus en plus la nécessité d'inclure ces projets dans leurs demandes d'assistance technique. C'est ce qui explique l'activité accrue de l'OMM depuis la dernière période biennale.

Le Fonds spécial des Nations Unies a chargé l'OMM de la mise au point de sept grandes entreprises météorologiques. La part de l'Organisation consiste à fournir du matériel et des installations en grande quantité, à assurer les services de spécialistes internationaux et à accorder des bourses de recherche pour la formation de spécialistes à l'étranger.

Dans le cadre de l'Année de la coopération internationale, les 125 membres de l'Organisation ont décidé d'accomplir un effort spécial en ce qui concerne la météorologie en Afrique et la météorologie tropicale. Ils ont procédé à la création d'un Comité consultatif composé de 12 hommes de science et administrateurs rattachés au domaine des sciences atmosphériques, devant servir de conseillers auprès du Conseil exécutif dans les problèmes importants d'exploitation ayant trait à l'aspect scientifique des objectifs exprimés dans les Résolutions 1721 (XVI) et 1802 (XVII) de l'Assemblée. Ces dernières invitent l'OMM à mettre au point un programme mondial en vue de l'utilisation complète des données météorologiques qui nous viennent des satellites artificiels dans le but d'augmenter notre connaissance des sciences atmosphériques et d'utiliser cette connaissance à des fins pratiques, comme l'amélioration des prévisions atmosphériques.



## Organisation mondiale de la santé

Les 120 États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont tenu leur seizième assemblée annuelle à Genève, du 7 au 24 mai. Le directeur général de l'Organisation, le Dr M. G. Candau, dans son rapport pour l'année 1962, attachait une attention particulière aux effets de la santé sur le progrès social et économique des pays en voie de développement. En dépit du progrès accompli, il a fait remarquer qu'il existe encore près de 380 millions d'individus exposés au paludisme, plus de 10 millions de lépreux, plus de 4.5 millions de victimes du yaws, environ 400 millions de victimes de trachome, tandis que le nombre de personnes souffrant d'infection intestinale ou de tuberculose est si élevé qu'il est impossible d'arriver à un chiffre exact. En 1962, l'OMS a entrepris 817 programmes d'hygiène dans 143 pays différents.

L'Assemblée a adopté pour 1964 un budget de \$34,065,100 pour les travaux de l'Organisation. Ceux-ci comprennent la mise en application des mesures internationales de quarantaine, les relevés statistiques sur la santé, et la normalisation des produits pharmaceutiques. Le budget prévoit également 165 programmes de recherche médicale, les réunions de 23 comités d'experts et 617 programmes d'assistance répartis dans 140 pays et territoires. Ces derniers comprennent surtout la mise sur pied de services d'hygiène, la lutte contre les maladies contagieuses et la formation du personnel médical.

Après l'étude des prévisions budgétaires de 1964, l'Assemblée a invité les États membres à travailler activement dans certains secteurs particuliers de l'hygiène publique. Les délégués ont prié les autorités médicales d'étudier l'influence de la télévision sur la santé mentale des enfants et des adolescents et ils ont demandé aux pays aux prises avec la petite vérole d'intensifier leurs mesures de lutte et de déracinement. A la suite du désastre causé par la thalidomide, l'Assemblée a invité ses membres à s'attacher de près au problème, à évaluer les nouveaux produits pharmaceutiques et à faire connaître sans délai à l'OMS toute décision visant à défendre ou à restreindre l'emploi de certaines drogues nouvelles. L'Organisation se chargerait ensuite de communiquer les renseignements à ses membres.

L'Assemblée a en outre consacré quelque temps à étudier l'effet que peut avoir sur la santé du peuple sud-africain la politique d'*apartheid* maintenue par le gouvernement. Elle a invité les autorités sud-africaines à faire en sorte que tous les ressortissants de l'Afrique du Sud puissent tirer parti des services d'hygiène qu'offre le pays.

## Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

En 1963, la production agricole mondiale s'est accrue de plus de 2 p. 100, soit un peu plus que l'accroissement de la population mondiale.

Les travaux de l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) ont donc connu une augmentation stable. Les travaux accomplis sous l'égide du Fonds spécial des Nations Unies ont progressé; à la fin de 1963, l'Organisation comptait 128 entreprises dont les dépenses s'élevaient à plus de cent millions de dollars et qui employaient 1,100 spécialistes.

L'organisme a accordé une assistance accrue à différents secteurs: précautions contre les maladies animales, protection et conservation des bêtes sauvages, lutte contre les sauterelles, emploi des parasitocides en agriculture et application des radio-isotopes et des radiations ionisantes à la recherche agricole et à la production alimentaire.

La douzième Conférence de l'OAA a eu lieu à Rome du 16 novembre au 5 décembre. On a procédé à l'admission de six nouveaux pays, ce qui porte le nombre des membres à 106, et à l'admission de trois nouveaux membres associés. Le docteur B. R. Sen, de l'Inde, directeur général de l'Organisation depuis 1956, a été réélu pour un mandat de quatre ans; des élections ont comblé les vacances au Conseil. L'honorable John R. Nicholson, ministre des Forêts, dirigeait la délégation canadienne à la Conférence. M. L.-Z. Rousseau, sous-ministre des Forêts et membre de la délégation, a été élu président du Comité technique sur les questions forestières.

La Conférence avait pour thème «le développement économique et l'agriculture». Les délégués se sont mis d'accord pour que l'OAA attire de nouveau l'attention sur le rôle du secteur agricole dans la mise en valeur économique, afin que les programmes nationaux de développement tiennent pleinement compte des possibilités qu'il offre et de ses exigences. La Conférence a par la suite adopté une résolution invitant les pays en voie de développement à «intensifier leurs efforts en vue d'accroître le rythme de leur croissance agricole, surtout en ce qui concerne la production des produits de base et des produits alimentaires pour leur marché domestique, tout en tenant compte des débouchés sur le marché de l'exportation»; la résolution priait également les pays bien nantis, dans leurs programmes économiques et commerciaux, d'«envisager la répercussion que leur commerce extérieur peut avoir sur le progrès des différentes régions en cours de développement». Les délégués ont chargé le directeur général d'apporter son appui aux enquêtes relatives à la consommation alimentaire et aux modèles de nutrition, et d'encourager la formation et le bon fonctionnement des industries agricoles nationales.

La Conférence biennale a voté l'expansion des travaux de l'OAA dans un grand nombre de domaines ayant trait à l'expansion agricole, à l'amélioration de l'alimentation, etc. Elle a adopté pour les deux années 1964 et 1965 un budget de \$38,838,300 (É.-U.), soit une augmentation de 24.5 p. 100 sur la période biennale précédente. Les délégués ont étudié l'activité du Programme alimentaire mondial, ils ont lancé un appel en faveur de nouvelles contributions et ils ont porté à 24 membres le comité intergouvernemental du Programme.

Le droit de l'Afrique du Sud à faire partie de l'OAA a été mis en question à la suite du projet d'amendement à la constitution présenté par le Ghana et voulant exclure de l'Organisation «tout membre ou associé ayant à maintes reprises violé les principes contenus dans le préambule de la constitution». L'amendement n'a pas obtenu les deux tiers obligatoires des voix, mais il a été suivi par une proposition suivant laquelle l'Afrique du Sud ne sera plus invitée, jusqu'à avis contraire, à participer aux conférences ou aux autres activités de l'OAA en Afrique et ne pourra faire partie d'aucune autre division géographique de l'OAA. Après l'adoption de la résolution, le gouvernement sud-africain s'est retiré de l'Organisation.

### *Société financière internationale*

La SFI, autre filiale de la Banque internationale, compte 75 pays membres depuis 1963. Elle a pris 12 nouveaux engagements d'investissement au total de 14.3 millions de dollars (É.-U.), y compris des engagements de garantie de 2.4 millions, à l'égard de projets à réaliser dans 10 pays membres. Ces engagements comprenaient en outre une somme de \$7,510,000 pour aider à la mise sur pied et au financement de sociétés financières de développement industriel, domaine où la SFI tend de plus en plus à se développer. Au 31 décembre 1963, elle avait autorisé ou effectué 68 investissements dans 26 pays, au total de 94.2 millions de dollars (É.-U.). A la fin de 1962, le revenu net cumulatif était de 18.4 millions. Pour 1963, il était estimé à 3.3 millions.

### *Union internationale des télécommunications*

Au cours de l'année, la composition de l'Union internationale des télécommunications (UIT) est passée de 117 à 122 membres; le nombre des membres associés est tombé à 2. L'activité de l'Union dans le domaine de l'assistance technique s'est développée d'une façon continue. Dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, 51 spécialistes travaillaient à différents projets. Il y a eu 98 nouvelles bourses de recherche et 58 autres ont été renouvelées. Les membres ont approuvé trois nouveaux programmes du Fonds spécial, pour la Thaïlande, l'Indonésie et le Venezuela; l'UIT devient ainsi administrateur de dix programmes de travaux.

Les délégués à la dix-huitième session du Conseil d'administration ont pris les dispositions nécessaires et mis au point l'ordre du jour en vue de deux conférences administratives extraordinaires de la radio. La première aura lieu à Genève en 1964 et sera chargée de reviser le chapitre des Règlements radiophoniques de 1959 signés à Genève, relativement à l'attribution des fréquences pour le service mobile aéronautique. L'autre réunion, ayant trait aux communications spatiales radiophoniques, a eu lieu à Genève du 7 octobre au 9 novembre. La sélection des bandes de fréquence selon les

exigences des différentes communications spatiales s'est accomplie sans de trop grandes difficultés. On a apporté des amendements au tableau des attributions de fréquences contenu dans les Règlements radiophoniques de 1959 (Genève), ajouté des renseignements d'ordre technique, et on s'est entendu sur les règlements relatifs à la notification et à l'enregistrement de fréquences pour l'espace atmosphérique et l'espace terrestre ainsi que sur les règlements ayant trait aux services de radioastronomie. Les représentants de 66 membres de l'Union (dont le Canada) et d'un membre associé ont paraphé les Actes définitifs de la Conférence. Les revisions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1965.

Le Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR) a tenu sa dixième assemblée plénière à Genève, du 16 janvier au 15 février; y ont pris part: 64 administrateurs, 25 exploitations privées reconnues, 10 organismes internationaux, 16 organismes scientifiques ou industriels et trois institutions spécialisées des Nations Unies, de même que les organes permanents de l'UIT. Le grand nombre des participants, en comparaison avec les assemblées plénières antérieures, dénote l'importance croissante de l'activité du CCIR. Le nombre des textes adoptés est monté à près de 300, sans compter les quelque 100 sujets présentés et dont l'étude est remise à plus tard. On a consacré une grande partie des discussions aux critères d'ordre technique dans les systèmes de communication spatiale, se fondant sur l'hypothèse selon laquelle ces systèmes devront partager les bandes de fréquences avec les systèmes de communication terrestre. Les possibilités techniques des différentes parties du spectre de fréquence par rapport aux différents objectifs des communications spatiales ont aussi fait l'objet de débats.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT) est chargé de présenter des recommandations à l'UIT quant aux questions techniques d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie. Ses divers groupes d'études ont tenu des réunions intérieures en vue de la troisième assemblée plénière du CCITT qui aura lieu en 1964.

### *Union postale universelle*

Le quinzième Congrès postal universel qui devait avoir lieu en mars 1963 à la Nouvelle-Delhi a été remis à la demande de l'Inde. Le Congrès de 1962 qui devait se tenir à Rio de Janeiro avait également été ajourné. L'état financier de l'Union est donc arrivé à un point quelque peu critique. Les frais élevés et l'expansion des services exigeaient des revenus supérieurs au plafond fixé lors du quatorzième Congrès de 1957 à Ottawa. Les pays membres ont accordé les pouvoirs d'urgence au Comité exécutif et de liaison qui a pris la situation en main jusqu'au prochain Congrès qui doit avoir lieu à Vienne en 1964.

Le Comité exécutif et de liaison a tenu sa réunion ordinaire à Berne au mois de juin 1963. Les délégués ont traité de diverses questions d'actualité dont plusieurs propositions qui devront être étudiées au Congrès de Vienne, comme les frais de transit et la revision des conditions de travail du Bureau international ou secrétariat de l'UPU. Le Canada occupe la vice-présidence de ce Comité; il s'est fait représenter à la réunion annuelle par une délégation que dirigeait le sous-ministre des Postes.

## Annexe I

### Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées

#### I. Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organismes rattachés aux Nations Unies (au 31 décembre 1963)

##### Membres de l'Organisation des Nations Unies

	<i>Date d'admission</i>	
Arabie Saoudite.....	24 octobre	1945
Argentine.....	"	"
Australie.....	"	"
Belgique.....	"	"
Biélorussie (R.S.S. de).....	"	"
Bolivie.....	"	"
Brésil.....	"	"
Canada.....	"	"
Chili.....	"	"
Chine.....	"	"
Colombie.....	"	"
Costa Rica.....	"	"
Cuba.....	"	"
Danemark.....	"	"
Équateur.....	"	"
États-Unis d'Amérique.....	"	"
Éthiopie.....	"	"
France.....	"	"
Grande-Bretagne.....	"	"
Grèce.....	"	"
Guatemala.....	"	"
Haïti.....	"	"
Honduras.....	"	"
Inde.....	"	"
Irak.....	"	"
Iran.....	"	"
Liban.....	"	"
Libéria.....	"	"
Luxembourg.....	"	"
Mexique.....	"	"
Nicaragua.....	"	"
Norvège.....	"	"
Nouvelle-Zélande.....	"	"
Panama.....	"	"
Paraguay.....	"	"
Pays-Bas.....	"	"
Pérou.....	"	"
Philippines.....	"	"
Pologne <sup>1</sup> .....	"	"

<sup>1</sup>Bien que la Pologne n'ait pas été représentée à San Francisco, il a été plus tard convenu qu'elle signerait la Charte en qualité de membre originel.

*Date d'admission*

République arabe unie.....	24 octobre	1945
République dominicaine.....	" "	" "
République sud-africaine.....	" "	" "
Salvador.....	" "	" "
Syrie <sup>2</sup> .....	" "	" "
Tchécoslovaquie.....	" "	" "
Turquie.....	" "	" "
Ukraine (R.S.S. d').....	" "	" "
Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS)	" "	" "
Uruguay.....	" "	" "
Venezuela.....	" "	" "
Yougoslavie.....	" "	" "
Afghanistan.....	19 novembre	1946
Islande.....	" "	" "
Suède.....	" "	" "
Thaïlande.....	" "	" "
Pakistan.....	30 septembre	1947
Yémen.....	" "	" "
Birmanie.....	19 mars	1948
Israël.....	11 mai	1949
Indonésie.....	28 septembre	1950
Albanie.....	14 décembre	1955
Autriche.....	" "	" "
Bulgarie.....	" "	" "
Cambodge.....	" "	" "
Ceylan.....	" "	" "
Espagne.....	" "	" "
Finlande.....	" "	" "
Hongrie.....	" "	" "
Irlande.....	" "	" "
Italie.....	" "	" "
Jordanie.....	" "	" "
Laos.....	" "	" "
Libye.....	" "	" "
Népal.....	" "	" "
Portugal.....	" "	" "
Roumanie.....	" "	" "
Maroc.....	12 novembre	1956
Tunisie.....	" "	" "
Soudan.....	" "	" "
Japon.....	18 décembre	1956
Ghana.....	8 mars	1957
Malaisie (Fédération de) <sup>3</sup> .....	17 septembre	1957
Guinée.....	12 décembre	1958
Cameroun.....	20 septembre	1960
Chypre.....	" "	" "
Congo (Capitale-Brazzaville).....	" "	" "
Congo (Capitale-Léopoldville).....	" "	" "
Côte-d'Ivoire.....	" "	" "
Dahomey.....	" "	" "
Gabon.....	" "	" "

<sup>2</sup>La Syrie était un pays membre de l'Organisation des Nations Unies, mais le 21 février 1958, elle s'est jointe à l'Égypte pour former la République arabe unie, laquelle n'avait qu'un seul représentant au sein de l'Organisation. Le 13 octobre 1961, la Syrie reprenait son siège.

<sup>3</sup>La Malaisie est devenue la Grande Malaisie le 16 septembre 1963, quand Singapour, Sabah et Sarawak sont entrés dans la Fédération.

*Date d'admission*

Haute-Volta.....	20 septembre	1960
Niger.....	" "	"
République centrafricaine.....	" "	"
République malgache.....	" "	"
Somalie.....	" "	"
Tchad.....	" "	"
Togo.....	" "	"
Mali.....	29 septembre	1960
Sénégal.....	" "	"
Nigeria.....	7 octobre	1960
Sierra Leone.....	27 septembre	1961
Mauritanie.....	27 octobre	1961
Mongolie.....	" "	"
Tanganyika.....	14 novembre	1961
Burundi.....	18 septembre	1962
Jamaïque.....	" "	"
Rwanda.....	" "	"
Trinité et Tobago.....	" "	"
Algérie.....	8 octobre	1962
Ouganda.....	25 octobre	1962
Koweït.....	14 mai	1963
Kenya.....	16 décembre	1963
Zanzibar.....	" "	"





2. Membres de l'ONU et des organismes affiliés\*

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	FMI	BIRD Ban- que	AID	SFI	OACI	UPU	UIT	OMM	IMCO	Conseil du FISE	Parties au GATT
Afghanistan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Afrique du Sud.....	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Albanie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Algérie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Allemagne (Rép. féd. d').....	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Arabie saoudite.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Argentine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-
Australie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autriche.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Belgique.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Biélorussie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Birmanie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bolivie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Brésil.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bulgarie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Burundi.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cambodge.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cameroun.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Canada.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ceylan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chili.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Chine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Colombie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Congo (Brazzaville).....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

\*On trouvera aux abréviations les noms au complet de ces organismes. Bien que le GATT ne soit pas une institution de l'ONU, on le classe ici en raison de ses rapports avec l'Organisation et avec divers organismes. La colonne du FISE se rapporte au Conseil d'administration formé de 30 États membres. Ce sont les institutions elles-mêmes qui ont fourni les noms des pays qui en étaient membres au 31 décembre 1963 ; dans certains cas, les renvois indiquent des membres et des membres associés qu'on ne trouve pas dans le tableau. La lettre "A" indique les demandes d'admission à l'étude.

2. Membres de l'ONU et des organismes affiliés\* (suite)

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	FMI	BIRD Ban- que	AID	SFI	OACI	UPU	UIT	OMM	IMCO	Conseil du FISE	Parties au GATT
Congo (Léopoldville) .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	-	-	-
Corée, Rép. de .....	X	X	-	X	X	X	X	X	X	-	X	X	X	X	X	-	-
Costa-Rica .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Côte-d'Ivoire .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Cuba .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Chypre .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Dahomey .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Danemark .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Équateur .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Espagne .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
États-Unis .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Éthiopie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Finlande .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
France .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Gabon .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Ghana .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Grande-Bretagne .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Grèce .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Guatemala .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Guinée .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Haiti .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Haute-Volta .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Honduras .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Hongrie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Inde .....	X	X	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Indonésie .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Irak .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Iran .....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X
Irlande .....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X



2. Membres de l'ONU et des organismes affiliés\* (fin)

PAYS	NU	AIEA	OIT	OAA	UNESCO	OMS	FMI	BIRD Ban- que	AID	SFI	OACI	UPU	UIT	OMM	IMCO	Conseil du FISE	Parties au GATT
Rép. centrafricaine.....	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-	X	X	X	X	-	-	X
Rép. Dominicaine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rép. malgache.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Rhodésie et Nyassaland (Féd. de)	-	-	-	A	-	A	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X
Roumanie.....	X	X	X	X	X	X	-	-	X	-	-	X	X	X	-	-	-
Rwanda.....	X	-	X	X	X	X	X	X	-	-	-	X	X	X	-	-	-
Saint-Marin.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	-	-	-
Saint-Siège.....	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X	-	-	-
Salvador.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Samoa-Occidental.....	X	-	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Sénégal.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Sierra-Leone.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Somalie.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Soudan.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Suède.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Suisse.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Syrie.....	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Tanganyika.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Tchad.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Tchécoslovaquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Thaïlande.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Togo.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Trinité et Tobago.....	X	-	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Tunisie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Turquie.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Ukraine.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
URSS.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-
Uruguay.....	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-



## Annexe II

### Principaux organismes des Nations Unies

#### I. Présidents de l'Assemblée (1946-1963)

Première session ordinaire, 1946	Paul-Henri Spaak (Belgique)
Première session extraordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session ordinaire, 1947	Oswaldo Aranha (Brésil)
Deuxième session extraordinaire, 1948	José Arce (Argentine)
Troisième session ordinaire, 1948-1949	H. V. Evatt (Australie)
Quatrième session ordinaire, 1949	Carlos P. Romulo (Philippines)
Cinquième session ordinaire, 1950-1951	Nasrollah Entezam (Iran)
Sixième session ordinaire, 1951-1952	Luis Padilla Nervo (Mexique)
Septième session ordinaire, 1952-1953	Lester B. Pearson (Canada)
Huitième session ordinaire, 1953	Madame Vijaya Lakshmi Pandit (Inde)
Neuvième session ordinaire, 1954	Eelco N. van Kleffens (Pays-Bas)
Dixième session ordinaire, 1955	José Maza (Chili)
Première session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Deuxième session extraordinaire d'urgence, 1956	Rudecindo Ortega (Chili)
Onzième session ordinaire, 1956-1957	Prince Wan Waithayakon (Thaïlande)
Douzième session ordinaire, 1957	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Troisième session extraordinaire d'urgence, 1958	Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)
Treizième session ordinaire, 1958	Charles Malik (Liban)
Quatorzième session ordinaire, 1959	V. A. Belaunde (Pérou)
Quatrième session extraordinaire d'urgence, 1960	V. A. Belaunde (Pérou)
Quinzième session ordinaire, 1960	Frederick Boland (Irlande)
Troisième session extraordinaire, 1961	Frederick Boland (Irlande)
Seizième session ordinaire, 1961	Mongi Slim (Tunisie)
Dix-septième session ordinaire, 1962	Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)
Quatrième session extraordinaire, 1963	Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan)
Dix-huitième session ordinaire, 1963	Carlos Sosa-Rodriguez (Venezuela)

2. Composition du Conseil de sécurité, membres non permanents (1946-1964)

	<i>Common-wealth</i>	<i>Amérique latine</i>		<i>Europe occidentale</i>	<i>Europe orientale</i>	<i>Moyen-Orient</i>	
		I	II				
1946	Australie	Brésil	Mexique	Pays-Bas	Pologne	Égypte	1946
1947	Australie	Brésil	Colombie	Belgique	Pologne	Syrie	1947
1948	Canada	Argentine	Colombie	Belgique	Ukraine	Syrie	1948
1949	Canada	Argentine	Cuba	Norvège	Ukraine	Égypte	1949
1950	Inde	Équateur	Cuba	Norvège	Yougoslavie	Égypte	1950
1951	Inde	Équateur	Brésil	Pays-Bas	Yougoslavie	Turquie	1951
1952	Pakistan	Chili	Brésil	Pays-Bas	Grèce	Turquie	1952
1953	Pakistan	Chili	Colombie	Danemark	Grèce	Liban	1953
1954	Nouvelle-Zélande	Brésil	Colombie	Danemark	Turquie	Liban	1954
1955	Nouvelle-Zélande	Brésil	Pérou	Belgique	Turquie	Iran	1955
1956	Australie	Cuba	Pérou	Belgique	Yougoslavie	Iran	1956
1957	Australie	Cuba	Colombie	Suède	Philippines	Irak	1957
1958	Canada	Panama	Colombie	Suède	Japon	Irak	1958
1959	Canada	Panama	Argentine	Italie	Japon	Tunisie	1959
1960	Ceylan	Équateur	Argentine	Italie	Pologne	Tunisie	1960
1961	Ceylan	Équateur	Chili	Libéria	Turquie	R.A.U.	1961
1962	Ghana	Venezuela	Chili	Irlande	Roumanie	R.A.U.	1962
1963	Ghana	Venezuela	Brésil	Norvège	Philippines	Maroc	1963
1964	Tchécoslovaquie	Bolivie	Brésil	Norvège	Côte-d'Ivoire	Maroc	1964



3. Membres du Conseil économique et social (1946-1966)

	1946	'47	'48	'49	'50	'51	'52	'53	'54	'55	'56	'57	'58	'59	'60	'61	'62	'63	'64	'65	'66
<b>COMMONWEALTH</b>																					
Australie.....	-	x	x	x	x	x	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Canada.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Grande-Bretagne.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Inde.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Nouvelle-Zélande.....	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Pakistan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>EUROPE ORIENTALE</b>																					
Biélorussie (R.S.S. de).....	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Bulgarie.....	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Pologne.....	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Tchécoslovaquie.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Ukraine (R.S.S. d').....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
URSS.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Yougoslavie.....	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>																					
Autriche.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique.....	x	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Danemark.....	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Espagne.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Grèce.....	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Pays-Bas.....	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Suède.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie.....	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
<b>AFRIQUE-ASIE</b>																					
Afghanistan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie.....	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Chine.....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	-
Ethiopie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



#### 4. Cour internationale de Justice

Voici les noms des juges actuels et l'année d'expiration de leur mandat:

<i>Noms</i>	<i>Pays</i>	<i>Expiration du mandat</i>
R. J. Alfaro	Panama	1964
Abdel Hamid Badawi	République arabe unie	1967
J. Basdevant	France	1964
José Luis Bustamante y Rivero	Pérou	1970
R. Cordova	Mexique	1964
Sir Gerald Fitzmaurice	Grande-Bretagne	1964
Phillip C. Jessup	États-Unis	1970
V. K. Wellington Koo	Chine	1967
Vladimir M. Koretsky	URSS	1970
Gaetano Morelli	Italie	1970
L. M. Moreno Quintana	Argentine	1964
Sir Percy Spender	Australie	1967
Jean Spiropoulos	Grèce	1967
Kotaro Tanaka	Japon	1970
Bohdan Winiarski (président)	Pologne	1967

Au cours de la dix-huitième session de l'assemblée plénière, il y a eu des élections afin de remplacer les cinq juges dont le mandat prenait fin le 5 février 1964. On trouvera le résultat des élections au chapitre consacré à la Cour internationale de Justice.

#### 5. Liste des secrétaires généraux

Trygve Lie .....	1 <sup>er</sup> février 1946—9 avril 1953
Dag Hammarskjöld .....	10 avril 1953—18 septembre 1961
U Thant .....	Secrétaire général intérimaire, 3 novembre 1961—3 novembre 1962
	Élu secrétaire général le 30 novembre 1962 pour un mandat expirant le 3 novembre 1966

# Annexe III

## Participation du Canada aux Nations Unies

I. Mandats du Canada auprès des principaux conseils des Nations Unies, des comités permanents et des organes subsidiaires et spéciaux, (janvier 1964)

	Conseil de sécurité	CIJ (a)	Organes subsidiaires et spéciaux							Comité permanent de l'ONU	
			Comité consultatif de la FUNU (b)	Comité consultatif pour le Congo (b)	Comité des radiations (UNSCEAR) (b)	Espace extra-atmosphérique (b)	Comité consultatif scientifique des N. U. (b)	Comité exécutif du HCR	Comité de négociation des fonds extra-budgetaires		CDI (a)
1945	(c)	(c)	-	-	-	-	-	-	-	-	(c)
1946	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1947	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1948	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1949	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1950	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	x
1951	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	x
1952	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	x
1953	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1954	-	x	-	-	-	-	-	x(c)	-	-	-
1955	-	x	-	-	-	-	-	x	-	-	-
1956	-	x	x(c)	-	-	-	-	x	-	-	-
1957	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-
1958	x	x	x	-	-	-	-	x	x(d)	-	-
1959	x	-	x	-	-	-	-	x	x	-	x
1960	-	-	x	-	-	-	-	x	x	-	x
1961	-	-	x	x(c)	-	-	-	x	x	-	x
1962	-	-	x	x	-	-	-	x	x	-	x
1963	-	-	x	x	-	-	-	x	x	-	x
1964	-	-	x	x	-	-	-	x	x	-	-
1965	-	-	x	x	-	-	-	x	x	-	-
1966	-	-	x	x	-	-	-	x	x	-	-

(a) Les membres des organes exécutifs sont élus à titre individuel, d'après leur compétence personnelle, et non comme représentants d'États membres.

(b) Les membres sont nommés pour une période indéfinie.

(c) Établi(e) comme organe de l'ONU.

(d) Le Comité exécutif du FNUR a été supprimé le 31 décembre 1957 et remplacé par le Comité exécutif du HCR.

(e) Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique remplace un comité spécial établi en 1958. Le Canada était membre du comité spécial.

(f) M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a été élu pour un mandat de cinq ans (1962-1966).

(g) Mandat expiré.

2. Mandats du Canada: ECOSOC, Commissions techniques, certains comités permanents et organismes spéciaux, 1945-1966  
(janvier 1964)

	Commissions techniques de l'ECOSOC										Comités permanents de l'ECOSOC		Organismes spéciaux de l'ECOSOC			
	ECOSOC	Statistique	Population	Produits de base	Stupéfiants (c)*	Questions sociales*	Condition de la femme*	Droits de l'homme*	Assistance technique*	ONG	OCS (DSB)	Conseil du FISE (g)	Conseil Fonds spécial*	CEPAL (d)		
1945	-	(e)	-	-	-	(e)	-	(e)	-	(e)	-	-	-	-		
1946	x(e)	x	x	-	x(e)	x	-	-	-	-	x(e)	-	-	-		
1947	x	x	x	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	(f)		
1948	x	x	x	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1949	-	x	x	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1950	x	-	x	-	x(b)	x	-	-	x	x	x	-	-	-		
1951	x	x	-	-	x	x	-	-	x	x	x	-	-	-		
1952	x	x	-	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1953	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1954	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1955	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	x	-	-	-		
1956	x	x(a)	-	(e)	x	x	-	-	x	x	x	-	-	-		
1957	x	x	x	-	x	x	-	-	x	x	x	(e)	-	-		
1958	x	x	x	-	x	x	-	-	x	x	x	x	-	-		
1959	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1960	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1961	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1962	-	-	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1963	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1964	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1965	-	x	-	-	x	x	-	-	-	-	-	x	-	-		
1966	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

\* Mandant prenant fin le 31 décembre.

(a) Depuis les élections de 1955, mandat de quatre ans au lieu de trois (population, statistique, questions sociales).

(b) Mandat de quatre ans, 1947-1950; de trois ans, 1951-1953.

(c) Durée indéfinie.

(C) Mandat du Canada.

(d) Sans conseil d'administration.

(e) Création dans le cadre des NU.

(f) Création.

(g) En vertu de la participation du Canada à la Commission des questions sociales (1951-1953); la procédure a été révisée à la onzième session de l'Assemblée générale (*Le Canada et les Nations Unies*, 1956-1957, page 60).

3. Mandats du Canada: conseils des institutions spécialisées, du GATT, de l'AIEA et du CIME, 1945-1966

(janvier 1964)

	Institutions spécialisées													GATT Conseil des représ.	AIEA conseil des gouv.		
	O.A.A. Conseil	BIIRD Adminis- trateurs	OACI Conseil	AID Directeurs exéc.	SFI Conseil d'adm.	OIT Conseil d'adm. (a) *	IMCO Conseil	FMI Conseil d'adm.	UIT Conseil d'adm.	UNESCO Conseil exéc.	UPU Comm. exéc. de liaison *	OMS Conseil exéc.	OMM Comité exéc.				
1945	x(C)(e)	x	x	-	-	x(C)(e)	-	x(C)(e)	*	-	-	-	-	-	-	-	-
1946	x	x	-	-	-	x	-	x	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1947	x	x	x(C)(e)	-	-	x	-	x	x(C)(e)	(C)(e)	-	-	-	-	-	-	-
1948	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1949	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1950	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1951	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1952	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1953	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1954	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1955	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1956	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1957	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1958	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1959	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1960	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1961	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1962	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1963	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1964	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1965	x	x	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-
1966	x	-	x	-	-	x	-	x	x	-	-	-	-	-	-	-	-

(a) Élu à titre de grand pays industriel.

(b) Membre du Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'Organisation internationale du commerce, 1948-1953.

(c) Adhésion du Canada à l'organisme.

(d) Création du Conseil (1960) qui comprend les représentants des États membres demandant à en faire partie.

(e) Institution spécialisée des NU depuis cette date.

(f) Le Comité exécutif de la Commission intermédiaire de l'OIC a cessé d'exister en 1953.

(g) Création.

(h) Jusqu'à 1954, les membres du Conseil exécutif étaient élus à titre personnel, non pas comme représentants d'États membres.

\*Le Canada faisait partie de l'organisation avant qu'elle s'affilie aux Nations Unies.

## Annexe IV

### Délégations du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1963

#### 1. Quatrième session spéciale

(du 14 mai au 27 juin 1963)

- Représentant: M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada  
auprès des Nations Unies
- Représentants  
suppléants: M. William Barton, conseiller à la mission permanente  
du Canada auprès des Nations Unies  
M. J. O. Parry, premier secrétaire à la mission perma-  
nente du Canada auprès des Nations Unies

#### 2. Dix-huitième session

(du 17 septembre au 17 décembre 1963)

- Président: M. Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
- Vice-président: M. John B. Stewart, secrétaire parlementaire du secré-  
taire d'État aux Affaires extérieures
- Représentants: M. Milton F. Gregg, membre du Conseil privé du  
Canada  
M<sup>me</sup> Margaret Konantz, député de Winnipeg-Sud  
M. Paul Tremblay, représentant permanent du Canada  
auprès des Nations Unies
- Représentants  
suppléants: M. T. d'Arcy Leonard, membre du Sénat du Canada  
M. Léo Cadieux, député de Terrebonne  
M. George Nixon, député d'Algoma-ouest  
M. James E. Brown, député de Brantford  
M. Kalmen Kaplansky, directeur de la Division des  
affaires internationales au Congrès du Travail du Canada  
M. Jean Chapdelaine, ambassadeur du Canada au Brésil
- Conseiller  
spécial: Le lieutenant-général E. L. M. Burns, conseiller du  
gouvernement canadien en matière de désarmement
- Observateurs: M. B. S. Mackasey, député de Verdun  
M. H. Lessard, député de Saint-Henri  
M. R. Basford, député de Vancouver-Burrard  
M. B. Pilon, député de Chambly-Rouville

- M. Paul Yuzyk, membre du Sénat du Canada
- M<sup>me</sup> Olive L. Irvine, membre du Sénat du Canada
- M. Hugh John Flemming, député de Victoria-Carleton
- M. W. B. Nesbitt, député d'Oxford
- M. R. Simpson, député de Churchill (Manitoba)
- M. D. R. Gundlock, député de Lethbridge
- M. Barry Mather, député de Lethbridge
- M. R. W. Prittie, député de Burnaby-Richmond
- M. G. Girouard, député de Labelle
- M. H. A. Olson, député de Medicine-Hat
- M. G. Grégoire, député de Lapointe



## Annexe V

### Membres d'importants comités et organismes de l'ONU

- 1) Comité spécial des Vingt-Quatre pour l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale (1960) sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Membres du Comité original des Dix-sept créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 27 novembre 1961:

Australie	Pologne
Cambodge	Syrie
États-Unis	Tanganyika
Éthiopie	Tunisie
Grande-Bretagne	URSS
Inde	Uruguay
Italie	Venezuela
Madagascar	Yougoslavie
Mali	
<i>Autres membres:</i>	
Bulgarie	Irak
Chili	Iran
Côte-d'Ivoire	Sierra Leone
Danemark	

- 2) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes

Argentine	Inde
Australie	Japon
Belgique	Mexique
Brésil	République arabe unie
Canada	Suède
États-Unis	Tchécoslovaquie
France	URSS
Grande-Bretagne	

- 3) Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Albanie	Italie
Argentine	Japon
Australie	Liban
Autriche	Maroc
Belgique	Mexique
Brésil	Mongolie
Bulgarie	Pologne
Canada	République arabe unie
États-Unis	Roumanie
France	Sierra Leone
Grande-Bretagne	Suède
Hongrie	Tchad
Inde	Tchécoslovaquie
Iran	URSS

4) Conseil d'administration du Fonds spécial

Argentine	Mexique
Brésil	Népal
Canada	Norvège
Danemark	Pays-Bas
États-Unis	Philippines
France	Pologne
Ghana	République fédérale allemande
Grande-Bretagne	Sénégal
Inde	Suède
Indonésie	Tunisie
Italie	URSS
Japon	Uruguay

5) Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Argentine	Liban
Australie	Madagascar
Autriche	Malaysia (Grande Malaisie)
Brésil	Nigéria
Canada	Nouvelle-Zélande
Colombie	Pakistan
Danemark	Pérou
États-Unis	Pologne
Éthiopie	République arabe unie
France	Salvador
Grande-Bretagne	Sénégal
Inde	Tchécoslovaquie
Indonésie	Tunisie
Italie	URSS
Japon	Uruguay
Jordanie	Yougoslavie

6) Comité du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (OAA)

Argentine	Jamaïque
Australie	Maroc
Brésil	Nigéria
Canada	Nouvelle-Zélande
Colombie	Pakistan
Danemark	Pays-Bas
États-Unis	Philippines
France	République arabe unie
Ghana	République fédérale allemande
Grande-Bretagne	Thaïlande
Inde	Uruguay
Indonésie	Yougoslavie

7) Comité préparatoire pour l'Année de la coopération internationale

Argentine	Irlande
Canada	Libéria
Ceylan	Mexique
Chypre	République arabe unie
Finlande	République centrafricaine
Inde	Tchécoslovaquie

8) Commission du droit international

Abdul Hakim Tabibi	(Afghanistan)
Alfred Verdross	(Autriche)
Gilberto Amado	(Brésil)
Victor Kanga	(Cameroun)
Marcel Cadieux	(Canada)
Chieh Liu	(Chine)
Obed Pessou	(Dahomey)
Angel Modesto Paredes	(Équateur)
Antonia de Luna Garcia	(Espagne)
Herbert W. Briggs	(États-Unis)
Erik Castren	(Finlande)
André Gros	(France)
Sir Humphrey Waldock	(Grande-Bretagne)
Radhabinod Pal	(Inde)
Mustapha Kamil Yasseen	(Irak)
Shabtai Rosenne	(Israël)
Roberto Ago	(Italie)
Senjin Tsuruoka	(Japon)
Luis Padilla Nervo	(Mexique)
Tesilimi Olawole Elias	(Nigéria)
Manfred Lachs	(Pologne)
Abdullah El-Erian	(République arabe unie)
Grigory I. Tunkin	(URSS)
Eduardo Jimenez de Arechaga	(Uruguay)
Milan Bartos	(Yougoslavie)

9) Comité des Dix-Huit sur le désarmement\*

Birmanie	Italie
Brésil	Mexique
Bulgarie	Nigéria
Canada	Pologne
États-Unis	République arabe unie
Éthiopie	Roumanie
France**	Suède
Grande-Bretagne	Union soviétique
Inde	Tchécoslovaquie

10) Composition du Groupe de travail de vingt et un membres chargé d'étudier les procédures administratives et budgétaires de l'ONU

Argentine	États-Unis***	Mongolie
Australie	France***	Nigéria***
Brésil***	Grande-Bretagne***	Pakistan
Bulgarie***	Inde***	Pays-Bas
Cameroun	Italie***	République arabe unie***
Canada***	Japon ***	Suède***
Chine***	Mexique***	URSS***

\*Ce comité n'est pas un organisme des Nations Unies

\*\*La France n'a pas participé

\*\*\*Membres du Groupe de travail des Quinze établi en 1960

II) Composition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Mandat prenant fin le 31 décembre 1963: Mandat prenant fin le 31 décembre 1964:

Thanassis Aghnides (Grèce)  
Alexi F. Sokirkin (URSS)  
Raul Quinjano (Argentine)  
Albert F. Bender (États-Unis)

Mohamed Abdel Magrid Admed  
(Soudan)  
Alfonso Grez (Chili)  
E. Olu Sanu (Nigéria)  
Dragos Serbanescu (Roumanie)

Mandat prenant fin le 31 décembre 1965: Mandat prenant fin le 31 décembre 1966:

André Ganem (France)  
Agha Shahi (Pakistan)  
Raouf Boudjadjji (Algérie)  
James Gibson (Grande-Bretagne)

Jan P. Bannier (Pays-Bas)  
Albert F. Bender (États-Unis)  
Raul A. Quinjano (Argentine)  
V. F. Ulanchev (URSS)

## Annexe VI

### Colloques des Nations Unies qui ont eu lieu au Canada en 1963 et auxquels le ministère des Affaires extérieures s'est fait représenter

- Club des femmes d'affaires et professionnelles d'Ontario, Toronto, 23 mars
- Université de Saskatchewan, Saskatoon, 8 mai
- Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, 10 au 11 mai
- Université de Waterloo, Waterloo (Ontario), 23 au 28 juin
- Université de l'ouest de l'Ontario, London, 25 au 28 juin
- Association des Nations Unies de Québec, Courville (Québec), 5 au 10 juillet
- Association des Nations Unies de l'Alberta, Banff, 12 au 17 juillet
- Collège MacDonald, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), 26 au 30 août
- Association des Nations Unies, section de Charlottetown, réunion annuelle, 12  
octobre

## Annexe VII

### Renseignements budgétaires

#### 1. Prévisions budgétaires des Nations Unies pour les exercices 1963 et 1964

Chapitre	1964	1963 (révisé)
	\$	\$
<i>Partie I. Sessions, réunions spéciales et conférences</i>		
1. Frais de voyage et frais divers des représentants et des membres des commissions, comités et autres organismes auxiliaires.....	1,207,950	1,185,300
2. Réunions spéciales et conférences.....	4,012,100	2,942,400
<i>Partie II Dépenses du personnel et frais connexes</i>		
3. Traitements et salaires.....	45,233,980	43,627,000
4. Dépenses communes du personnel.....	10,363,500	10,159,000
5. Frais de voyage du personnel.....	1,989,900	2,024,200
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'Annexe I du Statut du personnel; frais de représentation.....	105,000	100,000
<i>Partie III Édifices, installations et services courants</i>		
7. Construction et entretien des locaux.....	7,458,970	4,272,000
8. Installations permanentes.....	528,200	520,000
9. Entretien, usage et location des locaux.....	3,610,000	3,709,300
10. Frais généraux.....	4,052,000	4,150,000
11. Imprimerie.....	1,424,000	1,456,850
<i>Partie IV Dépenses spéciales</i>		
12. Dépenses spéciales.....	7,767,800	4,798,100
<i>Partie V Programmes techniques</i>		
13. Développement économique.....	2,250,000	2,095,000
14. Activités sociales.....	2,105,000	2,105,000
15. Activités relatives aux droits de l'homme.....	140,000	180,000
16. Administration publique.....	1,830,000	1,945,000
17. Contrôle des stupéfiants.....	75,000	75,000
<i>Partie VI Missions spéciales et activités connexes</i>		
18. Missions spéciales.....	2,400,000	2,631,400
19. Service mobile des Nations Unies.....	1,525,700	1,403,000
<i>Partie VII Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>		
20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	2,293,500	2,583,700
<i>Partie VIII Cour internationale de Justice</i>		
21. Cour internationale de Justice.....	955,000	914,300
<i>Affectations budgétaires totales.....</i>	<u>101,327,600</u>	<u>92,876,550</u>
Moins: Revenus, ne comprenant pas les contributions du personnel.....	5,698,400	6,259,500
<i>Affectations budgétaires nettes.....</i>	<u>95,629,200</u>	<u>86,617,050</u>
dont contributions du personnel.....	9,488,400	8,931,000

SOURCE: Budget des Nations Unies pour l'exercice 1964, Document A/5681.

2. Pourcentage des contributions des dix-neuf principaux pays participant à l'Organisation des Nations Unies, à certaines institutions spécialisées et à l'AIEA—Exercice 1964

ÉTAT MEMBRE	NU	OAA	OACI	OIT	UNESCO	OMS	AIEA
États-Unis							
d'Amérique.....	32.02	32.02	31.80	25.00	30.56	31.29	31.93
URSS.....	14.97	x	x	10.00	14.29	13.58	13.82
Grande-Bretagne.....	7.58	10.15	9.84	9.36	7.24	6.88	7.00
France.....	5.94	7.95	7.03	6.08	5.67	5.39	5.48
République fédérale d'Allemagne.....	x	7.63	5.77	4.34	5.44	5.17	5.26
Chine.....	4.57	x	0.67	2.04	2.50	4.14	4.22
Canada.....	3.12	4.18	4.52	3.37	2.98	2.83	2.88
Japon.....	2.27	3.04	2.34	2.00	2.17	2.06	2.09
Italie.....	2.24	3.00	2.57	2.36	2.14	2.03	2.07
Inde.....	2.03	2.72	2.27	2.96	1.94	1.84	1.87
RSS d'Ukraine.....	1.98	x	x	1.00	1.89	1.80	1.83
Australie.....	1.66	2.22	2.39	1.84	1.58	1.50	1.53
Suède.....	1.30	1.74	1.64	1.63	1.24	1.18	1.20
Pologne.....	1.28	1.71	1.18	1.24	1.22	1.16	1.18
Belgique.....	1.20	1.61	1.58	1.36	1.14	1.09	1.11
Tchécoslovaquie.....	1.04	x	1.00	0.92	1.12	1.06	1.08
Brésil.....	1.03	1.38	1.63	1.34	0.98	0.93	0.95
Argentine.....	1.01	1.35	1.21	1.38	0.96	0.92	0.93
Pays-Bas.....	1.01	1.35	2.34	1.14	0.96	0.92	0.93
TOTAL.....	86.25	82.05	79.78	79.36	86.02	85.85	87.36

SOURCE: Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (document A/5599).

x Ne sont pas membres.

## Annexe VIII

### Liste des adresses de l'ONU et de ses institutions spécialisées

Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York 17 (New York)

#### *Institutions spécialisées*

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA)

Siège: Viale delle Terme di Caracalla, Rome, Italie

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Siège: 1818 H Street NW, Washington 25, D.C.

Bureau de New York: Federal Reserve Bank Building

33 Liberty Street, Room 518,

New York 5, N.Y.

Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI)

Siège: Édifice de l'Aviation internationale

1080, rue de l'Université

Montréal 3 (Québec), Canada

Association internationale pour le développement (AID)

Siège: 1818 H Street NW, Washington 25, D.C.

Société financière internationale (SFI)

Siège: 1818 H Street NW, Washington 25, D.C.

Organisation internationale du Travail (OIT)

Siège: 154, rue de Lausanne, Genève, Suisse

Bureau de New York: 345 East 46th Street, New York 17, N.Y.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO)

Siège: Chancery House, Chancery Lane, Londres, W.C. 2, Angleterre

Fonds monétaire international (FMI)

Siège: 19th and H Streets, NW, Washington 25, D.C.

Union internationale des télécommunications (UIT)

Siège: Place des Nations, Genève, Suisse

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)

Siège: Place de Fontenoy,

Paris 7e, France

Union postale universelle (UPU)

Siège: Schosshaldenstrasse 46, Berne 15, Suisse

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Siège: Palais des Nations, Genève, Suisse

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Siège: Avenue Giuseppe Motta, Genève, Suisse

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Siège: Kaerntnerring 11, Vienne 1, Autriche



## Annexe IX

### Documents des Nations Unies

Au Canada on peut se procurer les publications des Nations Unies chez les dépositaires suivants: Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ontario); Ryerson Press, 299 ouest, rue Queen, Toronto; et chez les sous-dépositaires dont les noms suivent: Book Room Ltd, Immeuble Chronicle, Halifax; Librairie de l'Université McGill, Montréal; Magasin des Étudiants de l'Université de Montréal, Montréal; Librairie de l'Université du Manitoba, Winnipeg; Imprimerie et librairie de l'Université de Toronto; Librairie de l'Université de Colombie-Britannique, Vancouver.

On peut souscrire un abonnement d'un an aux documents photocopiés en s'adressant au Secrétariat de l'ONU, à New York. Les professeurs et étudiants d'université, les instituteurs, les bibliothèques et autres institutions non gouvernementales peuvent les obtenir en s'adressant au Département de l'information des Nations Unies, à New York.

On peut également consulter sur place les documents des Nations Unies aux endroits ci-dessous:

Université de l'Alberta (documents imprimés en anglais)

Université de Colombie-Britannique (documents imprimés et photocopiés en anglais)

Bibliothèque provinciale du Manitoba (documents imprimés et photocopiés en anglais)

Université de Toronto (documents imprimés et photocopiés en anglais)

Bibliothèque du Parlement, Ottawa (documents imprimés et photocopiés en anglais et en français)

Université McGill (documents imprimés en anglais)

Université Laval (documents imprimés en français)

Université Dalhousie (documents imprimés en anglais)

Université de Montréal (documents imprimés et photocopiés en français)

Université du Nouveau-Brunswick (documents imprimés en anglais)

Institut canadien des affaires internationales, Toronto (documents imprimés et photocopiés en anglais)

Université Queen's, Kingston (Ontario)

L'Association canadienne des Nations Unies, 329 ouest, rue Bloor, à Toronto, a mis sur pied un service non officiel d'information sur les Nations Unies. Elle répond aux demandes de renseignements, diffuse gratuitement certains documents et vend à prix modéré brochures et textes importants. Elle envoie ses listes de prix sur demande.

## Annexe X

### Documents publiés par le ministère des Affaires extérieures

Voici la liste des publications relatives aux Nations Unies et aux institutions spécialisées que le ministère des Affaires extérieures a publiées au cours de la période dont traite le présent ouvrage de référence:

#### 1. *Le Canada et les Nations Unies*

Sauf indication contraire, on peut se procurer, en français ou en anglais, chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, Canada, les numéros suivants: rapport de 1946 (français seulement); 1947; 1948; 1949; 1950; 1951-1952; 1953-1954; 1954-1955 (anglais seulement); 1956-1957; 1958 (anglais seulement); 1959; 1960; 1961; 1962. L'exemplaire coûte 75c. au Canada, aux États-Unis et au Mexique et 85c. dans les autres pays.

#### 2. *Affaires Extérieures*

Bulletin mensuel du ministère des Affaires extérieures. On s'abonne pour \$2 par an (Canada, États-Unis, Mexique); \$2.50 (autres pays); \$1 pour les étudiants au Canada chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa. Il y paraît de temps à autre des articles spéciaux sur l'ONU et ses institutions.

#### 3. *Déclarations et Discours*

On peut se procurer ces documents à la Division de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa.

63/19 *L'assemblée de l'action pour la paix*. Exposé du premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, devant l'Assemblée plénière de la dix-huitième session ordinaire des Nations Unies, le 19 septembre 1963.

63/20 *Nécessité urgente de suspendre les essais nucléaires et thermonucléaires*. Exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 18 octobre 1963.



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20085235 1

REF

CA1 EA2 C17 FRE

1963

Le Canada et les Nations Unies

43205227